

Commune de Belmont-sur-Lausanne

RAPPORT DE GESTION 2008

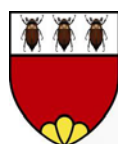


**Nouveau véhicule au
Service des eaux**



**Transformations au
Collège d'Arnier**

Nouveau cru



Belmonoir



Domaine En La Portaz
de la Commune de
Belmont sur Lausanne
Appellation d'origine contrôlée
Assemblage millésime 2007
Pinot Noir - Garanoir - Gamaret
70 cl. 13% vol.
contient des sulfites

Nouvelle étiquette

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	5	<i>Signalisation.....</i>	<i>16</i>
Vacations.....	6	<i>Prévention des cambriolages</i>	<i>16</i>
Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2008.....	7	<i>Stationnement.....</i>	<i>16</i>
<i>Informations – Médias électroniques.....</i>	<i>7</i>	<i>Taxis</i>	<i>16</i>
CCAR.....	8	<i>Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont.....</i>	<i>17</i>
Divers.....	8	Généralités	17
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL PPP (Pci, Police, Pompiers) – TL DELEGUE AUX AFFAIRES LAUSANNE REGION –	9	Formation.....	17
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	9	Activités générales.....	17
<i>Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité </i>	<i>9</i>	Contrôle de la vitesse	18
<i>Préambule.....</i>	<i>9</i>	Police intercommunale pour Belmont	19
<i>Entreprises.....</i>	<i>9</i>	Conclusions	20
<i>Contrôle des habitants.....</i>	<i>9</i>	Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS).....	21
<i>Archives</i>	<i>10</i>	Commission du feu	21
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur- Lausanne et octroi de la nationalité suisse.....</i>	<i>11</i>	Collaboration intercommunale	21
PERSONNEL.....	11	<i>Extrait du rapport annuel 2008 du Cdt Y. Tornare</i>	<i>21</i>
Bourse communale.....	11	Etat-Major	21
Police administrative.....	11	Recrutement	22
Service technique	11	Effectifs	22
Conciergerie	12	Officier technique.....	22
Services industriels.....	12	Matériel	22
Services extérieurs	12	Exercices et formation	22
UAPE.....	12	Les Interventions	23
Réfectoire scolaire	12	Conclusions du Commandant.....	23
Coordination de sécurité	12	Protection civile	25
<i>Service du personnel.....</i>	<i>12</i>	<i>Extraits du rapport 2008 de la PCi régionale..</i>	<i>25</i>
Gestion du personnel.....	12	Introduction	25
Formation continue	12	Autorités et Régionalisation	25
Jubilaires	13	Personnel.....	25
Gestion du personnel – Postes de travail	13	Etat-Major de la Direction générale	25
Gestion du personnel – Statistique des absences	14	Effectifs ORPC 2008.....	25
Divers.....	14	Cours et exercices (extrait)	26
MANIFESTATIONS.....	14	Conclusion	26
<i>Réception des nouveaux habitants.....</i>	<i>14</i>	TRANSPORTS PUBLICS.....	26
INFORMATIQUE.....	14	<i>Rétrospective chronologique 2008 (extraits)..</i>	<i>26</i>
PPP.....	15	Lausanne Région	29
<i>Police – Protection civile - SDIS.....</i>	<i>15</i>	<i>Rapport d'activités 2008</i>	<i>29</i>
<i>Police</i>	<i>15</i>	<i>Département Affaires régionales</i>	<i>30</i>
Police administrative.....	15	Commission « Toxicomanie ».....	30
<i>Cimetière et inhumations.....</i>	<i>16</i>	Commission « Formation et Emploi des Jeunes »	30
<i>Commission de police.....</i>	<i>16</i>	Commission « Petite Enfance » (Belmont représenté par Mme Ch. Dupertuis)	31
		Commission « Pyjama »	31
		Commission « Activités sportives »	31
		Commission « Déchets » (Belmont représenté par M. Ph. Michelet).....	32
		<i>Département agglomération</i>	<i>32</i>
		Participation aux travaux du bureau du PALM...	32
		Mise en œuvre de la LADE.....	33
		Commission Transports	33

<i>Département Promotion économique</i>	34	Activités locales	46
Actions de valorisation du tissu économique régional.....	34	Réfectoire	47
PACTE, des Paroles aux actes.....	35	Service de santé.....	47
Fonds de Capital Développement.....	35	<i>Transports scolaires</i>	47
Fondation ASECE, Action solidaire et création d'entreprises (micro-crédits)	35	<i>Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)</i>	47
MIPIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier.....	35	Personnel.....	48
<i>Conclusions Lausanne Région</i>	35	Activités	48
CONCLUSION	36	Fréquentation.....	48
FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES	37	<i>Écoles secondaires</i>	48
FINANCES ET COMPTABILITÉ	37	Direction.....	49
<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	37	Effectifs	49
Achat	37	Activités particulières	49
Vente	37	<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i>	50
<i>Caisse intercommunale de pension (CIP)</i>	37	OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL	50
DOMAINES & TERRAINS	38	<i>Personnel</i>	50
Glissement des Bas-Monts	38	<i>Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)</i>	50
BÂTIMENTS COMMUNAUX	38	ŒUVRES SOCIALES	50
Conciergerie	38	<i>Conclusion</i>	51
Bâtiment administratif	38	<i>OCC (Organe Cantonal de Contrôle)</i>	51
Bâtiment de l'Auberge communale	38	<i>Travaux effectués pour Belmont</i>	51
Salle de gymnastique et terrain de sports.....	39	<i>PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE</i>	52
Collège	39	Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile	52
Grande Salle.....	39	Régionalisation de l'action sociale (RAS)	52
Refuges	39	<i>Accueil de la petite enfance</i>	52
Espace Cancoires.....	40	Accueil en milieu familial.....	52
Autres bâtiments.....	40	LAJE	52
FORÊTS	40	Participation aux frais de placement d'enfants... 53	
<i>RAPPORT D'ACTIVITES</i>	40	Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont.. 53	
<i>Exploitation des bois</i>	40	<i>Forum social régional</i>	54
<i>Autres travaux</i>	41	<i>Services bénévoles</i>	54
<i>Entretien</i>	41	<i>ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT - CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT</i>	54
VIGNES	41	Association de l'Entraide familiale	54
Comptes 2008	42	Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont	54
<i>Productions</i>	42	<i>NONAGÉNAIRES</i>	54
Production de la récolte 2007 (comptes 2008) .. 42		AFFAIRES CULTURELLES	54
Information sur la production de la récolte 2008 (comptes 2009) Estimation	43	<i>Sociétés et associations locales</i>	54
Stock au 31.12.2008.....	43	CONCLUSION	55
ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES	44	SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS 56	
ÉCOLES	44	PRÉAMBULE	56
<i>Préambule</i>	44	SERVICES INDUSTRIELS	56
<i>Activités organisées par l'établissement intercommunal</i>	44	<i>Service de l'électricité</i>	56
<i>Écoles primaires</i>	45	Tarifs SI 2008	57
Personnel enseignant	45	Service de contrôle	57
Effectifs	46	Libéralisation du marché de l'électricité	57
Devoirs surveillés.....	46	Romande Energie Commerce - RECom SA	57
		Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont. 58	

Participation au Capital de « Vaud Fribourg TV SA » - Préavis 02/2008.....	58	Facturation pour délivrance des permis.....	69
Service des eaux.....	58	Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire.....	69
Véhicule du Service des eaux.....	58	Statistiques des logements.....	70
Chemin de Travers-Bancs.....	59	Cour de droit administratif et public (CDAP) (anciennement Tribunal administratif - TA)	70
Chemin du Pertuis.....	59	Plan de quartier « En Arnier ».....	70
SIGIP.....	59	Autres plans de quartiers légalisés.....	71
TRAVAUX PUBLICS.....	59	Commission de salubrité.....	71
Chemin des Ecaravez.....	59	Carte de gestion des zones instables.....	71
Chemin du Plan.....	59	URBANISME.....	71
Chemin de Chatruffe.....	59	Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut » ..	71
Léchire, Blessoney, Champ Pevy.....	59	Projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont ».....	72
Route du Signal.....	60	Secteur « En Arnier-terrasses ».....	72
Portail Ouest.....	60	Plan de classement des arbres.....	72
Réseau routier.....	60	Commission consultative d'urbanisme - CCU	72
Entretien des routes.....	60	Commission municipale d'urbanisme – CMU.	73
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT.....	60	Préavis N° 9/2003.....	73
Voirie.....	60	PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges).....	73
Remplacement du véhicule « Aebi ».....	60	SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois).....	73
GEDREL SA.....	60	TEMPLES ET CULTES.....	74
Campagne de sensibilisation.....	60	Temple.....	74
Déchets urbains.....	61	Pairie protestante.....	74
Ordures ménagères.....	61	Convention.....	74
Déchets encombrants.....	61	Recueils Alléluia.....	74
Verre.....	61	Institutions.....	75
Papier.....	61	Organisation interne.....	75
Ramassage des piles usagées.....	61	Organistes.....	75
Compostière intercommunale « La Coulette ».....	62	Animations.....	75
Total des déchets par habitant.....	62	Concerts spirituels de Belmont-Prieuré successeur des Concerts de Belmont.....	76
Évolution 2002-2008.....	62	Pairie catholique.....	76
Politique communale.....	62	Eglise Saint-Nicolas de Flüe.....	76
Déchets spéciaux.....	63	Pairie de langue allemande de Villamont à Lausanne.....	76
ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS.....	63	Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).....	76
Épuration des eaux – STEP.....	63	CONCLUSION.....	77
Principaux travaux.....	63	CONCLUSIONS.....	78
Collecteurs.....	64		
ESPACES VERTS.....	64		
Travaux d'entretien.....	64		
SOCOSEV.....	65		
AMENAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (Police des constructions et Urbanisme) – TEMPLES & CULTES.....	66		
POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	66		
Service technique.....	67		
Service de contrôle des citernes.....	68		
Energies renouvelables.....	68		
Surveillance des chantiers (installation et échafaudages).....	69		
Permis de construire.....	69		

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2008

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal du 2 mai 1991, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2008.

Nous indiquons ci-après la répartition des dicastères en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2006, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel – PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS] - TL - Délégué aux affaires Lausanne Région)**

M. Gustave Muheim, syndic

2. **Finances - Domaines - Forêts - Vignes - Bâtiments communaux**

M. Gilbert Moser, municipal

3. **Écoles (y.c. UAPE, transports scolaires) – Œuvres sociales – Affaires culturelles**

Mme Chantal Dupertuis, municipale

4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**

M. Philippe Michelet, municipal

5. **Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes**

Mme Catherine Schiesser, municipale

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a siégé officiellement à 44 reprises durant l'exercice 2008 (44 en 2007). A l'occasion de ces séances, 1'402 objets ont été traités (1'295 en 2007). Ces objets ont généré 1'363 décisions (1'245 en 2007). Pour la 2^{ème} fois, une demi-journée de travail a eu lieu extra-muros, au Refuge des Bas-Monts, en compagnie de deux cadres (secrétaire municipale, chef du Service technique). Cette journée a permis de traiter du dossier sur le PGA (Plan général d'affectation).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 12 (19 en 2007) par voie de préavis.

Aux séances précitées s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2008 :

- Adhésion à l'association « taxis » (préavis 01/2008);
- Centre scolaire – crédit d'étude « extension » (préavis 06/2008) et accompagnement des mandataires;
- Espace Cancoires : organisation de la structure d'accueil « nursery/garderie », crédit de construction (préavis 09/2008) et début des travaux;
- Etude adhésion à Promotion Pully Paudex ;
- LAJE : loi sur l'accueil de jour des enfants – adhésion au réseau régional (préavis 10/2008);
- Nouveau règlement du Conseil communal (préavis 04/2008);
- Nouveaux noms de rues (préavis 11/2008) ;
- Participation au capital de Vaud Fribourg TV SA et Citéprod SA (préavis 02/2008);
- Plan de gestion des déchets : réflexions préliminaires;
- Police intercommunale : poursuite des réflexions pour la création d'une nouvelle structure juridique;
- Portail d'entrée Est, prolongement trottoir et traversée du village par la RC 773, réflexions préliminaires;
- Portail d'entrée Ouest RC 773 (préavis 08/2008);
- Réfection services et route du Signal, tronçon supérieur (préavis 05/2008);
- Rte du Burenos : aménagements sécuritaires au vu du fort trafic de transit;
- Plan général d'affectation (PGA) : intégration dans la réflexion des contraintes issues du nouveau Plan directeur cantonal;
- SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) : suite des travaux de mise en œuvre;

- Sécurité au travail : réflexions sur l'adaptation des procédures y relatives;
 - Services Industriels : préparation des tarifs en vue de la libéralisation du marché de l'électricité et mise en œuvre de l'Ordonnance fédérale y relative;
 - Stationnement sur le domaine public : poursuite des réflexions avec la Commission extraparlamentaire du Conseil;
 - Travaux publics divers dans le quartier du Blessoney;
 - Zone « Cita – Pralets – Pâquis » : mise en sécurité du périmètre, au vu de l'explosion du trafic routier de transit.
- La Municipalité a également traité les objets suivants :
- analyse des besoins en véhicules par nos services extérieurs;
 - création d'une nouvelle société de jeunesse;
 - projet de construction sur le PPA du Coin d'En Haut;
 - révision du portefeuille d'assurances;
- relations avec la nouvelle direction scolaire de l'établissement primaire;
 - signature d'une nouvelle convention avec la Commune de Paudex et Mme Nelly Genillard-Rapin pour le Contrôle officiel des champignons;
 - traitement de 3 (7 en 2007) demandes de manifestations diverses dans les locaux Solmontbel 2 SA (ex Musée Deutsch);
 - traitement de 4 (5 en 2007) demandes d'aliénations d'appartements loués;
 - enregistrement de la démission de M. Bujard pour le Service officiel de ramonage au 31.12.2008 pour le 31.12.2009; des pourparlers ont été entrepris avec les Communes de Paudex et Pully et une nouvelle convention sera élaborée en commun en 2009;
 - séance d'information du Conseil communal ; nous remercions ici Mlle Fogoz pour l'excellence des documents mis à disposition des participants.

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2008. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré en 2006 et 2007.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	A refacturer	Total 2008	Total 2007	Total 2006
Muheim G.	320.00	1138.50	62.00	58.00	1578.50	1665.50	1688.00
Moser G.	155.50	573.00	0.00	0.00	728.50	962.50	871.50
Michelet Ph.	245.00	660.50	157.50	0.00	1063.00	1080.50	1071.50
Schiesser C.	233.50	1227.00	0.00	0.00	1460.50	1560.25	1097.50
Dupertuis Ch. depuis le 01.07.2006	305.50	643.00	0.00	8.00	956.50	864.50	326.25
Brughera H. jusqu'au 30.06.2006						0	711.50
Total	1259.50	4242.00	219.50	66.00	5787.00	6133.25	5766.25

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les montants refacturés concernent : Conseil d'administration des TL, Commission de Lausanne Région, Commission cantonale de gestion des emplois temporaires subventionnés et Groupe péréquation de l'UCV.

En ce qui concerne l'année 2008 :

- Comme en 2007, MM. Michelet et Muheim ont été très sollicités dans le cadre de la mise en œuvre de la libéralisation du Marché de l'électricité. La Municipalité a été étroitement associée à tout le processus décisionnel.
- Au vu du retard chronique dans la délivrance des permis d'habiter, Mme Schiesser a accepté la demande municipale de s'impliquer dans cette tâche (250 h au tarif secrétariat).
- Mme Dupertuis et M. Moser ont été fortement impliqués dans les dossiers de l'extension du Centre scolaire et de l'Espace Cancoires, et appuyés efficacement par M. Gamboni.
- Comme en 2007, l'exercice « 2008 » aura nécessité de la part des membres de la Municipalité un engagement soutenu en temps consacré à la gestion de notre collectivité (progression du nombre d'objets à traiter et de séances).

Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2008

M. Gustave MUHEIM, Syndic

- Comité faïtier système informatique
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- TL (Transports Lausannois)
- Lausanne Région (correspondant économique)
- Commission de police
- Commission du feu
- Comité directeur ORPCi LAUSANNE-EST (Organisation Régionale de Protection Civile)
- Comité Police intercommunale
- Association des syndicats et municipaux de police
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

M. Gilbert MOSER, Municipal

- Vice-Président de la Commission de police
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Lausanne Région – délégué Commission financement régional
- CIGM (Centre Intercommunal de Glace de Malley)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- Triage forestier intercommunal de Savigny
- Arrondissement forestier N°5

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale

- Passeport-vacances
- Ecole de musique de Pully
- Commission sociale
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex)
- RAS (*Régionalisation de l'Action Sociale*) – déléguée assemblée générale du Conseil intercommunal
- Sociétés locales et sportives
- Lausanne Région – Commission petite enfance

M. Philippe MICHELET, Municipal

- SICEL (SI des Communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société Coopérative des Sites et des Espaces Verts de la région lausannoise)

- Lausanne Région – Commission déchets
- RECom SA (Romande Energie Commerce SA) : délégué à la conférence des partenaires dès le 01.01.08

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale

- Commission d'hygiène et de salubrité
- La Passade
- RAS (*Régionalisation de l'Action Sociale*) – déléguée suppléante assemblée générale du Conseil intercommunal
- Paroisse et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Informations – Médias électroniques

Publication de la Passade N° 49 en novembre 2008.

Quand au Belmont-Info, nous avons voulu une édition plus « professionnelle » et avons souhaité pouvoir offrir la possibilité d'insérer des annonces commerciales. Dès lors, nous nous sommes adressés à la Société inEDIT à Saint-Sulpice, déjà très expérimentée en la matière. Nous espérons que la nouvelle version de cette publication, distribuée dans le courant du premier trimestre 2009, plaira.

Site Internet

Mise à jour permanente de notre site Internet www.belmont.ch. Les heures consacrées à la mise à jour du site en 2008 sont au nombre de 110.25 (*118 en 2007*). Il reste encore des pages à « construire » ... dès que du « temps mignon » sera trouvé !

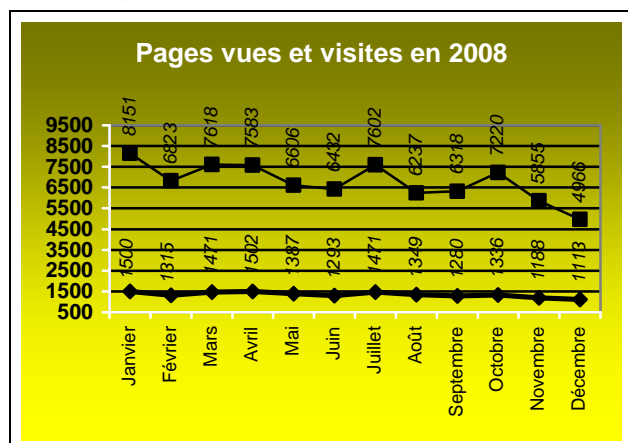
Nous vous rappelons qu'en 2006, nous avons raccordé notre site à un logiciel d'analyses diverses. Ceci nous permet, entre autres, de voir le nombre de visites, le nombre de pages vues, etc.

Nombre total :	2006	2007	2008
· de visites	19'462	18'517	16'205
· de pages vue	87'736	92'453	81'411

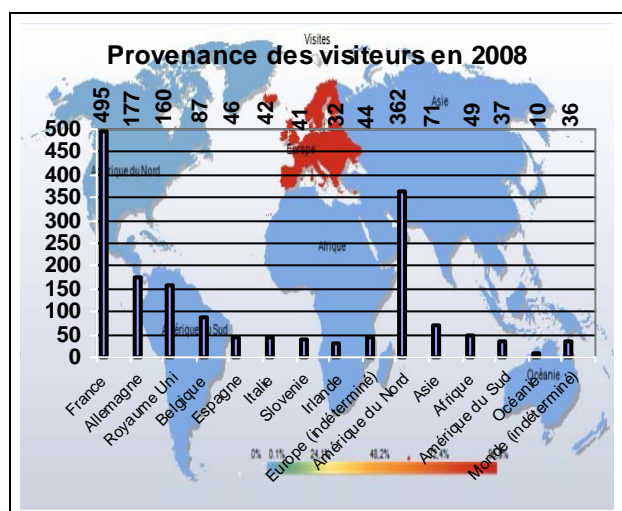
Si nous constatons une baisse de fréquentation, on peut toutefois affirmer qu'elle reste supérieure à la moyenne pour un site communal.

Nous vous proposons ci-après deux graphiques qui vous montrent, pour 2008, les statistiques suivantes :

- nombre mensuel de visites et de pages vues;



- la provenance des visiteurs sur l'année; certes les visiteurs Suisses sont les plus nombreux avec 14'349 visites, mais nous pouvons dire que nous sommes visités dans les 4 coins du monde.



CCAR

La CCAR a été réunie à une reprise pour être informée sur l'avancement du PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges). Un point de situation a été fait sur les autres dossiers en cours, mentionnés dans le rapport 2007.

Ses membres ont été invités à suivre les deux assemblées générales de Lausanne Région, ainsi qu'au Prix Lausanne Région Entreprendre.

Divers

2008, première visite préfectorale issue du nouveau district Lavaux-Oron, auquel nous sommes désormais rattachés.

Après une première visite de courtoisie de M. le Préfet Jean-François Croset, **la visite annuelle de contrôle a été effectuée par Mme la Préfète Anne Marion Freiss le 28 octobre 2008**. Lors de l'entretien de clôture, Mme la Préfète a relevé la parfaite gestion des affaires, tant par la Municipalité que par son administration. Mme Marion Freiss ayant exercé par le passé la fonction de syndique, son approche des problèmes que rencontrent les communes a été très appréciée. Les excellentes relations avec le Conseil communal ont aussi été relevées.

Le nouveau District de Lavaux-Oron regroupant 32 communes, la préfecture a proposé de regrouper (par tirage au sort) avec une deuxième commune la partie récréative qui suit les contrôles. Si cette idée ménage les estomacs de nos préfets, elle permet aussi et surtout de tisser des liens entre communes. Belmont a donc accueilli la Commune de Montpreveyres qui, elle, venait de rejoindre Lausanne Région.

Dans le cadre des échanges dans le Secteur Est de Lausanne Région, nous avons reçu la Municipalité et les cadres de la Commune « Les Cullayes ».

Pour participer solidairement aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre district, le budget comprendra une nouvelle rubrique (compte 150.3523.02), doté de Fr. 10'000.--. Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite plus directement à nos habitants.

Notre commune a été associée à la réception en l'honneur des anciens et nouveaux préfets de notre district, qui s'est déroulée à Cully.

La Municipalité



ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL PPP (PCI, POLICE, POMPIERS) – TL DELEGUE AUX AFFAIRES LAUSANNE REGION –

M. **Gustave MUHEIM**, Syndic



ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Préambule

En 2007, nous vous informions qu'une profonde réorganisation et une nouvelle répartition des tâches avait eu lieu au sein du Greffe municipal. On peut aujourd'hui affirmer que ce service est en constante réorganisation notamment à cause des tâches de la police administrative et/ou du Contrôle des habitants qui ne cessent de se modifier.

D'autre part, c'est au Greffe municipal, plus particulièrement à Mme Dorthe, que sont confiées les tâches administratives liées à l'UAPE, au transport scolaire et au réfectoire scolaire.

Un guide méthodique a été instauré et chaque responsable d'une tâche est également responsable d'établir pour celle-ci, une fiche guide qui permettra à n'importe quelle autre personne d'exécuter ladite tâche.

Documents divers établis par le Greffe municipal

	2007	2008
• actes de mœurs	2	3
• déclarations de domicile	431	369
• déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	159	155
• lettres (autres correspondances en sus) ¹	2342	2714

¹ La « correspondance » par courriel prend de plus en plus d'importance et n'est pas répertoriée.

Entreprises

Au 31 décembre 2008, le registre communal comprenait 139 entreprises (134 en 2007). Il s'agit pour l'essentiel de PME au nombre de collaborateurs restreint.

Contrôle des habitants

Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de 3229 (768 étrangers) habitants au 31.12.2008. L'augmentation est de 52 personnes.

La population résidente et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-après.

Statistique population	2007	2008
• Population résidente	3177	3229
• Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés	162	196
• Permis « frontaliers »	0	0

Tableau des mutations					
Année	Arrivées	dont naissances	Départs	dont décès	Total
2000	354	34	311	11	665
2001	401	33	251	7	652
2002	438	35	323	13	761
2003	440	42	324	9	764
2004	365	35	343	7	708
2005	443	25	297	6	740
2006	498	46	356	12	854
2007	447	47	368	17	815
2008	388	31	320	8	708

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

Répartition de la population selon <u>notre</u> registre du Contrôle des habitants			
Année	Étrangers	Suisses	Population résidente
2000	420	1954	2374
2001	483	2041	2524
2002	526	2118	2644
2003	558	2207	2765
2004	558	2221	2779
2005	594	2331	2925
2006	645	2438	3083
2007	690	2477	3167
2008	780	2461	3241

- Le nombre de 780 étrangers inclut ceux qui sont en attente de délivrance d'un permis donc qui ne sont pas pris en considération par la statistique cantonale (768).

Mme Dorthe, préposée au Contrôle des habitants, répond aussi au guichet principal de l'administration et réceptionne les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2008, 3139 personnes (3254 en 2007) ont fait usage du guichet et 4238 de la ligne T+T précitée (5205 en 2007). Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse, la Police et le Service technique.

Un certain nombre d'appels parvient directement aux personnes concernées (lignes directes).

Mme Dorthe suit toujours avec attention les dossiers des personnes inscrites au contrôle des habitants sous « résidence secondaire ». Leur nombre est très réduit et concerne principalement des étudiants ou des jeunes filles au pair.

Registre des Chiens

Le nombre de chiens enregistrés est en légère hausse. A la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 153 animaux (145 en 2007).

Comme toujours, des chiens errants ont été signalés et leurs propriétaires dénoncés. La situation s'améliore.



Archives

Dans le cadre de la réorganisation des tâches du Service du Greffe, la responsabilité des archives a été confiée à Mme Genton, secrétaire adjointe de notre secrétaire municipale.

Afin que l'extraordinaire travail fait par M. Emile Pichard, dit « Milon », ces dernières années puisse perdurer dans le temps, Milon a été dérangé dans sa « carrière post-retraite » d'archiviste communal afin qu'il puisse transmettre son savoir à Mme Genton.

Que Milon soit ici chaleureusement remercié de son éternelle gentillesse et de sa disponibilité.

D'autre part, nous continuons inlassablement, année après année, et conformément au budget qui nous est octroyé, la restauration des documents très anciens qui avaient été endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale. Retrouvés dans les années 70, ils sont maintenant conservés dans un local adéquat, au bâtiment administratif, conforme aux prescriptions de la protection civile en matière de protection des biens culturels.

Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

La Municipalité, avec l'appui de la Commission communale des naturalisations a accordé, en 2008, la bourgeoisie de Belmont à :

- M. KASTRATI Naim et famille (procédure ordinaire)
- M. ORLANDO Jean-Pierre et famille (procédure ordinaire)
- M. RELVAS Nelson (procédure facilitée – art. 22)
- Mme RELVAS Suzana et 3 enfants (procédure facilitée – art. 22)
- M. KÖRPE Kemal et famille (procédure ordinaire)
- M. ALVAREZ Serafim (procédure ordinaire)
- Mme TOUATI Charlotte et famille (procédure ordinaire)

Ces personnes seront en principe reçues lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre 2009, si d'ici là les formalités fédérales et cantonales sont abouties.

PERSONNEL

Vous trouverez l'organigramme des services communaux en annexe.

Dès le 1^{er} janvier, et comme cela avait été prévu en 2007, le temps de travail de Mme Christiane Genton a été porté de 70 à 80%, afin de pouvoir mieux seconder et décharger notre secrétaire municipale, et reprendre, en 2009, le poste de secrétaire municipale adjointe.

Mlle Isabelle Fogoz a été autorisée à fonctionner, dès 2009, comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprentis de commerce de 1^{ère} année.

Apprenties « Employées de commerce »

En juin, Jessica Tschabold a passé ses examens de fin d'apprentissage. Dès lors qu'une branche n'a pas été réussie, elle se représentera à l'examen en juin 2009 (seulement pour la branche concernée).

Le 1^{er} août, nous avons accueilli une nouvelle apprentie en la personne de Magali Chiovenda.

Sebastiana Daraio est entrée dans sa 2^{ème} année et Lucie Gamboni dans sa 3^{ème} année, avec maturité intégrée.

Formation des jeunes

Dans son rapport précédent, la Municipalité vous avait fait part de son intention d'offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes. Nous avons approché les instances cantonales concernées qui, à ce jour, et malgré nos demandes répétées, n'ont pas été en mesure de nous proposer un ou une stagiaire. Affaire à suivre.

Bourse communale

Notre boursière, Mme Patricia Chabloz, ayant annoncé son départ pour le 31 décembre, son poste a été mis au concours. Le choix s'est porté sur M. Stéphane Ruby, qui débutera le 5 janvier 2009.

Police administrative

Le préposé a annoncé (verbalement) qu'il fera valoir ses droits à la retraite le 28 février 2010.

Service technique

Prise de fonction, le 1^{er} janvier 2008, de notre nouveau technicien communal, M. Christophe Sarda, particulièrement en charge de l'organisation du travail du personnel des Services extérieurs et de la gestion des dossiers relatifs aux travaux publics.

Mme Christiane Parra, secrétaire ayant annoncé sa démission, elle nous a quittés le 30 juin.

A partir du 15 août, Mlle Tschabold a remplacé Mme Parra. Engagée à 90%, cela permet à Mlle Tschabold, un demi-jour par semaine, de suivre les cours pour repasser l'examen nécessaire à l'obtention de son CFC (voir chapitre apprenties ci-dessus).

Afin de compléter l'effectif du service et en prévision du départ à la retraite annoncé de Mme Dudan pour fin mai 2010, un poste de secrétaire au Service technique a été mis au concours. Le choix s'est porté sur Mme Nadine Forestier, laquelle débutera son activité le 5 janvier 2009.

Dans l'intervalle, soit en date du 19 décembre, Mme Dudan nous a informés de sa démission pour le 31 mars 2009. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour la suite de sa carrière.

Conciergerie

Au 1^{er} février, nous avons accueilli, M. Philippe Rouge comme intendant du refuge. A partir du 1^{er} avril, M. Rouge s'occupe également de l'entretien des locaux de l'UAPE.

M. Willy Bovey a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 décembre. Souhaitant poursuivre une activité à 25% de 2009 à fin 2011, un contrat sera établi dans ce sens. Willy Bovey assurera les remplacements pour les vacances et maladies éventuelles, ainsi que l'appui de ses anciens collègues lors des gros nettoyages.

Un poste de concierge a donc été mis au concours : c'est M. Yann Tornare qui a été choisi. Il débutera le 1^{er} février 2009.

Services industriels

Rien de particulier à signaler

Services extérieurs

Rien de particulier à signaler

UAPE

Une éducatrice n'ayant pas donné suite à nos demandes répétées d'effectuer une équivalence pour ses diplômes, comme exigé par le SPJ, nous avons été contraints de nous séparer de cette collaboratrice pour la fin de l'année scolaire.

Le 25 août, c'est Mme Juliette Billaud qui a été engagée en tant qu'auxiliaire à l'UAPE.

Mme Elisabeth Henry a accepté d'augmenter son taux de travail de 50 à 62,5% dès le 1^{er} septembre. Il en est de même pour Mlle Céline Margot, responsable de l'UAPE.

Réfectoire scolaire

Le 25 août, c'est le nouveau réfectoire scolaire qui a ouvert ses portes dans le Collège d'Arnier. Pour s'occuper de nos chères « têtes blondes », une responsable et 3 auxiliaires ont été engagées, soit respectivement Mme Nicole Mulhaupt, responsable, Mmes Bernadette Chiovenda, Theodora Kessels et Christiane Matthey.

Coordination de sécurité

Les contrôles effectués dans les ateliers communaux permettent de constater une amélioration sensible dans les prises de mesures de prévention des accidents.

Au niveau des équipements personnels de protection, plus particulièrement la protection contre le bruit, ce matériel est régulièrement changé car beaucoup utilisé.

Il faudrait suivre le personnel sur les différents chantiers pour observer si toutes les mesures prescrites sont prises. Faute de disponibilité, ce travail n'a pas encore été exécuté.

Cependant, nous constatons que les arrêts de travail pour accident ne sont pas professionnels mais plutôt lors des loisirs.

Service du personnel

M. Albert Grand, responsable de notre police administrative, est aussi notre responsable des ressources humaines (RRH). En 2008, il a répondu à 36 offres d'emploi spontanées (55 en 2007). Le temps consacré à la tâche de RRH varie en fonction des mutations au sein du personnel (25% en 2008 contre 16% en 2007).

Gestion du personnel

Les absences diverses pour se rendre chez le médecin, le dentiste ou physiothérapeute sont à nouveau en hausse : 2008 = 175 h (2007 = 140 h, 2006 = 96 h).

Quant au solde des heures supplémentaires, il continue d'augmenter : 827 h en 2008 contre 746 h en 2007 et 720 h en 2006. Les fortes chutes de neige depuis le 22 novembre en sont la cause principale. Mais nous constatons aussi que la quantité de travail augmente et que le personnel n'a dès lors matériellement plus le temps de récupérer les heures supplémentaires effectuées.

Le nombre des fiches d'absences traité s'élève à 342 contre 325 en 2007 et 340 en 2006.

L'acquisition d'un logiciel pour la gestion du personnel (heures – absences) s'avère de plus en plus indispensable, ceci d'autant plus qu'il sera utilisé par la secrétaire municipale **et** le boursier au départ de M. Grand.

Formation continue

L'année 2008 a été riche en formations diverses suivies par les membres de l'administration communale (personnel et Municipalité), soit :

- « journée » d'étude de l'ASPAN (½ jour) sur le thème « La responsabilité des collectivités publiques en aménagement du territoire », suivie par Mme C. Schiesser ainsi que MM. G. Muheim et D. Gamboni;
- cours sur les sentences municipales données au CEP, suivi par M. Grand;

- colloque « Marchés Publics » (1 jour), suivi par MM. D. Gamboni et Ch. Sarda;
- journée technique de la Société des Distributeurs d'Eau de la Suisse Romande sur le thème « Le réseau d'eau : objectif zéro fuite, utopie et/ou réalité ? », suivie par MM. Ph. Michelet et S. Volbert;
- séminaire d'une ½ journée sur la pose de conduites sans tranchée, suivi par M. S. Volbert;
- formation d'une ½ journée sur les dangers de l'électricité, suivie par MM. F. Bovey ainsi que MM. Ph. Rouge et Y. Tornare (dans le cadre du SDIS);
- cours (½ jour) sur le thème des « Conduites de distribution d'aujourd'hui et de demain », suivi par MM. Ch. Sarda et S. Volbert;
- cours sur les servitudes, suivi par M. D. Gamboni et Mme C. Schiesser;
- ½ journée de « rafraîchissement des connaissances » destinée à tout-e formateur-trice d'apprenti-es, suivie par Mlle I. Fogoz;
- cours (1 jour) sur le thème « Néophytes envahissants dans la commune - Agir contre les plantes problématiques », suivi par MM. P. Büschi et F. Bovey;
- cours « Gestion des espaces verts en milieu bâti - Espaces extérieurs des logements collectifs » (enjeux, qualité, durabilité et conception), suivi par Mme C. Schiesser et M. D. Gamboni;
- cours (½ journée) sur les « Dangers de l'électricité », donné par le CEF, suivi par MM. D. Gamboni et Ch. Sarda;
- formation de deux jours « Devenir pilote d'équipe », suivie par M. Ph. Rouge (SDIS);
- cours de sensibilisation à la protection contre le bruit, suivi par M. D. Gamboni et Mme C. Schiesser;
- journée de formation/informations de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux sur les thèmes suivants : droit d'initiative des conseillers communaux - RLATC - Gestion des déchets et règlements communaux et LHR, suivi par Mlle I. Fogoz;
- « Journée informative Viatrac Aebi VT450 » suivie par MM. Ch. Sarda, S. Volbert et F. Bovey;
- journée d'études et de débats consacrée au thème « Densification et nature en ville - Comment dépasser les antagonismes ? », suivie par M. G. Muheim et Mme C. Schiesser;
- Colloque petite enfance « Quand l'enfance se tisse », (2 jours), suivi par Mlle C. Margot.

D'autre part, Mlle Isabelle Fogoz a réussi son examen final en **Management**, qui représente le 3^{ème} et dernier module de la formation complète en **Gestion publique** débutée en 2005. Son diplôme lui sera remis en juin 2009, en même temps que celui obtenu par notre nouveau Boursier, M. Ruby qui avait effectué le module « Management » lors de son emploi précédent. Nous félicitons sincèrement notre Secrétaire municipale d'avoir « sauté » tous les obstacles que concentrait cette nouvelle formation. Bravo aussi à notre Boursier.

Jubilaires

Brigitte Dudan	20 ans
Pascal Büschi	20 ans
Monique Nicolier	25 ans
Nicole Dorthe	30 ans

Gestion du personnel – Postes de travail		2005	2006	2007	2008
Nbre de personnes au 31.12	100%	15	14	15	14
	90%	--	1	1	2
	80%	1	0	0	1
	70%	2	3	4	2
	60%	0	0	0	0
	50%	1	3	1	0
	40%	0	1	1	1
Equivalent Plein Temps	EPT	17.7	18.9	19.6	18.4
En apprentissage		2	2	3	3
Contrat privé à temps réduit		5	5	5	11
Total (les différences sont dues à des départs dont les postes au 31 décembre n'ont pas encore été repourvus)		27	29	30	34

Gestion du personnel – Statistique des absences	2005	2006	2007	2008
Nbre total de jours de travail	4912.00	5160.00	5040.00	5268.00
Absences				
maladie	96.00	58.50	67.50	117.00
accident	2.00	8.50	*1 85.00	43.75
médecin, physio, etc	17.75	10.75	16.50	20.50
maternité	0.00	0.00	0.00	0.00
militaire - PCi	3.00	1.00	3.00	5.00
formation prof.	45.75	31.50	57.00	30.00
autres motifs	0.00	0.00	0.00	0.00
vacances	487.00	495.50	539.50	561.00
Jours effectifs de travail	4260.50	4554.25	4271.50	4490.75
soit en %	87.73	88.26	84.75	85.24
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50	42.50	42.50	42.50

*1 notamment Mlle Nicolier arrêtée 58 jours pour accident arrivé sur le lieu de travail

Divers

Encore une fois, le temps nous a manqué en 2008 pour finaliser le futur règlement sur le personnel. Nous avons planifié de le soumettre au Conseil communal en automne 2009.

En conclusion, à nouveau un grand merci au personnel communal, qui a œuvré tout au long de l'année avec, à l'esprit, la notion de service au public, et a fait face, sans « faire la grimace » à la charge de travail importante de l'exercice 2008 !

MANIFESTATIONS

organisées par la commune

Date	Genre	Dicastère
3 avril	Réception des nouveaux habitants	G. Muheim
20 décembre	Noël des écoles	C. Dupertuis

Ci-dessous est relatée celle du dicastère du soussigné.

Réception des nouveaux habitants

Organisée depuis 1989, cette manifestation a rassemblé environ 40 % des personnes invitées et c'est la Société de musique « L'Avenir » qui en a assuré les intermèdes musicaux.

Comme déjà annoncé en 2007, l'année sous revue a été une année de transition afin de trouver une solution pour prendre le relais du diaporama présenté, pendant de nombreuses années, par Marcel Burnier.

Parmi plusieurs projets étudiés, la Municipalité a retenu le film « Une année à Belmont – La vie d'une petite commune de l'Est lausannois à travers les saisons », réalisé par Jean-Marc Duflon et ses amis cinéastes. Cette très belle réalisation a été présentée aux membres du Conseil communal le 2 octobre 2008 à l'issue de la séance du Conseil communal.

Dans le cadre de la réception des nouveaux habitants, la première diffusion de ce film aura lieu en 2009.

INFORMATIQUE

Un comité de pilotage, formé des Syndics de Paudex et Belmont, sous la présidence de M. Gil Reichen, Municipal à Pully, gère l'aspect politique des besoins en matière d'équipements informatiques des 3 communes, réunies physiquement entre elles par un réseau de fibres optiques.

Dans la continuité de ce qui a été entrepris ces deux dernières années, le BIP (Bureau Informatique de Pully) a poursuivi la mue de l'infrastructure informatique au niveau de la virtualisation des serveurs et de l'espace de stockage.

Un quatrième serveur de virtualisation a donc été mis en place et la baie de stockage disques a été étendue. Ainsi, la migration des applications dans cet environnement est terminée et les serveurs physiques devenus obsolètes supprimés.

L'évolution des systèmes et l'augmentation constante du volume des données à sécuriser, ont conduit le Service informatique (BIP) à revoir les équipements de sauvegarde. Il a été fait l'acquisition d'une librairie de bandes et d'un nouveau logiciel de sauvegarde afin de fiabiliser la qualité des données préservées tout en limitant le temps nécessaire pour les copier.

Dans le cadre du transfert de l'activité commerciale des Services industriels de nos 3 communes à la société RECom, le Service informatique est intervenu pour faciliter les échanges et mettre en place les accès aux partenaires externes chargés de réaliser les opérations de migration.

Cette année, 1 PC et 2 écrans ont été remplacés en raison de leurs pannes et un nouveau poste a été installé au Service technique. Notre collaborateur M. Albert Grand assure le « service après-vente basique » auprès des utilisateurs de notre administration.

Pour la première année, la quantité des pourriels (spam) reçus par les 3 partenaires a diminué. Elle a ainsi atteint le chiffre de 753'583 spam sur un volume de 918'816 messages traités par le serveur de messagerie. Toutefois, cela représente toujours une proportion de 82% de messages non-sollicités. Pour mémoire, ces chiffres étaient de 1'057'487 messages traités dont 860'160 spam en 2007. Jusqu'en 2007, chaque utilisateur recevait les spam en tant que message individuel qu'il fallait traiter. Depuis 2008, chaque utilisateur reçoit, une fois par jour, un « spam sentinelle » regroupant tous les messages détectés, ce qui représente un énorme gain de temps.

En ce qui concerne le système d'information géographique intercommunal de Pully (SIGIP), la saisie du réseau d'assainissement de notre commune par un mandataire externe, et supervisée par Pully, est aussi arrivée à son terme. Finalement, le serveur physique pour le SIGIP a été migré dans le nouvel environnement virtuel au cours de l'automne 2008 (voir aussi rubrique SIGIP sous Services industriels – page 59).

En dehors de ces projets spécifiques, le Service informatique consacre une part importante de son temps aux tâches de maintenance, de dépannages et d'assistance aux utilisateurs. Les installations et logiciels de sécurité sont également des éléments clés nécessitant une surveillance régulière de leur bon fonctionnement.

Une veille technologique est aussi assurée afin de rester au fait des dernières évolutions dans les différents domaines couverts.

Finalement, il est important de rappeler que le Service informatique fournit des prestations aux Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Ces trois partenaires contribuent financièrement, proportionnellement à leurs tailles, à l'ensemble des coûts informatiques.

Nous profitons de remercier ici les collaborateurs du BIP qui, sous la houlette de M. G. Pittet, fournissent une solution rapide et efficace à tous nos problèmes informatiques, qu'ils soient petits ou grands.

PPP

Police – Protection civile - SDIS

Police

Police administrative

Documents d'identité

On note une diminution de la demande des cartes d'identité et des passeports. Par contre, les passeports biométriques sont en augmentation.

Les autorités fédérales travaillent sur de nouveaux documents d'identité qui seront biométriques : autant le passeport que la carte d'identité. Ils devraient être mis en circulation début 2010, si le Peuple l'accepte en votation en mai 2009. Le prix des passeports devrait être meilleur marché.

Police du commerce

En 2008, nous avons traité 3 demandes pour la pose de panneaux publicitaires en relation avec des constructions.

S'agissant des bulletins d'hôtel, ils sont, depuis 2008, collectés par la Gendarmerie de Paudex.

Commandements de payer (CP)

Cette année, nous en avons notifié 368 (366). Toujours les mêmes « abonnés » mais les difficultés pour pouvoir notifier les documents grandissent et les créanciers ne sont pas contents. Il faut relever qu'une grande partie des poursuites concernent les cotisations d'assurance maladie.

Récapitulation	2005	2006	2007	2008
Notification CP	270	293	366	368
Cartes d'identité	302	369	288	270
Passeports	462	438	202	176
Passeports biométriques			18	29
Bulletins d'hôtel	507	613	641	*

* voir explication dans le dernier paragraphe de la page précédente

Cimetière et inhumations

Cette année, 2 corps ont été ensevelis, 1 urne déposée sur une tombe cinéraire et 5 urnes dans le columbarium.

Elaboration d'un projet d'aménagement pour l'extension du cimetière.

Désaffectation partielle de 3 tombes à la ligne. Rien de prévu dans les 3 ans à venir.

Il y a eu 4 services funèbres au Temple de Belmont.

Commission de police

En 2008, la Commission de police a reçu 84 (104 en 2007) dénonciations et plaintes qui ont produit autant de sentences sans citation.

5 (9 en 2007) opposants ont été convoqués à une audience de Commission de police.

Le 72% des plaintes reçues provient des différentes gérances et concerne le stationnement sur fonds privés.

Signalisation

Le service de la signalisation routière de Pully ayant été surchargé, le marquage sur notre commune n'a pas été refait en 2008. Il n'y avait du reste pas d'urgence. Nous disposons de la priorité en 2009, comme promis.

Prévention des cambriolages

En 2008, nous avons reçu 3 avis destinés aux correspondants de quartiers. Autrement, aucune nouvelle. Nous ne disposons d'aucun renseignement sur la criminalité dans notre commune.

Stationnement

Le préavis municipal N° 7/2007 « un cheval, une écurie » dont a pris acte le Conseil communal faisant le point de situation, nous n'y reviendrons pas dans ce rapport. La Commission extraparlamentaire a accompagné la délégation municipale dans ses réflexions à l'occasion de 4 séances. Les périmètres suivants ont été traités :

- Parking du Blessoney
- Coin d'En Bas
- Chemin de la Léchire
- Signal de Belmont
- Route d'Arnier, en aval du viaduc
- Chemin de Rueyres
- Parking Auberge – Eglise
- Parking Espace cancoires
- Prescriptions de Pully et Lausanne
- Modalité d'utilisation des places publiques

Le résultat des travaux sera développé dans les préavis y relatifs à venir.

La Municipalité remercie les membres de la Commission pour leur participation active et leur assiduité aux séances.

Taxis

Lors de sa séance du 10 avril 2008, votre Conseil a accepté notre adhésion à l'Association intercommunale des taxis lausannois sur la base du préavis 01/2008 et désigné son représentant au Conseil intercommunal en la personne de M. Christian Stutz (délégué de la CCAR).



Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont



Généralités

(extraits du rapport établi par le Cdt Cagna)

Ces dernières années, les polices municipales se sont trouvées face à une série de situations et de problèmes nouveaux; elles ont affronté ces défis avec succès. Les changements de contexte, du point de vue démographique, l'augmentation de la criminalité, en particulier dans sa forme organisée, le manque de moyens financiers et/ou le changement de valeurs en général, ont contribué, entres autres, à une réflexion en profondeur. Par rapport aux notions simples d'ordre, de tranquillité et de sécurité publics, la question ne se pose plus aujourd'hui de savoir ce que doit faire le citoyen, mais ce que la police peut faire pour le citoyen, dans une démarche de résolution des problèmes.

Traditionnellement, le rapport de gestion consiste à établir un bilan de l'activité policière. Le bilan peut assez rapidement être tiré, à savoir, le fonctionnement de la police est satisfaisant. Les collaborations intercommunales, basées sur une convention, sont excellentes, même si cette situation doit évoluer.

D'une rapide synthèse, il ressort que, tous domaines confondus, la sécurité est plutôt satisfaisante dans nos communes. Toutefois, l'évolution de certaines formes de délinquances et d'incivilités est préoccupante et nécessite une adaptation du dispositif policier, qui doit désormais, et plus que jamais, être pensé à l'échelle de la région.

Formation

228.5 journées ont été consacrées à la formation du personnel lors de cours (sous-officiers, circulation routière, tir, pilotage, moyens de contraintes, informatique, champignons, ACPMV, etc.).

Activités générales

Services d'ordre préventif et de circulation

Dénonciations

à l'Autorité communale

- à la Commission de police
 - de Pully 1994
 - de Paudex 124
 - de Savigny 39
 - de Belmont (gérée par Pully) 154

• Loi sur les amendes d'ordre

- à Pully 17606
- à Paudex 621
- à Savigny 651
- à Belmont 977

à la Préfecture

- pour Pully 91
- pour Paudex 2
- pour Savigny 20
- pour Belmont 10

à l'Office d'instruction pénale

- pour Pully 272
- pour Paudex 4
- pour Savigny 8
- pour Belmont 5

au Tribunal des mineurs

- pour Pully 25
- pour Paudex 0
- pour Savigny 0
- pour Belmont 0

Arrestations (0 à Belmont) 39

Enregistrements de plaintes 285

Exécution de mandats et notifications diverses 1832

Rapports de renseignements divers 501

Interventions de police-secours

- Pully 3387
- Paudex 143
- Savigny 192
- Belmont 149

Prévention

En plus de toutes les interventions spontanées des policiers, on peut relever que :

- 207 lettres d'avertissement ont été adressées pour non-respect de la priorité aux piétons engagés sur un passage de sécurité, ainsi que pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique;

- 763 automobilistes ont fait l'objet de « fichets conseils » (avertissements) pour diverses infractions aux règles de stationnement;

Circulation

Le Service de police a enregistré 209 accidents, soit :

- 80 avec dommages matériels (Paudex 4 – Savigny 7 – Belmont 8);
- 33 avec lésions corporelles (Paudex 4 – Savigny 3 – Belmont 1);
- 2 mortels (Savigny 1);
- 94 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable) (Paudex 7 – Savigny 11 – Belmont 3).

Les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool (taux maximum enregistré = 4.59 ‰ !).

Ivresses au volant	Taux d'alcool	
	0,5 ‰	0,8 ‰
Pully		
• sans accident	21	40
• avec accident	1	13
Paudex		
• sans accident	2	5
• avec accident	1	13
Savigny		
• sans accident	2	5
• avec accident	1	2
Belmont		
• sans accident	1	1
• avec accident	0	2

Enseignement de la circulation

Les instructeurs spécialisés ont visité 26 classes à Pully, 2 classes à Paudex et 7 classes à Belmont.

De nombreux contrôles ponctuels ont également été effectués aux abords des établissements scolaires, afin notamment de sensibiliser les usagers à la problématique du stationnement à proximité des écoles et du port de la ceinture.

Véhicules volés et trouvés

22 véhicules ont été annoncés volés, soit :

- 15 cycles;
- 2 voitures;
- 4 motocycles;
- 1 remorque.

13 véhicules ont été trouvés :

- 3 cycles;
- 2 cyclomoteurs;
- 1 remorque;
- 4 motocycles;
- 3 motos.

(Pully : 11 - Paudex : 1 – Savigny : 1 – Belmont : 0).

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants, sur les 4 communes

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, on observe une augmentation des infractions : 40 personnes (27 en 2007) ont été interpellées, dont 7 mineurs (idem qu'en 2007).

Contrôle de la vitesse

Radar mobile (véhicule) - Belmont

- Au cours des 28 heures de contrôle « radar » effectuées sur 4 artères différentes : 4'261 véhicules ont été contrôlés. 545 contraventions, soit 12,79 %, ont été relevées; 15 conducteurs ont été dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h.) ou du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h.).
- Vitesses maximales enregistrées : 94 km/h à la rte des Chaffeises (50 km/h) et 103 km/h à la rte des Monts de Lavaux (50 km/h).

Amendes encaissées à Belmont

• Règles de la circulation	Fr. 21'400.-
• Radar	Fr. 36'340.-

Signalisation routière

L'appareil de mesure de vitesse « Viasis Mini » a été posé 30 fois à Paudex et mis à disposition des Communes de Belmont et de Savigny durant 17 semaines chacune.

Nos appareils de mesure de la vitesse et de comptage des véhicules TMS ont été mis en place à 30 reprises pour des contrôles d'une semaine à chaque fois, sur les Communes de Pully (8), Paudex (1), Savigny (8) et Belmont (13). Les données recueillies ont permis de répondre aux nombreuses interrogations des riverains et de parfaire la signalisation routière.

Police intercommunale pour Belmont

Récapitulatif des heures pour Belmont

Nombre d'heures planifiées au 31 décembre 2008 selon Convention	3'120 h.
Nombre d'heures réalisées au 31 décembre 2008	
• Intervention	282.5 h
• Contrôles de circulation	189.5 h
• Rédaction d'écrits	93 h
• Patrouilles motorisées police-secours	**1'855 h
• Patrouilles pédestres police-secours	93 h
• Patrouilles sécurité de proximité	494 h
• Contrôle du stationnement	249 h
Total	3'228 h

Différence: 108 h en « plus », soit une moyenne hebdomadaire de 2h environ.

*** Il s'agit de pondérer ce chiffre. En effet, les collaborateurs de police-secours effectuant une patrouille motorisée transitent généralement à chaque fois par Belmont. Il est donc difficile de chiffrer avec exactitude les nombres d'heures de patrouilles effectuées dans cette localité.*

Frais de fonctionnement

Belmont	Francs
• participation selon Convention	257'000.00
• prestations « hors Convention »	19'062.50
• prestations Commission de police	1'210.00
• Carnets d'amendes d'ordre	264.00
Total	277'536.50

Paudex	Francs
• participation selon Convention	162'000.00
• prestations « hors Convention »	11'450.00
• prestations Commission de police	5'103.55
• Carnets d'amendes d'ordre	384.00
Total	178'937.55

Savigny	Francs
• participation selon Convention	310'000.00
• prestations « hors Convention »	18'846.25
• prestations Commission de police	891.40
• Carnets d'amendes d'ordre	132.00
Total	329'869.65

Groupe de travail CAP « Comité association police »

A l'automne 2007, les 4 Municipalités signataires de la convention de collaboration ont décidé de mettre sur pied un groupe de travail, afin de réfléchir à la création d'une association de communes, au sens de l'article 112 et suivants de la Loi sur les communes. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'être « en phase », le moment venu, avec les futures dispositions cantonales, appelées à régir l'organisation et le fonctionnement des polices municipales et cantonale (ex Police 2000).

Dans la séance du 31 mars 2008, les représentants des 3 autres communes ont accepté que le syndic de Belmont soit accompagné par un représentant de la CCAR. Celle-ci a désigné M. Daniel Delaplace, au vu de ses compétences professionnelles reconnues en matière d'organisation policière. Conformément à l'article 48 2ème alinéa du Règlement du Conseil communal, le représentant de la CCAR a établi un rapport à l'intention de la Municipalité, que nous reprenons ci-après :

Travaux Commission CAP

Un Comité de réflexion association de Police (CAP) a ainsi été mis en place lors du premier trimestre 2008. Composé de 5 municipaux des quatre communes, il est présidé par M. Martial Lambert de Pully.

Cette commission a siégé à une dizaine de reprises en 2008. Le Commandant de la Police intercommunale, des spécialistes de la Commune de Pully et un représentant de la CCAR de Belmont ont été régulièrement associés à ses travaux.

Les séances ont pour buts, tant de plancher sur le projet d'association, que de régler les problèmes opérationnels.

Les réflexions sur le projet d'association tiennent compte des incertitudes que connaît actuellement notre canton. En effet, l'initiative d'Artagnan des gendarmes vaudois (pour une police unifiée et plus efficace) s'oppose au contre-projet de la plate-forme Etat / Communes, validé en décembre 2008 par les 2 associations de communes et le Conseil d'Etat. Ces propositions feront l'objet d'une décision du Grand Conseil et probablement d'une votation en automne 2009.

Dans ce contexte et pour garantir une sécurité de qualité au quotidien, la Municipalité de Belmont a pris les options suivantes :

- 1/ **Comme par le passé, notre commune veut décider de sa sécurité et par conséquent participer à son financement.** Comme la Police intercommunale donne satisfaction, il y a lieu de maintenir cette collaboration, tout en préparant une association encore plus étroite avec nos partenaires naturels de Pully, Paudex et Savigny, voire avec d'autres communes qui en manifesteraient l'intention.
- 2/ **L'inventaire en vue de l'attribution des tâches du « 5^{ème} processus » se poursuit à Belmont.** Rappelons que ce terme est utilisé pour nommer les tâches administratives, qui doivent être exécutées par des employés spécialisés mais pas obligatoirement des fonctionnaires de police. Le départ à la retraite de M. Albert Grand, début 2010, est pris en compte dans cette réflexion.
- 3/ **Notre commune cherche aussi à renforcer la collaboration régionale.** En matière de sécurité, une association performante doit desservir un bassin de population important et en conséquence doit disposer d'effectifs aptes à assurer un service de police 24/24. C'est pourquoi, si le rôle central de l'actuelle police intercommunale s'impose, de nouvelles synergies doivent être recherchées.

L'action de la police, dans le cadre de l'entente intercommunale ou de l'association en devenir, aura la même philosophie. Par un travail de proximité, notre police continuera à développer l'information et les actions préventives.

Ceci lui permettra d'intervenir en amont et de diminuer, nous l'espérons, le nombre des infractions qu'elle a mission de sanctionner.

Conclusions

La Municipalité de Belmont salue le travail effectué par la Police intercommunale, durant l'exercice sous revue, sur notre territoire. Si se faire « coller » ne déclenche pas obligatoirement un sourire, nos habitants concernés ont fait « bonne figure à mauvaise fortune ». Nous n'avons donc pas eu à « arbitrer » des conflits entre verbalisateurs et verbalisés.

Nous relevons aussi l'excellent état d'esprit qui préside à nos travaux intercommunaux, que ce soit au sein du comité politique ou du groupe de travail CAP. Merci à M. Delaplace pour son appui dans ce dernier groupe.

2008 est aussi la première année avec des contrôles de vitesses avec le radar de Pully. Les amendes mentionnées précédemment proviennent essentiellement d'infractions mesurées sur la route cantonale. Les premiers contrôles dans deux zones 30 km/h sont réjouissants : si la vitesse n'est pas toujours « pile poil » 30 à l'heure, l'écrasante majorité des véhicules circule à moins de 40 km/h. La présence régulière dans nos quartiers de l'appareil TMS qui affiche la vitesse est un excellent moyen d'éducation.

Les spécialistes Pulliérans nous ont aussi assisté dans diverses réflexions pour améliorer la sécurité routière sur notre territoire. Le périmètre de la Cita (Pralets / Coin d'En Bas / Pâquis), ainsi que celui du Burenoz / Malavaux ont fait l'objet de mesures et de contrôles particuliers et répétés. Pour la zone « Cita », le travail a été fait en commun avec les Autorités et la Police intercommunale de Lutry, qui ont assuré le lien avec les instances cantonales (Service des routes et Sous-commission de circulation).

2009 sera une année où l'organisation policière occupera le devant de la scène, tant au niveau communal que cantonal. Espérons que le débat des personnes favorables à une police cantonale complétée par l'échelon communal ou régional, avec celles proposant une police unique, ne leur fasse pas oublier le citoyen. Celui-ci veut une police rapidement sur les lieux lorsqu'il en a besoin, et qu'elle assure la sécurité en œuvrant préventivement.



Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)



Commission du feu

La Commission du feu est présidée par le syndic, Municipal du feu. Elle est composée du Commandant Y. Tornare, du Fourrier L. Reigner, de MM. M.-E. Favre et C.-A. Moret.

Le secrétariat est assuré par Mme Genton et la Commission s'est réunie à 5 reprises en 2008, dont 4 fois au petit matin (6h30). Ses membres assistent alternativement aux exercices du SDIS.

Collaboration intercommunale

La Commission intercommunale est composée des municipaux et des commandants des quatre communes (Pully, Paudex, Lutry et Belmont); ses attributions ressortent de la convention signée.

Aucun dossier impliquant les représentants politiques ne lui a été soumis en 2008.

Extrait du rapport annuel 2008 du Cdt Y. Tornare

En 1987, la Commune de Belmont inaugurerait le bâtiment des SI-SE dont une partie était attribuée au Service du feu. Déjà en possession depuis 1986 du véhicule Mercedes pour le transport des hommes et du matériel, elle rachète en 1990 au Service du feu de la Ville de Genève un Tonne-pompe type Magirus Deutz (ci-après TP). Aucun doute que pour nos sapeurs-pompiers d'alors se fut une révolution. Pouvoir assumer des interventions feu avec un véhicule adapté, de 170 chevaux avec un réservoir de 2400 litres d'eau à l'arrière, rien à voir avec la pompe à bras.

L'euphorie des grandes années de construction était en marche, des quartiers de villas sur les hauts et même des « buildings » sur les bas.

Notre indicatif pompier « Castel » voit le jour à cette époque en référence au dernier bâtiment construit prénommé Bel Castel.

Ce véhicule a permis au Corps de sapeurs-pompiers de Belmont de prendre une place bien définie dans ce qui allait être le futur projet de fusion « SDIS Evolution ». La situation géographique de la commune reste déterminante pour une efficacité reconnue en intervention. En effet, l'heureux possesseur d'un véhicule Tonne-pompe gardera une identité de Détachement de premiers secours (DPS) et, pour les moins chanceux, de Détachement d'appuis (DAP). Riche idée de la part de la Municipalité et du Conseil communal d'alors de voter positivement le crédit d'achat pour ce véhicule.

En 2003, Castel 1, notre TP, a des soucis de rouille et son moteur commence à peiner sur les pentes ardues de notre commune. Une demande de la Municipalité à l'ECA pour un éventuel soutien financier finira par un accord de reprise des frais de réparation et du véhicule par l'ECA.

Au mois de mars 2008, l'ECA remettait officiellement un nouveau Tonne-pompe 2000 au SDIS de Pully. Ayant compris qu'à Belmont « ça côte », l'ECA nous transmet, au mois de juin, l'ancien TP de Pully, modèle quasiment identique au nôtre, mais avec 86 chevaux de plus.

4500 litres de mazout, 3 fûts d'huile et quelques 15000 km de bons et loyaux services, Castel 1 part finir sa carrière au SDIS de Gimel, contrée bien plus plate assurant le soulagement de son moteur.

Je remercie tous les chauffeurs, le Lt Bovey chef matériel, le Cap. Moret responsable de la formation des chauffeurs, le Sgt Ganière responsable des véhicules, qui ont tous mis un nombre certain d'heures supplémentaires au programme habituel pour équiper, transformer, adapter ou se former sur ce nouveau véhicule afin d'être opérationnel en intervention.

Etat-Major

L'Etat-major se compose d'un responsable de l'instruction, du responsable matériel, du fourrier et de son aide, de l'adjudant et du commandant.

Il s'est réuni à 10 reprises afin d'organiser le bon fonctionnement du corps.

Le Fourrier Laurent Reigner ayant annoncé son départ pour fin 2008 et dans l'idée d'une collaboration future probable, nous avons approché le Fourrier du SDIS de Pully pour la reprise du travail de quartier-maître de notre SDIS. Le Fourrier Sébastien Baehler nous accordera volontiers son aide pour toute la logistique en rapport avec l'ECA, et ce dès 2009.

Les différentes tâches de chacun ont représenté 740 heures de gestion pour 2008 soit 60 heures de plus que pour 2007.

Recrutement

Lors du recrutement, organisé dans nos locaux au mois de novembre 2007, 6 personnes se sont engagées au SDIS. Une seule d'entre elles a pu suivre, courant mars, la formation de base obligatoire donnée par l'ECA, les 5 autres n'ayant pas 18 ans révolus le jour du cours.

Il a été décidé d'intégrer ces personnes dans nos rangs pour suivre la formation des recrues, faite en commun avec les SDIS de Pully et Lutry-Paudex. Ces cinq volontaires seront inscrits au cours FB01 de l'ECA en 09. Elles ont intégré la section du DAP à partir du mois de septembre, sans être mobilisables pour une intervention.

Effectifs

L'année a débuté avec un contingent de 30 pompiers; DPS, DAP et employés communaux compris. Fin mars, nous avons pu intégrer les 6 nouvelles recrues dans nos rangs. L'année a eu son lot de départs, pour des raisons diverses; effectif final fin 2008 : 31 pompiers.

La secrétaire a pu approcher 190 nouveaux habitants susceptibles de faire partie des sapeurs-pompiers. Le peu d'intéressés a finalement décliné l'offre lors de la convocation au recrutement.

La soirée des nouveaux habitants du mois de mars n'a motivé personne.

Officier technique

Le Lt Philippe Rouge a repris cette tâche avec beaucoup de motivation. Il a consulté 17 avis d'enquêtes, sans remarque particulière du SDIS.

Nous avons, à plusieurs reprises, dû modifier nos plans de cheminements pour interventions au vu de nombreuses fermetures de routes occasionnées par différents travaux sur la commune.

Le Lt Rouge a profité de mettre à jour tous les dossiers Keso (clés d'accès), ainsi que les dossiers des citernes à gaz posées sur la commune.

La sécurité et le parcage de la fête du 1^{er} août ont été réalisés. Nous avons également assuré le stationnement lors de 18 manifestations diverses tenues sur la commune.

Comme chaque année, une information aux moniteurs et enfants de la Colonie des Monts-de-Pully a été donnée, afin qu'ils réagissent correctement en cas de feu.

Matériel

Le Lt Frédéric Bovey a entretenu tout le matériel du SDIS ainsi que le local. Il a effectué de petites réparations et remplacé le matériel défectueux. Il a également équipé les 6 nouvelles recrues et déséquipé les partants. Le matériel mis au budget a été acquis, notamment 1 tronçonneuse. L'ECA nous a fourni, courant de l'année, un surveillant électronique de premières minutes nommé « Regis 500 » pour les porteurs d'appareils respiratoires. Tout ce matériel a été installé dans les véhicules. L'arrivée du Tonne-pompe de Pully a demandé bien des heures de modifications d'emplacements du matériel pour le configurer selon nos besoins.

Exercices et formation

Exercices

Le Lt Sandra Brughera, responsable de l'instruction générale, a collaboré avec les instructeurs des SDIS de Pully et Lutry-Paudex afin d'organiser et de structurer l'instruction de façon identique dans les 3 SDIS.

Le thème d'instruction générale décidé par l'ECA pour l'année était « Le service de Sauvetage ».

2008 représente 5 cours de cadres divers et 36 exercices pour un total de **1640** heures de formation (133 de moins qu'en 2007).

Les thèmes exercés ont été les suivants :

- contrôle des cordes et ceintures, des échelles et des bassins;
- connaissances de l'emplacement du matériel dans les véhicules;
- connaissance des lieux et bâtiments;
- accoutumance et capacité physique;
- échelles, sauvetage personnel et luge;
- sauvetage et données d'ordres;
- trafic;
- TP sur lieux d'interventions;
- machineries d'ascenseurs;
- travail du préposé;
- rôle du surveillant;
- divers exercices sous forme d'intervention, notamment ceux en commun avec Pully et Lutry-Paudex.

Ces divers exercices ont pu être effectués sur les sites suivants :

- le collège, le local du feu, le barrage de la Céréce, l'Ecole d'ostéopathie, les fermes de MM. Sottas et Hunziker au Monts-de-Pully, la Maison de M. Roger Abetel et la maison de Mme Ganière ainsi que sur divers sites des Communes de Lutry, Pully et Paudex.

Je profite de ces quelques lignes, pour remercier les communes et tous les divers propriétaires qui nous ont généreusement laissés utiliser leur locaux.

Les chauffeurs ont principalement exercé leurs talents lors des week-ends de piquets. Nous avons également mis sur pied, suite à l'arrivée du nouveau TP, un grand nombre d'exercices afin de former tous nos chauffeurs à ce nouveau véhicule. Pour l'année, environ 125 heures de roulage ont été effectuées pour un total de plus 2490 km.

Cours Cantonaux Ecaform

17 pompiers du SDIS ont participé aux cours dispensés par l' ECA, soit un total de 55 jours x 8.5 heures = **467.5** heures de formation.

La totalité des heures de formation, représente pour l'année 2008, plus de 2000 heures (2215 en 2007).

Les Interventions

En 2008, nous sommes intervenus à 24 reprises (18 en 2007) sur le territoire communal et aux Monts-de-Pully, ainsi que sur les Communes de Lutry et Pully, pour un total de 238 heures d'intervention.

Ceci représente 13 heures de plus qu'en 2007. La moyenne des intervenants est de sept personnes.

Les interventions sont réparties comme suit :

· en semaine, la journée	10
· en semaine, la nuit	4
· en week-end, de jour	5
· en week-end, de nuit	5
Total	24

· feux (dont 3 sur La Conversion et 1 à Pully)	8
· alarmes automatiques	4
· inondations	7
· cas DCH pollution	2
· divers	3
Total	24

Les interventions de jour en semaine sont les plus nombreuses. Un grand merci aux pompiers de jours et employés communaux pour leur disponibilité.

SDIS Evolution, et son principe de regroupement des Corps de Sapeurs-pompiers, reste la meilleure alternative à venir pour un service à la population efficace en journée.

Conclusions du Commandant

Pour ma 3^{ème} année de commandement, je tiens à remercier la Commission du Feu, mon Etat-major, les cadres et tous les pompiers qui se sont investis dans leurs missions.

La perspective d'un avenir plus rassurant en personnel d'intervention, notamment de jour se profile à l'horizon. Le projet de fusion qui nous attend avec la Commune de Pully, devrait nous permettre de répondre à nos obligations en matière de sécurité.

La section du DPS, avec du personnel formé aux missions plus poussées, s'amaigrit et les cadres, ne voyant pas venir la relève, s'essoufflent. Il y a encore des motivés qui approfondissent leur savoir, heureusement.

A fin 2008, j'ai eu l'occasion de pouvoir nommer, le caporal Victor Lopes au grade de Sergent.

Je tiens particulièrement à remercier le Fourrier Laurent Reigner, qui a décidé de quitter le SDIS de Belmont après 14 ans de service. Arrivé au 1^{er} janvier 1994, nommé caporal en 1996 puis sergent en 1998, il reprendra la place de fourrier cette année-là. Ces responsabilités de quartier Maître, avec plus de 2500 heures de bureau au service du Corps, et son engagement au service de la population en tant que sapeur-pompier volontaire, Laurent nous quitte avec le sentiment d'avoir accompli sa mission. Un grand merci pour toutes ces heures d'écoute et de partage.

Merci à ces personnes qui donnent de leur temps pour cette noble cause au service de la population. Depuis bien des années, nous cherchons des solutions pour tenter de retenir nos jeunes à Belmont, malheureusement sans grande réussite. La seule vision possible est l'entraide intercommunale. Le dossier « brûle », les autorités de Belmont et de Pully, nous ont donné, à nous commandants, le feu vert pour un projet de fusion de nos deux SDIS, en attendant une éventuelle collaboration à 3 avec Lutry-Paudex.

Mes remerciements vont également à la Municipalité qui m'accorde sa confiance et son soutien pour le mandat qu'elle m'a confié.

Cap. Yann Tornare

En conclusion : la Municipalité et la Commission du feu tiennent à relever ici leur très grande gratitude au Commandant, à sa trentaine de Sapeurs et au Personnel communal, pour leur engagement en faveur de NOTRE sécurité.

Merci aussi à Laurent Reigner pour les très nombreuses années consacrées à notre SDIS.

Nous préparons l'avenir en favorisant la collaboration intercommunale, dans l'esprit bien compris de la future loi cantonale en la matière.

Le SDIS de Belmont



Protection civile

La Municipalité remercie la direction, le personnel et les astreints de l'ORPC pour leur travail en faveur de notre protection civile régionale et de sa population.



Extraits du rapport 2008 de la PCI régionale

Introduction

Au cours de sa onzième année d'activité, l'organisation régionale de protection civile Lausanne-Est (Pully-Paudex-Belmont) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Autorités et Régionalisation

Le Comité Directeur, présidé, par M. Martial Lambert, Municipal à Pully, est composé également de M. Gustave Muheim, Syndic de Belmont et M. Claude Quartier, Municipal à Paudex. Le Comité Directeur s'est réuni à 4 reprises. Il a vérifié les comptes 2007, fixé les priorités du budget 2009, en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel.

Un projet de réflexion cantonal, appelé AGILE (une protection civile Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime et Efficente) étudie les possibilités d'un nouveau découpage des régions de protection civile. La nécessité de cette réforme s'appuie sur l'augmentation de la fréquence des événements les plus graves liés aux catastrophes naturelles. Dans le cadre de cette étude, un inventaire des analyses et des risques encourus par les régions est établi, sur la base duquel la protection civile (PCi) définit le catalogue de ses prestations. Le découpage territorial de la PCi résulte de cette analyse.

En parallèle, plusieurs séances au niveau des Présidents des Comités Directeurs de Lausanne-Est, Oron et Lavaux ont eu lieu dans le but d'analyser la faisabilité d'élaborer une seule et même région.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune – pour Belmont : Mm. Delaplace et Grand) a tenu deux séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. Cependant, tous les thèmes principaux de l'année leur sont également présentés. Les professionnels apprécient grandement ces échanges d'idées sur des thématiques particulières.

Personnel

Un commandant, un remplaçant et une cheffe de l'office régional exécutent l'ensemble des tâches de protection civile pour les trois communes. Après 30 ans d'activités, Mme Danielle Narbel, secrétaire assistante, est partie à la retraite le 31 juillet 2008.

Instruction du personnel professionnel

Les trois professionnels de la région Lausanne-Est ont suivi plusieurs rapports de formation au Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM), et sont également engagés dans divers comités de pilotage pour étudier les éléments essentiels au projet AGILE. Ils ont également participé à un séminaire au Centre fédéral d'instruction à Schwarzenburg regroupant les cadres de la protection de la population (police, pompier, sanitaire, protection civile, services techniques).

Etat-Major de la Direction générale

L'Etat-major de la compagnie renforcée de l'ORPC Pully-Paudex-Belmont se compose d'un officier supérieur et de dix officiers. Deux nouveaux capitaines rejoignent l'Etat-major, le capitaine Stéphane Germann, second officier du domaine de la télématique et le capitaine Didier Bettens, second officier du domaine de la protection atomique-biologique-chimique (ABC).

Effectifs ORPC 2008

L'effectif réel de notre ORPC totalise 570 personnes au 31 décembre 2008, soit 272 personnes actives, le solde de l'effectif représentant du personnel de réserve.

Cours et exercices (extrait)

Cours fédéraux (OFPP)

Centre d'instruction fédéral Swarzenburg ou Spiez - 25 jours de services pour 5 participants

Centre cantonal d'instruction (CIV), Gollion

18 services d'instruction représentant 161 jours (cours de perfectionnement ou cours technique) totalisant 56 participants.

8 participants ont suivi un cours de perfectionnement pour la formation de téléphone d'informations aux proches (TIP).

24 participants ont été formés préposés aux constructions lors d'un cours de perfectionnement organisé par la région Lausanne-Est.

Instruction de Base : 20 recrues formées dans les trois domaines (Collaborateur d'Etat-major, Protection & Assistance, Appui Sécurité).

Interventions FIR (Formation d'intervention régionale)

Gigantesque carambolage sur l'autoroute Lausanne-Vevey : un carambolage mettant en cause cinq camions et soixante-quatre automobiles a eu lieu mercredi 9 avril peu après 14h00 sur l'autoroute à la hauteur de Lutry. Plus de 170 personnes des services d'urgence ont été engagées pour gérer cet événement. 27 miliciens de la FIR de Lausanne-Est sont intervenus de 15h00 à 23h30.

Engagement Eurofoot 2008 : une section FIR de 15 hommes a été mobilisée de piquet pour assurer le soutien logistique et l'exploitation du plan des liaisons en situation d'intervention. Rien à signaler.

Test d'alarme : exercice de mise sur pied sur la recherche systématique dans le terrain d'une personne disparue. La région de Lausanne-Est a été testée par le Service de la sécurité civile et militaire, en collaboration avec la police cantonale, pour évaluer son engagement sur alarme des groupes « recherche de personnes ».

Exercices régionaux

Organisation régionale Lausanne-Est (Pully-Paudex-Belmont) : 31 services représentant 920 jours et 593 participants.

Domaine Logistique

Matériel / Transports / Constructions :

- un cours de perfectionnement a été organisé spécialement pour la formation des préposés aux constructions provenant de plusieurs régions.

Conclusion

Le délégué municipal et les deux représentants de la Commission régionale soulignent le bon fonctionnement de notre PCi. Nous remercions les professionnels et les astreints pour leur engagement en faveur de notre sécurité.



Bâtiment de l'ORPCi à Pully

TRANSPORTS PUBLICS



Rétrospective chronologique 2008 (extraits)

Janvier

- 22.01.08 : sécurité du m2 : les pompiers lausannois effectuent des tests d'évacuation des fumées dans les tunnels du m2

Février

- 29.02.08 : qualité et civilité : la campagne qualité – civilité démarre ; elle sensibilise les clients aux attentes qu'ils peuvent avoir vis-à-vis des services des tl et à la manière dont ils peuvent contribuer à sa qualité

Mars

- 06.03.08 : nouvelle disposition légale : le Canton de Vaud appliquera la poursuite d'office des agressions perpétrées sur des collaborateurs des entreprises de transport

Mai

- 18.05.08 : exercice de sauvetage : les services d'intervention de la Ville de Lausanne et les tl interviennent suite à la simulation d'un grave accident du m2 à la hauteur de la station Ours.
- 22.05.08 : commande de 35 trolleybus : le Comité de Direction valide l'adjudication du marché de 35 trolleybus articulés au constructeur suisse Hess.

Juin

- 07-29.06.08 : partenaire d'un événement planétaire : à l'occasion de l'Eurofoot et des nombreuses manifestations qui lui sont liées, les tl organisent de nombreux services supplémentaires sans enregistrer d'incident.

Juillet

- 07.07.08 : un nouveau réseau pour 2014 : le Conseil d'administration des tl valide le schéma directeur 2010 – 2014, qui prévoit des extensions du réseau de bus et de trolleybus en 2009, 2011 et 2013. Au total, ce schéma directeur augmentera l'offre de quelque 40%.
- 12.07.08 : le projet m2 remet ses infrastructures sous la responsabilité des tl, qui démarrent la marche à blanc du premier métro automatique de Suisse.

Août

- 01.08.08 : avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs, les tl franchissent le cap des 1'000 employés.

Septembre

- 14.09.08 : bon pour le service : l'Office fédéral des transports délivre aux tl l'autorisation d'exploiter le m2, qui atteste de sa sécurité.
- 18.09.08 : inauguration officielle du m2 : le Conseiller fédéral, Moritz Leuenberger, coupe le ruban du m2.
- 19-21.09.08 : inauguration populaire du m2 : plus de 160'000 voyageurs découvrent le m2 en avant-première. En outre, le festival de la RSR, Label Suisse, partenaire de l'inauguration du m2, attire quelque 300'000 personnes dans les rues de Lausanne.

Octobre

- 13.10.08 : nouveau matériel roulant : six nouveaux autobus à deux étages remplacent les anciens véhicules sur les lignes 60, 62 et 65.
- 27.10.08 : après quatre ans et demi de travaux, le m2 est mis en service.

Novembre

- 14.11.08 : 19 jours après sa mise en service, le m2 transporte son millionième passager, qui reçoit une attention de la part de la Direction des tl.

Décembre

- 14.12.08 : un nouveau réseau routier : restructuré autour de la ligne du m2, le nouveau réseau de surface est mis en service. **La ligne 47 offre des courses supplémentaires le week-end entre Belmont et le port de Pully**

Le m2, des chantiers à l'exploitation

En décembre 2007, 25'000 curieux découvrent, lors des 4^{èmes} Portes ouvertes du chantier du m2, onze des quatorze stations. Moins d'un an plus tard, mi-novembre 2008, le m2 a déjà transporté plus d'un million de passagers. Entre deux, la fin de la période de construction avec la poursuite des travaux de gros-œuvre puis de second œuvre et de retouche dans les quatorze stations, la pose de la signalétique, des équipements de vente et du mobilier ; les essais d'intégration du m2 et les nombreux tests qui ont permis la validation du système avant qu'il puisse accueillir les passagers ; la réunion au Centre de gestion du trafic de Perrelet de tous les postes de commande (m1, m2, route et information aux voyageurs) ; la remise du projet m2 par la société Métro Lausanne-Ouchy SA à l'équipe de projet tl ; la période de marche à blanc indispensable aux derniers réglages ; enfin, la certification finale des personnels concernés par l'exploitation du nouveau métro.

Le m2 est fêté en grande pompe lors d'une journée d'inauguration officielle, le 18 septembre, suivie d'un week-end de fête populaire, les 19-21 septembre, organisé par la Commune de Lausanne en partenariat avec le festival Label Suisse - RSR. Ces journées de festivité et de liesse attirent dans les rames plus de 160'000 voyageurs et quelque 300'000 spectateurs dans les rues de Lausanne.

L'héritier de la Ficelle – inaugurée en 1877 – est définitivement mis en service le 27 octobre et entre dès lors dans sa phase de rodage. Un indicateur de conformité est introduit. De 98% en novembre, il subit une légère baisse en décembre (97,4%). L'objectif est d'atteindre une moyenne de 99% de conformité à fin 2009.

Le m2 s'impose comme le seul axe à haute performance traversant l'agglomération dans le sens de la pente, franchissant les plus fortes déclivités qu'un système de ce type parcourt dans le monde entier. Il révolutionne la mobilité tout en modifiant en profondeur le visage de la ville et les habitudes des Lausannois. C'est l'aboutissement de quatre ans et demi de travaux et le temps d'un hommage appuyé à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'avancée du projet, depuis le début des études de faisabilité en 1993. Mais c'est également une mue profonde pour l'entreprise tl qui gère désormais un réseau pour moitié ferroviaire. Le rite de passage est symbolique lors de la Conférence mondiale des métros de l'Union internationale des transports publics, organisée à Lausanne en décembre. tl, opérateur de taille modeste, entre dans le club international très sélect des exploitants des métros du monde.



Un nouveau réseau de bus et de trolleybus

2008 a été consacré à la préparation et à la mise en service du nouveau réseau de surface, entré en vigueur 14 décembre. Ce nouveau réseau a été profondément restructuré autour de l'axe du m2 auquel il est étroitement interconnecté aux principaux points de correspondances (Croisettes, Sallaz, Ours, Lausanne-Flon, Lausanne-Gare, Délices et Ouchy).

De nouvelles zones sont desservies, de nouvelles liaisons créées. Avec la mise en service du m2 et du nouveau réseau, 12% de prestations supplémentaires sont ainsi proposées et profilent un transport public plus performant avec, notamment, une meilleure fréquence et le renforcement de l'offre en heures « creuses », soit le soir ou le week-end. En amont de cette mise en service, un travail considérable a été effectué, mobilisant nombre d'unités de l'entreprise tl, portant sur l'aménagement urbain, la création de kilomètres de ligne aérienne supplémentaires, une rocade impressionnante d'abris bus (76 arrêts ont été créés, 38 supprimés et 277 modifiés du fait des changements de numéros ou de terminus des lignes), la pose d'une nouvelle signalétique, la conception des nouveaux horaires et plans. Une vaste campagne d'information à la clientèle, relayée par les collaborateurs, a permis d'accompagner ces nombreux changements. A la fin de l'année 2008, l'augmentation du nombre de voyageurs par rapport à 2007 s'élevait à 3,5%.

En tant qu'entreprise gérante de la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) Mobilis, tl mène plusieurs projets indispensables à l'élargissement de la CTV, qui permettront d'englober prochainement 300 communes (contre 199 en 2007). Il a également participé aux projets d'uniformisation des systèmes de contrôle et de vente de titres de transport.

Image dynamisée pour une nouvelle entreprise

tl a donc fait un pas de géant dans son développement. C'est d'abord le nouveau Centre clientèle du Flon et son architecture moderne, symbolique de cette mue profonde. Mais aussi de nouveaux distributeurs de titres de transport à écran tactile au standard national, un nouveau site Internet, un nouvel uniforme pour le personnel, enfin, l'acquisition de deux lots de six nouveaux véhicules – autobus moyens à gaz et à deux-étages. Face à cette nouvelle offre intégrée mixte métro/bus, un haut niveau de qualité du service rendu est visé. En début d'année, la clientèle a justement été sensibilisée par une campagne de communication (« Et si chacun y mettait du sien ! ») aux efforts fournis par l'entreprise dans l'objectif d'améliorer son degré de satisfaction.

Forte désormais de plus d'un millier de collaborateurs, créative et formatrice, interlocutrice attentive et respectueuse de ses employés, l'entreprise tl est passée à la vitesse supérieure, améliorant sa gestion au quotidien comme en temps de crise. Avec la mise en exploitation du m2, de nouveaux métiers ont été définis (tels les opérateurs ou les intervenants terrain sécurité qualité, ITSQ), certifiés par des formations fédérales idoines. D'une manière générale, l'entreprise favorise l'évolution de ses collaborateurs, grâce à la formation continue, mais en engageant également de nouveaux apprentis dont le nombre a doublé depuis 2004, passant de 11 à 22.

La Commission du personnel a vécu une première année d'existence riche en activités, s'introduisant dans la conduite de différents dossiers et se profilant, notamment, comme partenaire de référence pour les essais, achats et modifications techniques des véhicules ou l'élaboration des horaires conducteurs.

L'équipe de Direction a changé de visage en 2008. Tournant important là encore avec l'arrivée de la première femme dans l'histoire des tl à occuper une telle fonction. Lauraine Ebener succède ainsi à Jean-Luc Mello à la tête des Ressources humaines. Quant à Marc Badoux, nouveau directeur-adjoint, il remplace Pascal Henchoz et prend la responsabilité de l'unité Management du réseau. Thierry Carrard, quant à lui, reprend l'unité Développement de l'offre.

L'équipe dirigeante a travaillé sur une nouvelle stratégie à l'horizon 2015 qui va orienter, en 2009, la préparation du Plan d'entreprise 2010-2013. Mission, visions et ambitions ont été révisées et adaptées aux prochains défis qui attendent les tl. Notamment, les préparatifs à l'extension prochaine du réseau à l'Ouest et au Nord-Ouest et à la mise en place du réseau des Axes forts de transports publics urbains, intégrés au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).



Lausanne Région



Nous reprenons, ci-après, des extraits du rapport de gestion édité par Lausanne Région.

Rapport d'activités 2008

En préambule, nous souhaitons une cordiale bienvenue à nos trois nouvelles communes membres, Montpreveyres, Polliez-Pittet et Villars-Tiercelin, qui nous ont rejoints au début de cet exercice. Dès lors, notre association compte 29 communes membres.

Outre les questions liées à la gestion financière de l'association et du personnel, le Bureau de coordination, présidé par Monsieur Gustave Muheim, a suivi attentivement les travaux des groupes et commissions et a étudié leurs requêtes.

Le Bureau de coordination a organisé les deux Assemblées générales ordinaires de Lausanne Région. A l'occasion de celle de printemps, tenue à Cugy le 10 avril, les comptes 2007 ont été adoptés. Lors de l'Assemblée générale d'automne à Morrens, le 2 octobre, les communes membres, outre l'adoption du budget 2009, ont entendu Mme Gay Vallotton faire le bilan du projet « Des places d'apprentissage, de stage, pour les Jeunes Adultes en Difficulté ». A l'issue de la partie protocolaire, Monsieur le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard a présenté le bilan de l'opération cantonale FORJAD, pour ces mêmes adultes en difficulté.

En raison de l'importance du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges - PALM -, le Bureau de coordination a été régulièrement tenu au courant des avancées de ce projet qui sont détaillées ci-après.

Il a aussi suivi attentivement l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Appui au Développement Economique - LADE -, détaillée ci-après.

Les dossiers de financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley - CIGM -, ainsi que celui des Déchets ont été discutés au sein du Bureau de coordination et sont détaillés ci-après.

Pour apporter une solution aux communes confrontées au financement des frais d'infrastructures liés à la mise en œuvre, par exemple, de Plans Partiels d'Affectation, le Bureau de coordination a mandaté Maître Bovay pour étudier la question de la participation de tiers aux frais d'infrastructures, autres que ceux découlant de dispositions légales contraignantes (par exemple : Services Industriels, épuration).

Le Bureau de coordination, grâce à sa représentation au sein du Conseil de Fondation de Beaulieu, a été informé sur les travaux et la gestion de celle-ci.



Département Affaires régionales

Commission « Toxicomanie »

- Réflexions sur des propositions de gestion de la consommation d'alcool dans les manifestations. La commission a invité les préfets des 5 districts concernés pour leur présenter ce projet.
- Dans le cadre de l'élaboration de son budget 2009, les membres politiques de la commission se sont réunis à plusieurs reprises pour s'accorder sur les objectifs de ladite commission. Ils ont, de plus, noté avec satisfaction la reprise du financement de DEPART et du Centre Saint-Martin par le canton. A cette occasion, ils ont souhaité faire un geste en faveur des communes en abaissant la cotisation Toxicomanie.
- Dans l'objectif de proposer, en 2009, des actions de prévention « clés en main » aux communes, la commission Toxicomanie a effectué un recensement des mesures de prévention financées par les communes.
- Par le biais de son Fonds de prévention, la commission a apporté un soutien financier à la réalisation d'un documentaire sur les personnes toxicodépendantes, mais aussi à l'organisation de Dîner Quizz dans l'Ouest lausannois - dîner de prévention pour les jeunes - pour un montant total de Fr. 10'500.-.



Commission « Formation et Emploi des Jeunes »

- La commission Formation et Emploi des Jeunes s'est intéressée à mieux connaître les mesures destinées aux jeunes sortis de scolarité sans projet formatif. C'est ainsi qu'elle a eu une présentation de Transition Ecole Métiers - TEM - Acc'ent – Accès en Entreprise-.

Suite à ses réflexions, la commission Formation et Emploi des Jeunes a travaillé, tout au long de l'année 2008 à créer son projet de mesure DUO 15-18, grâce à l'appui de nombreux professionnels. Cette mesure DUO 15-18 propose un accompagnement bénévole individuel de jeunes âgés entre 15 et 18 ans, afin de les amener à rétablir ou à maintenir leur lien social. Pour mettre en place cette mesure, soit en assurer la communication auprès des professionnels, recruter et former les bénévoles provenant des communes membres, recevoir les identifications des jeunes en besoin de cette mesure, créer les DUO, les suivre, adresser les jeunes vers des mesures existantes et opérer des interventions, la commission Formation et Emploi des Jeunes a mandaté une interface. Après auditions d'institutions professionnelles œuvrant auprès des jeunes, elle a retenu Caritas Vaud qui gère une même mesure d'accompagnement bénévole pour les jeunes adultes - 18 à 25 ans - bénéficiaires du Revenu d'Insertion. Cette mesure DUO 15-18 débutera en 2009, avec un budget annuel de Fr. 80'000.- de Lausanne Région. Des aides financières sont activement recherchées auprès du Canton et des institutions.

- La commission a organisé un stand dans le cadre du 11ème salon de la formation et de l'apprentissage Planète Métiers. Le stand de Lausanne Région a fait la promotion des formations d'agent d'exploitation, de floriculteur, de polymécanicien et automatique ainsi que du nouveau centre de formation des Services Industriels de la ville de Lausanne qui propose 42 places d'apprentissage.
- Le site www.kiftontaf.ch de Lausanne Région à l'attention des jeunes en recherche de formation correspond parfaitement à la demande de ces derniers. Plus de 51'000 personnes l'ont visité cette année, soit 5'000 de plus qu'en 2007. La plus grande fréquence de connexion se situe au mois de mai (6'823), démontrant ainsi que les jeunes ont compris qu'il fallait rechercher un apprentissage de plus en plus tôt.



Commission « Petite Enfance » (Belmont représenté par Mme Ch. Dupertuis)

La commission « Petite Enfance », présidée par Monsieur Oscar Tosato, Municipal à Lausanne, a suivi, appuyé et accompagné le travail des communes se constituant en réseau d'accueil de jour, dont la création découle de la nouvelle Loi cantonale sur l'Accueil de Jour des Enfants - LAJE -.

Comme cette nouvelle loi modifie profondément le financement, et donc l'organisation des structures d'accueil de jour, la commission Petite Enfance a souhaité orienter son travail sur des problématiques que rencontreront les nouveaux réseaux lors de futures collaborations, afin de donner des outils techniques précis aux communes.

La commission a aussi suivi le développement de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants - FAJE -. Dans ce cadre, elle a envoyé un courrier au Conseil d'Etat, lui demandant d'honorer rapidement ses engagements financiers en la matière.

A fin 2008, les communes de Lausanne Région étaient constituées en 9 réseaux : AJENOL, APERO, Ouest 1, Ouest 2 et Ouest 3, EFAJE, Epalinges, Réseau P.P.B.L. (Pully-Paudex-Belmont-Lutry) et Réseau L.



Commission « Pyjama »

Depuis 2004, le service Pyjama est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région continue à en assurer la coordination de la communication, mais aussi à répondre aux questions de ses utilisateurs, via le site www.service-pyjama.ch. En 2008, il a été répondu à plus de 100 e-mails de clients de ce service.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui 66 communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. Ce service a vu la fréquentation de sa clientèle encore progresser en 2008 : une augmentation de 17,5% pour le LEB, de 15,5% pour le réseau de bus et de 31,7% pour les CFF, transportant ainsi plus de 91'000 utilisateurs en 2008, soit 16'000 de plus que l'année précédente. Ceci prouve, si besoin en était, l'importance de ce service pour les jeunes de notre région.



Commission « Activités sportives »

- Le projet Métamorphose, et plus spécifiquement celui de la piscine olympique couverte, a été suivi et discuté par la commission Activités sportives. Il apparaît en effet indispensable d'associer, dès le début du projet, les communes de Lausanne Région à cette réflexion.
- Au cours de cette année, le département des Affaires régionales a réalisé pour la commission Activités sportives une mise à jour des données recensées dans son Guide Sportif Régional www.guidesportif.ch. Ce site, constamment mis à jour, recense plus de 600 clubs sportifs, écoles de danse et fitness, classés sous plus de 70 sports. Un mode « Recherche » permet à l'utilisateur de trouver tous les clubs proposant le sport choisi.
- La commission Activités sportives avait, en 2007, souhaité participer financièrement à l'organisation d'un tournoi de tennis Future ITF -International Tennis Federation -. En 2008, les organisateurs ayant appris que la fédération n'acceptait pas un tel tournoi, se sont donc orientés vers un tournoi ATP - Association of Tennis Professionals -. La commission Activités sportives ne voyant plus d'intérêt pour les jeunes joueurs régionaux dans un tournoi professionnel, a décliné la demande d'aide financière.
- La commission a suivi le travail du Centre Intercommunal de Glace de Malley - CIGM - par son représentant au sein du Comité directeur du CIGM, Monsieur Raymond Bron, Syndic de Cugy. Parallèlement, une répartition financière du déficit d'exploitation 07-08 de cette infrastructure régionale a été établie à l'intention des communes. La commission Activités sportives a le plaisir de constater que les communes de Lausanne Région participeront, pour plus de Fr. 500'000.-, au déficit d'exploitation 07-08 du CIGM.
- La commission, afin de promouvoir le sport sur la région, a demandé à un sous-groupe d'organiser, en 2009, une grande Journée sportive régionale. Cette journée intitulée « Mouvements » aura lieu le dimanche 4 octobre 2009. A cette occasion, chacune des 29 communes membres de Lausanne Région présentera un sport « Découverte » ou sport peu connu.



Commission « Déchets » (Belmont représenté par M. Ph. Michelet)

La commission Déchets, présidée par Monsieur Jean-Daniel Lüthi, municipal à Bussigny, ne s'est pas réunie en 2008.

Cependant, beaucoup de communes ont estimé inutile de soumettre le préavis de Lausanne Région à leur conseil, tant que de grandes communes comme Lausanne et Renens n'avaient pris aucune décision en la matière.

C'est pourquoi, le Bureau de coordination a d'une part mandaté Monsieur Lüthi pour le représenter au sein du groupe de travail « Taxes » de la Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets - CODE - au titre d'observateur, mais a aussi écrit au Conseil d'Etat en lui demandant de fixer une règle en la matière. Monsieur Muheim siège, quant à lui au sein de la CODE, avec le statut d'auditeur.



Département agglomération

Pour le projet d'agglomération, l'année 2008 peut être qualifiée d'année de transition. En effet, après la remise du dossier à la Confédération en décembre 2007, les différentes équipes du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges - PALM - se sont penchées sur le lancement de sa mise en œuvre. Ce travail a débuté avec l'installation du bureau du PALM en avril 2008 et la validation d'un plan d'actions par le Comité de pilotage pour les projets 2009-2014. La mise en consultation, en décembre 2008, de l'arrêté fédéral sur les étapes de financements 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération constitue le lancement « officiel » de cette phase. Avec un taux de financement de 40% et des contributions qui s'élèvent à 243 millions pour les années 2011-2018, nous pouvons soulever la très bonne appréciation du PALM par les institutions fédérales.

Les points présentés ci-dessous détaillent le travail effectué par le département sur ce projet en 2008. En début d'année, le département a également repris la coordination des travaux de la commission transports, avec notamment le lancement de la procédure d'appel d'offre publique pour les comptages routiers Lausanne Région 2010.

Participation aux travaux du bureau du PALM

Depuis la mise en place du bureau du PALM et l'engagement de M. René Spahr le 1er avril 2008, Lausanne Région par le biais de sa secrétaire générale participe activement aux travaux du bureau. En effet, selon les accords passés avec le canton, ainsi que la région morgienne, retranscrits dans une convention de collaboration, Mme P. Darbellay apporte son soutien à raison d'un 0.4 équivalent plein temps aux travaux du bureau du PALM.

Dans le cadre de cette convention, nous avons demandé la création d'un bureau exécutif du projet auquel participe M. G. Muheim, président de Lausanne Région. Cet organe a pour mission de garantir le bon fonctionnement entre les niveaux stratégique et opérationnel. Il s'assure entre autres, de la disponibilité des ressources nécessaires pour la bonne exécution des tâches décidées par le COPIL. Il veille à la bonne coordination des demandes adressées au bureau du PALM et des projets gérés par ce dernier.

En étroite collaboration avec le bureau du PALM, nous avons œuvré à :

- préparer les COmités de PILOTages (COPIL) PALM ainsi que le groupe technique qui précède les COPIL
- préparer le budget du bureau du PALM
- participer à différents groupes de travail, notamment sur la communication du PALM, ou le projet des axes forts
- suivre les travaux des schémas directeurs en participant aux groupes politiques des différents secteurs
- mettre en place et suivre les chantiers du PALM

Au même titre que le canton et la région morgienne, Lausanne Région participe directement au financement du fonctionnement du bureau du PALM. Cette participation s'est élevée pour l'année 2008 à Fr. 66'000.- + Fr. 45'000.- de prestations en nature.

Afin de parler « d'une même voix régionale », lors des séances du COPIL, Mme Darbellay et M. Muheim se réunissent préalablement avec les instances dirigeantes de la partie morgienne du PALM. Ces réunions ont prouvé leur utilité et leur efficacité.

Mobilité douce

Lausanne Région a également participé directement au financement du mandat pour la mise en œuvre de la stratégie de mobilité douce pour un montant de Fr. 20'000.- sur un projet estimé à Fr. 50'000.-. Ce travail fait suite à l'analyse réalisée par la ville de Lausanne sur le réseau de mobilité douce et les franchissements à créer ou à assainir. Les différents schémas directeurs profitent directement des travaux de ce mandat qui a pour objectifs d'organiser la mise en œuvre et de coordonner l'avancement des travaux dans les différents secteurs.

Stratégie de communication du PALM

Dans le cadre du groupe de travail « communication », un mandat, dont l'objectif consiste à mettre en place la ligne graphique du PALM et à renouveler le site internet afin de le rendre plus attractif, a été attribué à la société Did We Do. Le mandat comprenait également la réalisation de divers supports promotionnels. Ce travail sera finalisé et présenté lors du premier trimestre 2009. Les schémas directeurs ont été étroitement associés à cette démarche, afin que les réflexions menées dans le cadre de ce mandat puissent être profitables aux partenaires du PALM.

Suivi du dossier des axes forts

Représentant le projet le plus ambitieux et stratégique du PALM ; le département a suivi de près les discussions et les débats sur la nouvelle ligne de tram Ouest/Est.

Au niveau politique, le président participe au comité de pilotage sur les axes forts et au niveau opérationnel, la secrétaire générale est membre du groupe technique du projet.

Les secteurs ont également été régulièrement informés de l'avancement des décisions et du mandat. Ainsi, en début d'année 2008, le comité de pilotage du PALM a validé le tracé Renens-Flon en première étape de construction. La demande de crédits d'étude pour la première étape des axes forts a été déposée par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en novembre 2008.

Organisation biannuelle des Conférences d'agglomération

Selon la convention signée en février 2007, Lausanne Région est également coorganisatrice, avec la région morgienne, des Conférences d'agglomération, lieu d'échanges d'informations et de débats sur l'avancement du projet.

Le 8 avril 2008, la Commune de Morges a accueilli la deuxième Conférence d'agglomération. En cette occasion, la problématique des transports publics de la région morgienne a été présentée ainsi qu'un point sur la politique des agglomérations par M. Jurg Tobler, responsable du groupe de stratégie politique à la Confédération.

Le 20 novembre 2008, la troisième Conférence d'agglomération s'est tenue sur la Commune de Renens. Madame Marianne Huguenin, syndique et présidente du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois - SDOL - a débuté la séance avec quelques réflexions sur les chantiers en cours. Monsieur le Conseiller d'Etat et président du PALM Jean-Claude Mermoud a eu l'occasion de présenter l'état d'avancement du dossier. Cette présentation a été suivie par une intervention de Monsieur le Conseiller d'Etat François Marthaler sur les différents projets de transports publics dans l'agglomération.

Mise en œuvre de la LADE

Lausanne Région participe à la rédaction des préavis régionaux. En février de cette année, le Chef du département de l'Economie ratifiait la stratégie de Lausanne Région requise dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'Appui au Développement Economique - LADE -. Dans le courant 2008, ce ne sont pas moins de 11 préavis rédigés par Lausanne Région, dont 9 pour les schémas directeurs et le projet d'agglomération, qui ont été déposés au Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme, pour un montant global de près de deux millions.

Commission Transports

La commission Transports, présidée par Mme Claudine Wyssa, municipale à Bussigny s'est réunie à trois reprises dans le courant de l'année 2008.

Une des principales tâches de la commission a été le lancement de l'appel d'offre pour les comptages transports individuels et transports en commun 2010. A cet effet, nous avons animé un groupe de techniciens composé de collaborateurs de la ville de Lausanne, du canton, de la région morgienne ainsi que d'un représentant politique a travaillé sur l'élaboration des cahiers des charges techniques et administratifs pour les comptages routiers.

Après validation du cahier des charges par la commission, l'appel d'offre public a été lancé le 9 janvier 2009. La procédure de sélection du mandataire devrait se clôturer en mars 2009.

Guide P + R Parkings Relais : Lausanne Région avait, en 2006, réédité son plan des Parkings Relais sur le territoire de la communauté tarifaire Mobilis. En 2008, la commission Transports a souhaité que ce guide soit réédité en prenant en compte l'importante modification du réseau de transports collectifs par la mise en service du m2. La récolte d'informations auprès de plus de 145 communes a débuté en 2008.



Département Promotion économique

Le canton de Vaud dispose depuis le 1er janvier 2008 d'une nouvelle base légale : la LADE, Loi sur l'Appui au Développement Economique. Les signets rapportent ci-après ses fondamentaux ; nous laissons le soin au lecteur de se référer pour plus de détails à la lettre d'information no. 32 rédigée en novembre 2008 :

- elle a pour but de soutenir la promotion et le développement économique du canton et des régions propres à maintenir ou créer de la valeur ajoutée,
- elle remplace 7 lois et décrets (ex. Loi sur les Investissements dans les région de Montagnes, Loi sur le DEveloppement Régional, Loi sur le Tourisme, Pôles économiques),
- elle reconnaît les associations régionales en tant que partenaires de référence,
- elle oblige les associations régionales à rédiger une stratégie à 4 ans, validée par le Département et à disposer d'une planification annuelle des projets,
- les associations régionales ont pour mission de rédiger des préavis pour les projets sollicitant un soutien financier dans le cadre de la loi.

Notre association dispose aujourd'hui d'une stratégie (téléchargeable depuis le site Internet www.lausanneregion.ch) qui comporte également un volet touristique rédigé par la ville de Lausanne. La vision régionale du tourisme sera étudiée au cours de l'année 2009. Il nous semble également intéressant de préciser que les conclusions du rapport stratégique élaboré en 2004 en collaboration avec la HEG nous a été d'un soutien précieux pour l'élaboration de notre stratégie 2008-2011.

Ainsi le document stratégique est divisé en 6 chapitres : économie entrepreneuriale, territoire et équipement, développement régional, tourisme, formation, gouvernance.

Les associations régionales étant dorénavant des référents privilégiés du Canton, ce texte légal ne reconnaît plus, depuis la fin de l'année 2008, les 5 partenariats mis en place en 2001 sous le nom de « Communauté d'intérêt » qui avait pour mission, par signature de conventions, de mettre en place des prestations communes de soutiens aux entreprises. La Communauté d'Intérêt Centre était composée de Lausanne Région, des régions des districts de Cossonay (ARC) et du Gros-de-Vaud (ARGdV). Elle a été dissoute en fin d'année 2008.

Prestations liées au guichet entreprises

- 78 dossiers d'entreprises ont bénéficié de prestations directes, telles que recherche de terrains et/ou locaux à la vente ou à la location - recherche de financement - élaboration de plan d'affaires - renseignements généraux liés à la création d'une entité juridique - demande de permis de travail et de séjour - positionnement produit ou encore mise en contact avec des partenaires privés et/ou publics. Les entreprises bénéficiaires de nos prestations sont actives majoritairement dans les secteurs d'activités liés aux loisirs, aux sciences de la vie et au design industriel.
- Dans le cadre de cette dernière année de collaboration avec la Région de Cossonay (ARC) et celle du Gros-de-Vaud (ARGdV) nous avons travaillé à l'édition du 2ème tome de la collection « le fil rouge » qui traite, après celui de la création, de la commercialisation d'un produit. Le premier volume ayant remporté un grand succès, nous avons procédé à une réimpression.

Actions de valorisation du tissu économique régional

PERL - Prix Entreprendre Région Lausanne

L'édition 2008 des Trophées PERL a enregistré 19 dossiers concourant à cette 6ème édition. Le Jury, présidé par M. le Syndic Daniel Brélaz a récompensé :

1er prix, Fr. 50'000.-

- **Motilis Sàrl, St-Sulpice** pour le développement d'une nouvelle technique de diagnostic gastro-intestinal,

2ème prix, Fr. 20'000.-

- **Logifleet SA, Le Mont s/Lausanne** pour le développement d'un logiciel de géo-localisation,

3ème prix, Fr. 10'000.-

- **Scanlight Imaging, spin off de l'EPFL** pour le développement d'un module de micro-projection,

prix « coup de cœur du Jury », Fr. 10'000.-

- **EnAirys, spin off de l'EPFL** pour le développement de solutions écologiques de stockage d'énergie.

Les 4 lauréats se sont vus remettre leur prix lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 2 avril au Palais de Beaulieu en présence de plus de 200 personnes représentant les milieux économique, institutionnel et public. Pour la première fois, le public présent, muni de lunettes spéciales, a pu apprécier la qualité des 4 projets lauréats par la projection de films en 3 D.

Comme il est d'usage, tous les candidats ont eu la possibilité, lors d'une matinée d'informations, d'entendre plusieurs orateurs s'exprimer sur des sujets liés à l'entreprise, à l'exemple des aides financières, des crédits bancaires ou de la fiscalité.

PACTE, des Paroles aux actes

Association créée en 1988, qui a pour mission de favoriser l'égalité des chances au sein de l'entreprise.

Nous avons poursuivi notre soutien à PACTE dans le cadre de son programme « entrepreneurs ». Hormis notre support financier de Fr. 3'000.- imputé au budget de fonctionnement, nous avons animé un cycle de 5 conférences dont les sujets étaient liés à la création d'entreprise. Cette deuxième promotion était composée de 16 participantes.

Fonds de Capital Développement

Un premier dossier accepté en fin d'année 2007, a vu la libération du montant d'un prêt de Fr. 50'000.- au mois de mars 2008. Il s'agit de la création d'une officine pharmaceutique comprenant un espace homéopathique performant.

Fondation ASECE, Action solidaire et création d'entreprises (micro-crédits)

2008 fut la deuxième année de notre soutien à ASECE. Si dix mille francs sont versés au titre d'appui au budget de fonctionnement, notre collaboration va au-delà de ce versement ; en effet, nous étudions globalement les projets qui pourraient être bénéficiaires des appuis Lausanne Région, à l'exemple du Trophée PERL, des prestations « entreprises » ou du Fonds Capital Développement.

MIPIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier

Créé en 1989, le MIPIM est un forum mondial qui réunit annuellement à Cannes (F) les professionnels de l'immobilier (architectes, ingénieurs, financiers, promoteurs, entreprises générales, agences immobilières, représentants de villes et d'agglomérations). Il enregistre plus de 29'000 participants provenant de plus de 70 pays, plus de 2'600 exposants qui se présentent sur des stands d'une surface globale de 24'000m².

2008 fut notre première participation à cette convention internationale. Ainsi, nous avons rejoint la « Lake Geneva Region » - LGR - composée des cantons de Genève et de Vaud, de Nyon Région, des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Nous avons intégré le comité de pilotage en charge de l'organisation opérationnelle.

Il a été ainsi permis, de présenter au travers de supports fixes l'agglomération Lausanne-Morges, mais également de rencontrer des délégations de la ville de Paris (F) ou encore de la Metropole Ruhr (D). Cette manifestation représente également des opportunités de tisser des liens plus étroits avec les partenaires privés de la LGR à l'exemple des grandes entreprises de constructions ou des agences immobilières.

Conclusions Lausanne Région

L'année 2008 aura été, pour Lausanne Région, une année de réflexions et de réalisations très concrètes pour les communes et leurs habitants, mais aussi une année au cours de laquelle Lausanne Région s'est imposée comme partenaire indispensable sur plusieurs dossiers. C'est aussi la première année où l'association régionale compte 29 membres.

Les réflexions de ses commissions visent à positionner la région non seulement comme organe de coordination, de mise en réseau, mais aussi comme organe de communication, relayant les informations entre les différents partenaires et comme interlocuteur indispensable sur plusieurs sujets tels que l'agglomération, la promotion économique, les déchets, la formation et la toxicomanie entre autres.

Ce travail a été rendu possible grâce aux 61 représentants des secteurs et techniciens, qui se sont réunis à l'occasion de 72 séances. Nous tenons ici à les en remercier chaleureusement.

☺

CONCLUSION

2008, une année qui aura vu les collaborations intercommunales s'intensifier pour des motifs les plus divers, mais toujours dans l'esprit bien compris de fournir des services de qualité à notre population. La séance de travail du mois d'avril, qui a réuni membres du Conseil communal et de la Municipalité, a dynamisé nos relations et instauré un très bon climat de travail.

A nouveau, simplement MERCI à toutes les personnes avec qui j'ai l'honneur de travailler. Votre appui (et votre patience) sont le gage de notre succès.

☺

Gustave MUHEIM, Syndic



FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES

M. Gilbert MOSER, municipal



FINANCES ET COMPTABILITÉ



Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

Comme déjà annoncé, notre boursière, Mme Patricia Chabloz nous a quittés le 31 décembre 2008. Je ne peux que regretter sa décision, car le travail fourni par Mme Chabloz était apprécié et je l'en remercie.

Le poste sera repourvu par M. Stéphane Ruby, qui nous vient de l'Etat de Vaud. M. Ruby commencera le 5 janvier 2009.

Les réflexions concernant une éventuelle modification de la péréquation vont bon train. Les membres du comité de l'Union des Communes Vaudoises ont décidé de renoncer à solliciter du Conseil d'Etat une révision légère de la péréquation pour 2009 et de l'inclure dans la révision plus approfondie qui devrait prendre effet dès 2011.

Documents divers établis par la bourse

	2006	2007	2008
Bordereaux			
· taxe non pompier	792	828	796
· de taxe égouts	558	592	602
Pièces comptables enregistrées *	2850	3026	2683
Factures diverses *	259	261	323
Correspondance *	387	377	410

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les achats et ventes effectués durant l'exercice :

Achat

- aucun

Vente

- aucune

Caisse intercommunale de pension (CIP)

Le rapport d'activité du président pour l'assemblée générale des délégués de la CIP, statuant sur les comptes 2007 mentionnait :

- le degré de couverture OPP2 a été ramené de 82,95 à 81,73 au 31 décembre 2007. La CIP n'a pas été directement touchée par la crise provoquée par les fonds pourris des « subprimes » mais a subi les effets indirects résultant de la baisse générale des marchés.

Cette information vous est donnée en regard d'une initiative parlementaire demandant une modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) en vue d'exiger des caisses de pensions publiques un degré de couverture à 100 % (capitalisation intégrale).

Certains spécialistes estiment qu'il est inutile de bloquer des fonds publics pour obtenir une couverture à 100%, d'autres aimeraient qu'on l'obtienne en 40 ans.

Au 31 décembre 2007, la CIP était conforme à ses statuts qui exigent une couverture à 70 %. Mais avec les turbulences des marchés durant l'année 2008, nous attendons avec impatience le bouclage des comptes.

Affaire à suivre !

DOMAINES & TERRAINS

Glissement des Bas-Monts

Un montant d'environ Fr. 32'000.-, représentant des travaux urgents et imprévisibles, a été investi durant l'exercice. Les travaux ont été entrepris dans le but de drainer les résurgences survenues dans le haut du site. Cependant, ces travaux ne sont pas de nature à éliminer tout danger dans le futur. Donc, le site reste sous surveillance.

Le résultat de l'exercice 2008 le permettant, ces travaux ont été entièrement pris en charge par le compte de fonctionnement, sans faire appel au fonds de réserve pour la zone d'utilité publique.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Conciergerie

M. Castro, qui nous avait quitté fin 2007, n'a pas été remplacé.

M. Rouge a été engagé à l'heure afin de s'occuper du refuge des Bas-Monts ainsi que du local UAPE en Arnier.

Durant toute l'année 2008, le travail a été fait avec un effectif restreint. Je remercie toute l'équipe conciergerie qui a réussi, malgré tout, à remplir sa mission à satisfaction.

M. Bovey a fait valoir son droit à une retraite anticipée au 31.12.2008, mais désire travailler à 25 % pendant encore trois ans. Je profite de l'occasion pour remercier Willy des nombreuses années passées au service de la commune.

Son travail a toujours été irréprochable, sa disponibilité et sa gentillesse ont été très appréciées par toute la population.

Afin de compléter l'équipe, M. Yan Tornare a été engagé à plein temps dès le 1^{er} février 2009. Il occupera l'appartement de fonction dans l'immeuble « Espace Cancoires » et fera office de « grand frère » pour nos jeunes.

Il n'y a plus de chef concierge. Chaque concierge est responsable de son ou ses immeubles :

- M. D. Tschabold : collègue et salle de gymnastique
- Mme A.-L. Mottiez : bâtiment administratif
- M. Y. Tornare : Grande Salle, auberge, église, maison Pasche, bâtiment des services extérieurs et, par la suite, Espace Cancoires
- M. Ph. Rouge : Refuge des Bas-Monts et UAPE.

Bâtiment administratif

Pas de remarque.

Bâtiment de l'Auberge communale

Nous n'avons pas reçu de critiques sur le fonctionnement de la nouvelle installation de chauffage central. Nous en déduisons que, après les indispensables réglages initiaux, les locataires sont contents.

Le décompte de chauffage établi par la gérance démontre que le nouveau système de chauffage à pellets coûte moins cher que le chauffage tout électrique, malgré qu'une partie des achats de pellets a été faite à Fr. 371,75 la tonne contre Fr. 339,22 par la suite. Nous espérons que, pour le futur, l'offre sera toujours en mesure de répondre à la demande.

Deux remarques sont à faire :

- l'évaluation du stock de pellets n'est pas aussi facile à faire que celle du mazout en soute;
- avec l'ancien système, chaque locataire réglait ses frais de chauffage en fonction de sa consommation d'électricité. Avec le nouveau système, le coût de chauffage de tous les appartements est réparti en fonction des m³ (le restaurant a un compteur séparé).

Suite à l'installation du chauffage central, de nouveaux baux tenant compte du coût des travaux et du taux hypothécaire actualisé ont été signés. L'état locatif passe de Fr. 67'110.- pour 2007 à Fr. 78'210.- pour 2008.

Cependant, la rigueur de l'hiver 2008/2009 fait ressortir les carences de l'immeuble en matière d'isolation, particulièrement les fenêtres et cadres. Le concierge a été chargé de colmater les joints des fenêtres dans l'attente d'un prochain programme de rénovation comprenant également la façade.

Salle de gymnastique et terrain de sports

Un rehaussement du treillis a été posé entre le terrain de sport et le bâtiment administratif afin d'empêcher les ballons de venir frapper stores et vitres et causer des dégâts.

Nous avons dû faire face à une nouvelle infiltration d'eau sur la toiture de la salle de gymnastique. Après une trentaine d'années, l'étanchéité montre des signes de faiblesse. Nous pensons traiter ce problème de concert avec les travaux de l'extension du collège 3^{ème} étape.

Collège

Les deux locaux créés à la place du préau couvert ont été immédiatement occupés, non pas par deux nouvelles classes standard, mais un par le réfectoire et l'autre par la classe ACT-ACM. Une cuisine a été installée et ces nouveaux locaux sont unanimement appréciés par les utilisateurs. Cette nouvelle organisation permet de libérer la salle polyvalente. Cette dernière est de nouveau disponible pour des occupations extraordinaires.

	Réfectoire
	Salle ACT-CM

Le préavis N° 6/2008 concernant la demande de crédit complémentaire de Fr. 800'000.- pour finaliser l'étude de l'extension du collège 3^{ème} étape a été proposé au conseil, qui, dans sa séance du 29 mai 2008, l'a accepté à la majorité, avec un avis contraire et une abstention. Ce préavis s'inscrit en complément du préavis N° 13/2006 de Fr. 200'000.-.

Les réflexions concernant l'extension du collège troisième étape, plus particulièrement du système de chauffage, ont progressé durant l'exercice 2008. Une séance aura lieu avec la commission du suivi début 2009 afin de l'informer sur l'avancement. Pour rappel, le chauffage fera l'objet d'un préavis séparé.

Le but est d'être prêt début 2010 pour l'envoi des soumissions, afin de pouvoir terminer les travaux à la rentrée scolaire 2012, si le besoin de nouveaux locaux se confirme.

Grande Salle

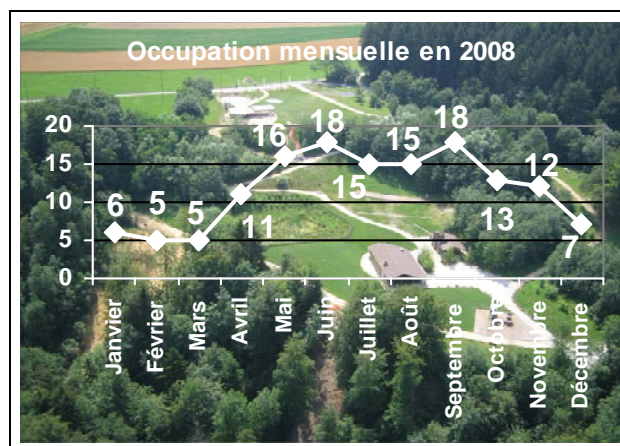
Pas de remarque. Toujours très occupée.

Refuges

Refuge des Bas-Monts

La location de notre refuge a toujours un énorme succès et ce n'est pas moins de 141 fois où celui-ci a été loué en 2008 (153 en 2007).

Une légère diminution est enregistrée, notamment en juin et au cours du 4^{ème} trimestre.



Les « boulets » du hall de l'ancien collège ont été déplacés sur le site des Bas-Monts. Ils serviront à l'élaboration de murets qui amélioreront la qualité du lieu.

Le vandalisme, suite à l'intensification de la surveillance, semble avoir émigré vers d'autres lieux.

Refuge de Malatête

Ce poste est reporté depuis de très nombreuses années. Il figure en 2009 dans le plan d'investissements pour la législature avec un montant de Fr. 50'000.-.

Historique :

- Refuge de 4 sur 3 mètres, construit au milieu des années 70, sur la parcelle communale N° 652 au lieu dit « Mallatetaz », à une centaine de mètres du « Couvert du 700^{ème} », sur la portion sud-ouest du chemin de la Musette, inscrit ECA N° 527.
- Le 26 janvier 1995, une violente tempête s'est abattue sur la région, particulièrement sur la forêt du Signal. Sous la violence du vent, des arbres se sont cassés et ont gravement endommagé le toit du refuge. A la suite de cet événement, le toit a provisoirement été couvert.
- Le 14 mai 1995, lors d'un nouveau coup de vent violent, un arbre s'est abattu, démolissant totalement le couvert du refuge.
- La Municipalité de l'époque a alors procédé à l'inventaire des travaux de remise en état nécessaires. Au vu de l'importance des dégâts, il s'est vite avéré que le refuge n'était pas réparable.
- Suite à la déclaration de sinistre, l'ECA nous a versé une indemnité de Fr. 3'760.-. Ce montant figure dans le compte N° 9282.01 « réserve pour refuge Malatête », complété par une attribution de Fr. 50'000.- lors du bouclage des comptes 2007.
- La Municipalité a demandé l'autorisation de démolir ce refuge par préavis N° 9/95, travaux n'entraînant aucun frais extraordinaire, le coût de démolition et de déblaiement des déchets étant intégré dans le programme d'occupation des chômeurs.
- Extrait tiré du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 9/95 : « durant son existence, ce refuge a bien rempli ses différents rôles : abri pour les bûcherons, lieu de réunion pour de petits groupes, cuisine pour de plus grands groupes festoyant à l'extérieur, contribution à renforcer l'amitié entre membres de nos sociétés locales, solidarité entre nos édiles ». Le futur de cet endroit étant évoqué dans le préavis, votre commission s'est enquis auprès de la Municipalité de ses intentions. Le droit de reconstruire un refuge est préservé par une inscription au registre forestier, conformément à la loi fédérale de 1993.

La Municipalité s'est engagée à préserver la vocation de lieu de rencontre de ce site. Pour leur part, les membres de la commission souhaitent qu'un abri rustique et suffisant pour une vingtaine de personnes soit reconstruit.

- Par la suite, un nouveau coup de vent appelé « Lothar » a abattu tous les sapins rescapés à proximité de l'ancien refuge.
- En avril 2006, un programme de replantation a permis d'agrémenter le site d'érables et de merisiers, tout en préservant la possibilité de reconstruire un refuge.
- La Municipalité, lors de sa séance du 27 octobre 2008, a pris la décision d'avancer dans ce projet. Plus nous attendons, plus le risque est grand de se voir refuser l'autorisation de reconstruire.
- Des réflexions sont en cours pour établir le programme et des discussions ont également lieu avec la Société de développement pour une éventuelle participation.

Espace Cancoires

Ce dossier a subi une grande accélération durant l'exercice 2008.

Après le préavis d'intention « Espace Cancoires » N° 14/2007 du 2 juillet 2007 demandant un crédit de Fr. 250'000.- destiné à financer l'étude, le Conseil communal a accepté, lors de sa séance du 6 juin 2008, par vote à bulletin secrets, à la majorité (10 avis contraire et 4 abstentions), le préavis N° 09/2008, demandant un crédit de construction de Fr. 3'100'000.-.

Les travaux ont débuté fin novembre et se déroulent à satisfaction, ceci malgré une météo défavorable. Nous espérons que l'immeuble « Espace Cancoires » sera terminé fin 2009.

Autres bâtiments

Rien à signaler.

FORÊTS

RAPPORT D'ACTIVITES

Exploitation des bois

Coupe exploitée durant l'exercice :

- Paudèze/Les Creux

<i>PRODUITS</i> (entre parenthèses chiffres 2007)	m ³	total m ³
Résineux, bois de service (164.5) bois de feu (0)	145.00 1.00	146
Feuillus, bois de service (10.5) Feuillus, bois de feu (137) Chablis de résineux (0)	8.75 80.25 19.00	89 19
Total général (312)		254

- Rapport Résineux/Feuillus (%) : 65.0/35.0
- Rapport Coupe/Chablis (%) : 92.5/7.5
- (par rapport aux résineux : 88.5/11.5)

Causes des Chablis

- Bostryche : 1 épicéa
- Vent : 3 épicéas/sapin
- Foudre : 1 épicéa
- Sec : 2 mélèzes et 2 pins (probablement dû à l'été sec 2003)

ceux-ci étaient concentrés autour du sommet du Signal.

Subventions

Selon le nouveau mode de subventionnement édicté par la Confédération, seuls les travaux situés dans le périmètre des forêts dites « protectrices » bénéficient de subventions, ce qui est le cas pour la coupe de cette année. La commune, pour celle-ci, a bénéficié d'un montant de Fr. 10'132.65.

Autres travaux

Reboisement

Parcelle de 2000 m² (comprenant partiellement 2 parcelles privées), situées à l'ouest du couvert du 700^e, et nettoyée en automne 2007.

Cette surface a été reboisée en mélange épicéa/hêtre avec 50% de chaque essence.

Ce mode de faire a pour but de renforcer la résistance du peuplement face au vent.

Soins culturaux

- Fauchage des jeunes plantations issues des surfaces dévastées par Lothar et de la parcelle reboisée au printemps (issue directement ou indirectement de Lothar !).
- Eclaircie de la parcelle de chênes rouges à l'est de la forêt du Signal.

Entretien

des chemins

- Evacuations des eaux : équipe forestière de Lutry
- Sentier de la Crête : équipe forestière de Lutry
- Fauchage des bords : voirie Belmont.

du couvert du 700^{ème}

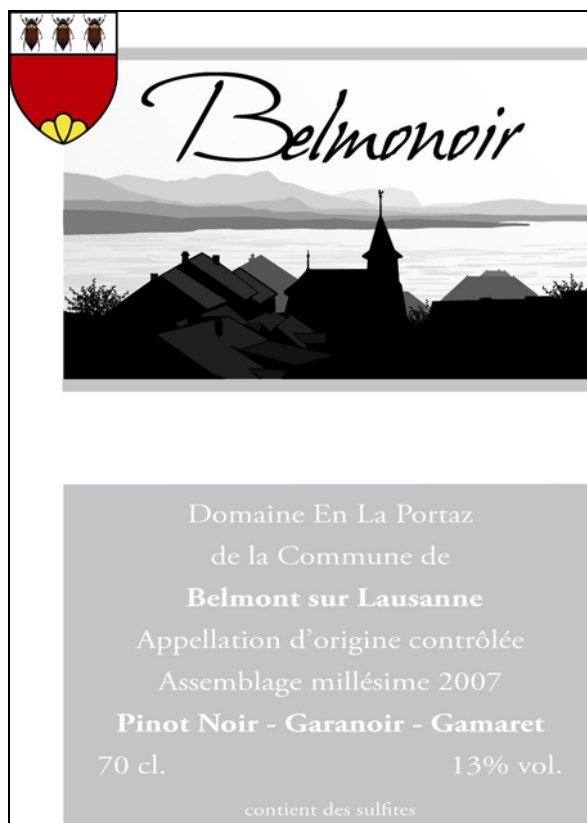
- voirie de Belmont

VIGNES

Rapport sur l'exploitation 2008

Pour rappel, en ce qui concerne le rouge, la récolte 2007 était la première année de notre nouvel assemblage Pinot Noir, Gamaret et Garanoir.

Afin de respecter la loi, nous avons dû créer une nouvelle étiquette mentionnant le nom de fantaisie et une contre-étiquette mentionnant les cépages, le millésime, le degré d'alcool et le nom du domaine. Cette solution est la plus économique, car nous n'aurons que la contre-étiquette à compléter chaque année.



Vous avez pu découvrir, lors de la dernière séance du conseil de décembre 2008, à la fois l'étiquette et le produit, au sujet desquels la Municipalité n'a reçu que des éloges. Je remercie la Société viticole de Cully et son œnologue qui nous ont concocté ce magnifique nectar.

Il faut tout de même mentionner que nous avons volontairement limité la production des cépages Gamaret et Garanoir afin de ne pas essouffler les jeunes plants. Le millésime 2008 sera moins typé Pinot-Noir et devrait être plus tannique et avoir une robe plus foncée car la production de Gamaret et de Garanoir a été doublée.

Récapitulatif du climat de l'année 2008

Hiver particulièrement doux et ensoleillé, très agréable pour la taille. Avril et juin gris avec quelques pluies, ce qui a occasionné les premières infections du mildiou. La floraison a eu lieu vers le 23 juin. Pour l'été, nous avons eu 1° de plus que la normale saisonnière. Septembre très pluvieux, mais octobre avec un magnifique soleil a permis de faire les vendanges dans de bonnes conditions. Dans l'ensemble, l'année 2008 a été tout à fait satisfaisante, si ce n'est que la récolte a été inférieure aux quotas. Mais ce qui est important, c'est que les vignes de Belmont n'ont pas été atteintes par la grêle (une pensée pour les vigneronns de la Commune d'Ollon !).

Récapitulation de la production :

- 1'152 kg de chasselas, sondant à 71° (quota 1509 kg) *par comparaison 2007 : 1576 kg à 72°*
- 387 kg de Pinot-Noir, sondant à 94° (quota 440 kg) *par comparaison 2007 : 397 kg à 94°*
- 341 kg de Gamaret, sondant à 90° (quota 300 kg) *par comparaison 2007 : 145 kg à 93°*
- 196 kg de Garanoir, sondant à 89° (quota 418 kg) *par comparaison 2007 : 250 kg à 93°*

Comptes 2008		
Charges	Fr.	29'818.95
Produits	Fr.	23'370.10
Excédent de charges	Fr.	6'448.85

Comptes 2007 (pour comparaison)		
Charges	Fr.	21'821.75
Produits	Fr.	15'922.00
Excédent de charges	Fr.	5'899.75
Comptes 2006 (pour comparaison)		
Charges	Fr.	27'187.75
Produits	Fr.	24'628.70
Excédent de charges	Fr.	3'153.05

Remarques sur les comptes 2008 : les charges comprennent des dépenses qui n'étaient pas prévues dans le budget, soit l'élaboration d'une nouvelle étiquette Belmonoir et l'élimination du stock de Pinot-Noir 2003 qui sera distillé en Belmoniac.

Productions

Production de la récolte 2007 (comptes 2008)		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1260	
./. vin clair vendu à la coopérative	- 0	
Total	1260	1660
./. souscription et vente		- 813
Solde pour consommation communale		847
Vin rouge , Assemblage	634	+ 868
Total consommation communale		1715

A titre de comparaison, nous vous donnons ci-après les chiffres de l'année précédente.

Production de la récolte 2006 (comptes 2007)		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1074	
./. vin clair vendu à la coopérative	- 0	
Total	1074	1491
./. souscription et vente		- 780
Solde pour consommation communale		711
Vin rouge , Pinot Noir	230	+ 292
Total consommation communale		1003

Information sur la production de la récolte 2008 (comptes 2009) Estimation

	Litres	Bouteilles
Vin blanc, Chasselas	922	
./. vin clair à vendre à la coopérative	- 0	
Total	922	1300
./. souscription supposée et vente		- 800
		500
Assemblage rouge		
Pinot Noir	310	
Gamaret	270	
Garanoir	150	
Total rouge	730	1050
Total consommation communale		1550

Stock au 31.12.2008

Blanc :

Millésime	Nbre de bouteilles
2007	197

Rouge :

Millésime	Nbre de bouteilles
2003 – Pinot Noir	sera distillé
2004 – Pinot Noir	21
2005 – Pinot Noir	510
2006 – Pressé en blanc	23 pots vaudois
2007 – Assemblage	706

La souscription concernant le chasselas va démarrer pour offrir à la population de Belmont le millésime 2008 à un prix attractif. Faites-lui bon accueil !



Gilbert MOSER, municipal



ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES

Mme Chantal DUPERTUIS, municipale



ÉCOLES

Petit lexique

ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
CIN	Cycle initial
CYP	Cycle primaire
DEP	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire
SES	Service Enseignement Spécialisé
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VSB	voie secondaire de baccalauréat
VSG	voie secondaire générale
VSO	voie secondaire à options

Préambule

Dès la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

Les directives pour les futurs conseils d'établissements, composés des représentants communaux, des directions d'établissement, des parents d'élèves et des milieux de l'Association de parents d'élèves, sont actuellement au centre des discussions.

Ces conseils d'établissements ont jusqu'en 2012 pour entrer en fonction. A ce jour, Belmont n'a pas de nouvelle à ce propos et attend des informations de la part de la direction de l'établissement scolaire de Pully, Paudex, Belmont.

Activités organisées par l'établissement intercommunal

- visites des musées de la région;
- activités sportives (natation, handball, patinoire, piste Vita et joutes sportives);
- spectacles : Carrefour Chansons, spectacles de théâtre à l'Octogone de Pully;
- animations déchets.

Toutes les classes ont fait une course d'école.

Camps

- 2 classes de CYP2 ont organisé un camp en avril 2008.

Prévention

- Education routière donnée par la Police intercommunale de Pully-Paudex-Belmont-Savigny.

Santé

- 2 soirées PROFA pour les parents du CYP1/1 et du CYP2/2;
- animation dans les classes du CYP1/1 et du CYP2/2;
- prophylaxie dentaire.

Service psychopédagogique et logopédistes (PPLS) –

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration vaudoise.

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales et est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Le taux d'encadrement cantonal est fixé à 2,5 postes de professionnels PPLS pour 1000 élèves. Nos moyens n'ont pas augmenté mais les demandes augmentent, ce qui a une influence négative sur la liste d'attente, particulièrement en logopédie (de 3 à 9 mois selon les établissements).

Au 1^{er} janvier 2008, la part de l'Assurance Invalidité (AI), qui finance aujourd'hui une partie des prestations PPLS, a été cantonalisée dans le cadre de la RPT (nouvelle péréquation financière cantons-Confédération). La prise en charge des demandes logopédiques aux PPLS en est affectée, puisque le canton finance aussi bien les logopédistes privés que les logopédistes engagés par le Service PPLS, il n'est plus possible de transférer sans autre aux logopédistes privés la prise en charge des enfants en liste d'attente.

La RPT occasionne un surcroît de charges administratives au secrétariat régional PPLS, alors même que dans le processus d'économie de l'Etat de Vaud, des postes de secrétariat ont été supprimés. La pénurie de moyens administratifs a un effet direct sur la disponibilité des prestations.

Afin de fournir les meilleures prestations possibles, les PPLS Lavaux cherchent des locaux adaptés dans la plupart des bâtiments scolaires ou à proximité. Cet objectif de proximité n'est rendu possible que dans le cadre d'une proche collaboration avec les autorités communales et les directions scolaires.

Écoles primaires

La direction de l'établissement scolaire Pully, Paudex, Belmont est assurée depuis le 1^{er} février 2008 par Mme Janine Jan, en collaboration avec des doyennes : elles forment le Conseil de Direction.

Institutrices déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyennes sont en charge de diverses tâches administratives et pédagogiques.

Mme Sarah Bonnard, enseignante à Belmont, représente l'école de Belmont dans l'équipe d'établissement. La gestion du matériel pédagogique, de l'informatique, de l'audio-visuel et des activités particulières (piscine, spectacles, etc) est assurée par l'établissement Pully/Paudex/Belmont.

L'organisation et le financement des activités suivantes restent entièrement à charge de chaque commune, soit :

- la mise à disposition et l'entretien des immeubles et du mobilier de base;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes);
- les camps scolaires;
- les animations propres à Belmont;
- les tâches relatives à la santé (médecin, infirmière, dentiste scolaire);
- l'assurance des élèves.

La participation financière de la commune pour les élèves du primaire a été budgétée à Fr. 73'600.- (comptes pas bouclés au moment de l'établissement du présent rapport).

Personnel enseignant

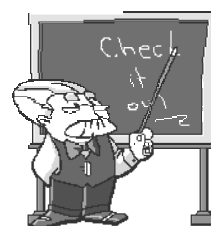
Les enseignants de Belmont sont les suivants :

Enfantines (Cycle initial = CIN)

- CIN : Mmes Adriana Santi et Chantal Rithner
- CIN : Mmes Claudine Regamey et Thérèse Rosset
- CIN : Mme Dominique Haerberli

Primaires (Cycle primaire = CYP1 et CYP 2)

- CYP1/1 : Mmes Sandra Carro et Adriana Santi
- CYP1/1 : Mme Sarah Bonnard
- CYP1/2 : Mme Véronique Perret
- CYP1/2 : Mmes Anne Hofer et Marie-Laure Nikolic
- CYP2/1 : Mme Aude Moret
- CYP2/1 : Mme Monica Nestor Marques
- CYP2/2 : Mmes Véronique Pfeiffer Ryter et Anne-Sylvie Vaney
- CYP2/2 : M. Marc Magnin et Mme Anne-Marie Marlétaz



Effectifs

L'établissement primaire intercommunal accueille 1045 élèves (55 classes DGEO - 1 DEP - 1 SES) qui sont répartis comme suit :

Classes			Elèves	
2007	2008		2007	2008
17	16	classes enfantines	316	297
9	9	classes de CYP1/1	178	178
9	9	classes de CYP1/2	192	184
8	10	classes CYP2/1	160	189
12	9	classes de CYP2/2	230	180
1	0	classes de CYP2/12	21	0
1	1	classe développement	9	10
1	1	classe SES	8	7
58	55	TOTAUX	1114	1045

Pour 2008-2009, ces classes sont, géographiquement, réparties comme suit :

Lieu	Nbre classes
Pully	
· Annexe Ouest	11
· Alpes	3
· Chamblandes	6
· Mallieu (y.c. classe SES)	7
· Chantemerle	8
· Pavillon de Chantemerle	3
· Fontanettaz	3
Belmont	11
Paudex	3
Total	55

Récapitulatif des effectifs du groupement scolaire primaire :

	Classes	Elèves
Pully seul	41	759
Paudex	3	64
Belmont	11	222
Total	55	1045

Lors de la rentrée scolaire 2008-2009, la direction des écoles nous informait de la fermeture d'une classe enfantine à Belmont, tout comme lors de la rentrée précédente. Cette décision nous permet ainsi de mieux « mener » la réflexion sur l'extension du collège 3^{ème} étape.

Devoirs surveillés

A la demande de parents, les devoirs surveillés ont été à nouveau mis en place à partir d'août 2008. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 17h et sont facturés Fr. 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2^{ème} période. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE. Mme Bernadette CHIOVENDA en est la responsable. A la rentrée scolaire 2008-2009, 24 enfants y sont inscrits.

Activités locales

A part les manifestations organisées par l'établissement, quelques activités particulières, propres à Belmont, ont jalonné l'année :

- en 2008, il n'y a pas eu l'habituelle fête de fin d'année comme par le passé. Celle-ci a été remplacée par une vaste exposition sur le thème de la lecture. Tout le bâtiment scolaire était accessible aux parents et autres visiteurs, le lundi 23 juin. Au vu de l'énorme travail accompli par les enseignants et les élèves, cette exposition aurait mérité d'être visitée par un plus large public;
- le repas offert par la commune aux enseignants de Belmont a eu lieu le mercredi 2 juillet aux Bas-Monts;
- quelques classes ont, comme d'habitude, participé au Noël des aînés;
- la Fête de Noël du 16 décembre avait une ambiance particulière dans la mesure où il semblerait que la symbolique religieuse de Noël n'ait plus sa place dans les écoles. A cette occasion le message du pasteur a été remplacé par un « duo pasteur – municipalité » sur le thème des fenêtres de l'Avent.

Comme d'habitude, ces journées n'auraient pas pu se dérouler dans d'aussi bonnes conditions sans le personnel communal.

Il ne ménage ni son temps ni ses efforts pour la préparation des locaux, en particulier la salle de gymnastique et le montage du podium, afin que tous aient une bonne vision du spectacle de Noël. Je le remercie chaleureusement pour son investissement.

Réfectoire

Les travaux de réaménagement du préau couvert en deux classes, nous ont permis de déplacer la classe ACT-ACM dans l'une d'elle et dans l'autre de mettre en service un réfectoire scolaire. Celui-ci, sous la responsabilité de la commune et n'exigeant aucune autorisation particulière, fonctionne de la manière suivante : sous la surveillance de quatre auxiliaires (Mmes Mulhaupt, Chiovenda, Matthey et Kessels), les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école. Ils bénéficient d'un repas labellisé « Fourchette verte », comme à l'UAPE, ainsi que d'un encadrement ludique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. 46 enfants sont actuellement inscrits et ceci pour la modique somme de Fr. 13.- par jour. L'inscription se fait en principe pour l'année, mais des modifications interviennent assez souvent, ce qui occasionne quelques « cheveux blancs » à notre préposée à la facturation.

Ce service est proposé aux enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE.

L'ouverture de ce réfectoire a eu comme légère conséquence de diminuer quelque peu la fréquentation de l'UAPE pour le repas de midi. La mise en application d'Harmos, dans un avenir relativement proche, verra sans doute une augmentation de l'utilisation du réfectoire. Rappelons que les travaux d'aménagement effectués en 2008 étaient prévus pour deux classes transformables en réfectoire. Donc nous sommes prêts, avec cependant quelques aménagements à prévoir au niveau du mobilier, ainsi que du personnel.

Service de santé

Mme M. Halter est en charge du suivi de la santé de nos enfants à raison de 10% de son temps.

Le service de santé propose depuis 2003 une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant, en deuxième enfantine.

Le Service dentaire scolaire organise un dépistage annuel pour tous les enfants.

A Belmont, 219 contrôles pour 222 élèves ont été effectués :

- 192 enfants n'ont ni caries, ni obturations;
- 9 enfants n'ont pas de caries mais une ou des obturations;
- 18 enfants ont des caries;
- aucun enfant n'a une bouche négligée.

Les soins sont prodigués par le Service dentaire scolaire pour 66 enfants et par un dentiste privé pour 156 d'entre eux.

La doctoresse Fridelance Meloro qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux est toujours en fonction comme médecin scolaire.

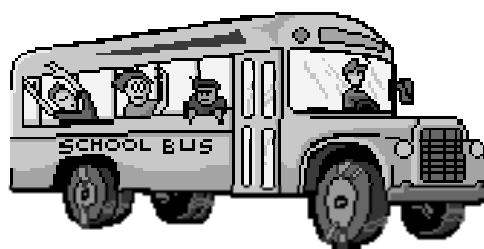
Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, nous avons un nouveau transport scolaire : CarPostal. Un véhicule, certes assez volumineux, mais qui permet le transport d'au moins deux classes lors des sorties organisées par les enseignants de Belmont. Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux TL, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par transports spéciaux.

Durant l'année 2008, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. A ce propos vous avez pu constater que, lors de la rentrée scolaire 2008-2009, le trajet emprunté par le car avait subi quelques modifications. Ce fait est dû aux travaux sur la route du Signal ainsi qu'à la demande d'habitants des chemins du Pertuis, du Crau-au-Fer et des Ecaravez.

M. Blangiforti, chauffeur titulaire ayant cessé son activité en novembre, il a été remplacé par M. Arib qui nous donne entière satisfaction.

Les transports internes de ramassage scolaire sont toujours gérés par Mme Dorthe. Un règlement d'utilisation a été rédigé en 2008.



Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Ouverte en 2003, l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), placée sous l'autorité de la Municipalité, prend en charge les enfants scolarisés :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner;
- de 11h30 à 13h30 pour le repas de midi (fourni par un traiteur au bénéfice du label Fourchette Verte);
- et de 15h00 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

La fréquentation de l'UAPE reste constante, cependant une légère baisse est constatée à midi et ceci depuis l'ouverture du réfectoire scolaire lors de la rentrée 2008. A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants le mercredi de 7h00 à 14h00.

Personnel

Mlle Céline Margot est la responsable de l'UAPE. Elle est entourée de deux éducatrices, Mmes Elisabeth Henry et Chantal Quehen. La Municipalité a été obligée de se séparer de Mme Quehen lors de la rentrée scolaire 2008-2009, ses certificats n'ayant pas été reconnus par les instances cantonales. Pour pallier à ce départ, Mmes Margot et Henry ont augmenté leur taux d'activité, passant de 50% à 62,5%. Elles sont secondées, lors des repas, par une auxiliaire, Mme Billaud, habitante de Belmont. Une éducatrice diplômée est également disponible pour des remplacements éventuels.

Activités

Activités créatrices régulières

- argile et peinture.

Activités créatrices ponctuelles

- masques, dessins de Noël à la craie liquide sur les vitres, guirlandes, dessins avec grosses craies sur le sol.

Activités physiques

- utilisation fréquente de la salle de gym et du terrain de sports;
- luge.

Sorties

- pique-nique sur le terrain de sports;
- promenades au bord du lac;
- places de jeux et promenades dans le quartier.

Cuisine

- crêpes, tarte aux pommes, petits biscuits de Noël.

En continu

- lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, musique, danse, déguisements, bijoux en perles, maquillage, pompons, poinçonnage.

La journée portes ouvertes s'est déroulée le 17 juin.

Fréquentation

Sur l'ensemble de l'année 2008, l'UAPE a accueilli :

	2007		2008	
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
moins de 7 ans	29		23	
de 7 à 10 ans	26		11	
1 jour / semaine		19		9
2 jours / semaine		14		9
3 jours / semaine		5		4
4 jours / semaine		8		8
5 jours / semaine		7		4



Le taux de fréquentation moyen a été (nbre d'enfants) :

	2006	2007	2008
matin	7.4	9	9
midi	21.6	21	17
après-midi (13h30-15h15)	4	3	5
après-midi (15h15-18h00)	13	11	17

Le règlement d'utilisation de l'UAPE a subi quelques modifications qui devraient permettre de répondre à tous les cas de figure rencontrés durant cette année.

Écoles secondaires

L'année scolaire 2008-2009 a débuté le vendredi 22 août, pour les 125 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris le lundi 25 août à 9h00.

Direction

Le directeur, M. J.-M. Corbaz, assume la responsabilité de l'établissement en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils(elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'Etablissement secondaire de Pully a reçu 1256 élèves, dont 200 de Belmont, répartis de la manière suivante :

- cycle de transition 34%
- voie secondaire à options (VSO) 13%
- voie secondaire générale (VSG) 15%
- voie secondaire de baccalauréat (VSB) 38%

Ces élèves sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
5 ^{ème}	11		233	53
6 ^{ème}	9		187	36
7 ^{ème}	8	VSB	178	17
	3	VSG	64	13
	3	VSO	48	11
8 ^{ème}	7	VSB	173	25
	3	VSG	52	8
	2	VSO	33	5
9 ^{ème}	8	VSB	172	14
	3	VSG	65	10
	2	VSO	41	8
Développ.	1		10	0

Le nombre d'élèves dans les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) en 7e, 8e et 9e années sont les suivants :

- option spécifique de latin 77
- option spécifique de mathématiques et physique 176
- option spécifique d'italien 107
- économie et droit 163

La participation financière de la commune pour les élèves du secondaire a été budgétée à Fr. 696'500.- (comptes pas bouclés au moment de l'établissement du présent rapport).

Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, gymnastique posturale, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

Le sport

De nombreux sports facultatifs, journées sportives locales, vaudoises et nationales sont proposés aux élèves.

Avec 349 inscrits, le sport scolaire facultatif se porte bien dans nos écoles.

Cours organisés en 2008-2009			
Football 3-4	10	Badminton	10
Football féminin	10	Futsal	25
Gym agrès	40	Volley-ball 7-9	50
Athlétisme	10	Uni Hockey	14
Natation synchronisée	30	Tchoukball	6
Jogging	28	Yoga-relaxation	22
Handball	15	Basketball 5-6	21
Natation débutants	17	Basketball 7-9	10
Natation générale	27	Rinkhockey	4

Le sport scolaire facultatif, depuis la rentrée de septembre 2008, continue d'obtenir du succès auprès des élèves ! Les effectifs, par contre, varient d'année en année. L'activité « futsal », lancée il y a deux ans, voit toujours un grand nombre d'inscriptions, de même que le volleyball, le yoga, la gymnastique aux agrès, la natation synchronisée. Deux nouveaux cours ont été proposés cette année : « lancer-attraper » adressé aux enfants de 3-4 P, et un sport fac adressé aux élèves en surpoids ou éprouvant des difficultés de mobilité (cours annulé par manque de participant, mais nous relancerons ce cours en 2009-2010 !).

Relevons que, pour la bonne marche de ces cours, ce ne sont pas moins de 21 moniteurs et monitrices qui ont été sollicités. 10 sont des personnes qui pratiquent leur activité en club mais qui n'ont pas forcément de lien direct avec l'ES de Pully, hormis quelques collègues non maîtres de sport mais néanmoins engagés pour promouvoir leur sport dans notre cadre.

Je signale aussi la présence d'un entraîneur de Swiss Olympic pour le handball, et celle du passeur principal du Lausanne Université Club pour le volleyball.

Les cours facultatifs

- Atelier-chansons animé par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua avec 95 participants.
- Cours de photographie enseigné à 8 intéressés par M. S. Kroug.

Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski pour les 5 à 7^{ème} année, échange linguistique pour les 8^{ème} et voyage d'étude pour les 9^{ème}.

Divers

- vente de timbres Pro Juventute;
- journée « Oser les métiers »;
- prévention des dépendances.

Ecole de musique de Pully (EMP)

Belmont subventionne l'EMP à hauteur d'environ 50% du tarif indigène. Tous les élèves habitant Belmont qui suivent les cours de l'EMP sont subventionnés et ceci jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, 10^{ème} année éventuelle comprise.

L'EMP est dirigée par un Comité présidé, depuis le 2 juin 2007, par M. Jean-Blaise Paschoud. La municipale des écoles de Belmont est membre dudit comité.

La direction de l'EMP est assurée, depuis le 1^{er} février 2007, par M. Alain Chavaillaz.

A la fin de l'année 2008, afin de marquer le 30^{ème} anniversaire de l'EMP, « L'Association des Amis de l'Ecole de Musique » a été créé.

La loi sur les écoles de musique est actuellement au cœur de nos débats, car elle aura des conséquences financières pour les communes.

Le site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : www.empully.ch. Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.



OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL

Personnel

Cette activité se résume à l'établissement des attestations de résidence en vue de l'inscription du demandeur d'emploi à l'Office régional de placement de Pully. Elles sont remises gratuitement.

Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale et le rapport de gestion du CSR n'étant validé qu'au mois de mai, nous ne sommes pas en mesure de vous donner beaucoup d'informations, si ce n'est que sur la Commune de Belmont 19 personnes étaient au bénéfice du RI au 31 décembre 2008.

ŒUVRES SOCIALES

Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AI	Assurance invalidité
AIAS/PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CSR	Centre Social Régional
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
RAS	Régionalisation d'action sociale

Organisation de l'agence

Le préposé est nommé par la Municipalité.

L'Agence est organisée par la Municipalité qui nomme les autres collaborateurs, fournit les locaux, le mobilier, les machines et le matériel.

La commune informe à bref délai le Département de la nomination, démission, retraite, décès d'un préposé.

Commission communale d'enquête

La commission communale d'enquête n'a pas siégé en 2008.

Conclusion

L'objectif principal du regroupement des ACAS consiste à professionnaliser les tâches de leurs préposés garantissant une pratique suffisante pour faire face à la complexification des assurances et régimes sociaux

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leurs ACAS respectives à la Ville de Pully, répondant ainsi à l'adoption du rapport par le Conseil d'Etat qui a fixé une obligation de regroupement pour les communes qui ne couvraient pas un bassin de population de 5'000 habitants.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurance et régimes sociaux;
- appliquer les directives et instructions;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels (réunir les pièces officielles);
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants;
- informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités des éventuelles lacunes d'informations de la population et sur les éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit et la population des communes en général.

Le 1^{er} janvier 2008, l'AIAS/PPB est transférée à la Région « RAS » (régionalisation de l'action sociale), elle est intégrée à l'ARAS (l'Association régionale d'action sociale), et dépend hiérarchiquement de la direction du « CSR » (Centre Social Régional) située à l'Avenue Villardin 2 à Pully, elle devient ainsi une Agence d'Assurances Sociales (AAS) et couvre le même territoire.

OCC (Organe Cantonal de Contrôle)

- recensement conformément aux instructions;
- contrôle de l'obligation d'assurance;
- collaborer à l'information spéciale lors de renouvellements, renseigner l'Organe;
- collaborer à l'information spéciale lors d'assurance à l'étranger pour les dispenses d'assurance en suisse.

OCC/LAMal

11.9% de la population régionale bénéficie d'un subside pour la prime d'assurance-maladie.

Travaux effectués pour Belmont

86	indépendants
87	non actifs
54	employeurs
20	allocations familiales
174	rentiers AVS et AI
22	prestations complémentaires AVS/AI
259	bénéficiaires de subside OCC (ass.-mal.)

L'Agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée, toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS).

Même démarche pour tous les jeunes qui atteindront leur 21^{ème} année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE

Mme Dorthe fait partie de la commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 10'000.- est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

En ce qui concerne les camps scolaires, quelques petites aides ont été accordées pour un montant total de Fr. 298.-.

Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la commission sociale.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Durant l'année 2008, une seule demande a été enregistrée pour cinq courses effectuées par Transport Handicap Vaud (THV), ceci pour un montant de Fr. 47.60.- à charge de la commune.

Toutes les personnes enregistrées sur les fichiers de THV sont au bénéfice d'une carte de légitimation.

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

Le Centre social régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten et géré par le comité de direction.

Tout le personnel, nécessaire à l'activité du CSR, est engagé par l'ARAS. Au vu de l'augmentation de la charge de travail d'une part, des demandes liées aux exigences du Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS), plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle des dossiers attribuant des aides d'autre part, le personnel a dû être augmenté. En particulier, un enquêteur social (à temps partiel) a été engagé.

Le **Conseil intercommunal** composé de 34 délégués des communes est présidé par Mme Anne-Marie Delley, Syndic d'Ecoteaux, Mme Catherine Jatton en est la secrétaire.

Le comité de direction est composé de 7 membres, syndics ou municipaux, représentant les différents districts et 2 membres représentant les institutions sociales privées. Le comité de direction se compose de M. Jacques-André Conne (Lutry) président, MM. Max Graf (Cully) et Serge Reichen (Paudex) membres.

Lors de l'assemblée de novembre 2008, et suite à la démission de 2 membres (Mmes Liniger à Epalinges et Gavillet à Vulliens), seul un poste a été repourvu en la personne de M. Jolliet (nouveau Municipal à Epalinges).

Accueil de la petite enfance

Accueil en milieu familial

La structure d'accueil familial de jour de Pully gère l'activité des accueillantes en milieu familial (ex mamans de jour) des Communes de Pully, Paudex, Belmont, Lutry et Epalinges.

Depuis le 1^{er} avril 2008, Mme Hösli-Stettler assume la tâche de coordinatrice à 50% de la structure de Pully, Paudex, Lutry, Belmont et Epalinges. Pendant l'année écoulée, 46 familles d'accueil de la structure, dont 7 familles sur la Commune de Belmont ont ouvert leur foyer à 371 enfants pour un total de 103'308 heures.

Les cours obligatoires organisés par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour, et mandatée par le Service de protection de la jeunesse, ont énormément de succès et provoquent beaucoup d'enthousiasme auprès de la plupart des accueillantes.

Nous avons pu introduire, durant ce début d'année, l'obligation de remplir, de part et d'autre, une convention correspondant à un contrat de travail. Cette base de discussion entre l'accueillante et les parents apportent un sérieux et des règles qui cadrent positivement l'accueil de l'enfant.

La participation de la Commune de Belmont pour 2008 se monte à Fr. 46.-, ceci grâce aux subventions de la FAJE. Etant donné ce montant minime, la Commune de Pully nous l'a gracieusement offert.

LAJE

La Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006. La FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) a pour but d'encourager la création de places d'accueil et le mandat de favoriser ce développement par l'intermédiaire de réseaux d'accueil de jour, ceci aux conditions fixées par l'art. 50 et par le règlement prévu à l'art. 40.

En date du 29 mai 2007, à l'initiative de la Commune de Pully, les Communes de Belmont, Lutry et Paudex ont été invitées à créer un projet de réseau.

Un groupe de travail composé du municipal en charge de chaque commune, ainsi que de Mmes Lambert et Martin, s'est réuni à plusieurs reprises afin de préparer ce projet de réseau qui a été remis à la FAJE au 31 décembre 2007.

Le projet d'intention de création d'un réseau PPBL (Pully, Paudex, Belmont, Lutry) ayant été accepté par la FAJE, le groupe de travail s'est réuni à de nombreuses reprises afin d'établir une politique tarifaire, ainsi qu'un projet de statuts. Ce groupe composé des municipaux déjà en charge du projet de création a été largement appuyé par Mmes Lambert de Pully et Gay de Lutry.

Dès que ce projet d'intention fut accepté, il s'est agi de recevoir l'aval des Conseils communaux respectifs. Ce qui fut fait pour Belmont lors de la séance du 6 novembre 2008.

L'acceptation par les 4 communes concernées nous a donc valu la reconnaissance du réseau par la FAJE en date du 14 novembre 2008.

Ceci aura pour conséquences positives des versements rétroactifs de 9% de la masse salariale pour 2007 de Fr.11'790.- et de Fr. 13'015.- pour 2008, pour notre UAPE.

Pour 2008, la participation financière de Belmont à la mise en place du réseau PPBL se monte à Fr.1'878.-.

Participation aux frais de placement d'enfants

La commune, selon un barème fixé sur le revenu, a participé au financement pour le placement d'enfants dans les lieux d'accueil de Belmont ou des environs pour un montant de Fr. 3'993.-, ceci hors LAJE.

Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont

« Les Guignols »

Le jardin d'enfants « Les Guignols » dirigé par Mme Catherine Kuhn a accueilli 51 enfants et élèves, dont 31 sont domiciliés à Belmont durant l'année scolaire 2007-2008, soit :

Classe 1 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	12
· enfants d'autres communes	4
Total	16

Classe 2 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	12
· enfants d'autres communes	8
Total	20
Classes 1^{ère} et 2^{ème} enfantines	
· enfants de Belmont	7
· enfants d'autres communes	6
Total	13
Classes 1^{ère} et 2^{ème} primaires	
· enfants de Belmont	0
· enfants d'autres communes	2
Total	2

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents.

« Le Manège enchanté »

Ouverte depuis quelques années, cette structure a de plus en plus de succès. Elle est dirigée par Mme Rusconi.

Pour répondre à la demande de Mme Rusconi, la Municipalité a décidé de lui louer la salle des Cancoires dans le bâtiment de l'Auberge communale, et ceci dès la rentrée 2007 afin de libérer des places en nursery.

Cette situation est temporaire, dans l'attente de la réalisation de « l'Espace cancoires ». Des discussions sont actuellement en cours concernant les modalités de fonctionnement de la structure au sein du réseau PPBL.

Effectif nursery pour 2008 : 26 enfants inscrits, dont 14 faisant partie du réseau PPBL, pour 12 places par jour. Le taux d'occupation est de 100% et le temps d'attente pour une inscription est d'une année.

Effectif garderie pour 2008 : 18 enfants inscrits, dont 13 faisant partie du réseau PPBL, pour 10 places par jour.



Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé par M. le pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze.

Il regroupe de très nombreux services et associations actives sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance.

Il est supra communal, supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont.

Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles.

Belmont est représenté dans ce forum par Mme Nicolette Jan pour l'Arc-en-ciel, club des aînés, et par la municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

Services bénévoles

En ce qui concerne les services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, l'activité a été reprise par Mme Brigitte Pahud.

Ce service aide les personnes handicapées ou malades à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité pour un tarif très réduit. La Commune de Belmont a fait, en 2008, un don de Fr. 500.- qui a été chaleureusement accueilli.

Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au n° 021 728 12 13.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT - CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT

Association de l'Entraide familiale

L'assemblée générale 2008 a eu lieu le 13 mars au Foyer de la Maison Pulliérane.

Vous pouvez trouver tous les renseignements utiles sur le site nouvellement créé et qui est www.aef-ppb.ch

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Depuis quatorze ans, l'Action humanitaire et les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région.

A Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes (en moyenne 37 par repas pour 2008).

Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis. Il est à relever que la participation financière libre des participants laisse régulièrement un léger bénéfice et que Belmont est en tête du classement en ce qui concerne ces bénéficiaires.

Que Mme Marie-Christine Charles, et toutes les personnes qui préparent ces délicieux repas, en soient grandement remerciées.

Nous participons à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies, etc.

NONAGÉNAIRES

Durant l'année écoulée nous avons fêté les 90 ans de M. Walter Schreier.

Notre doyenne Mme Andrée Schwab ayant quitté la commune, le classement a subi quelques modifications.

M. Stern (93 ans le 1^{er} septembre) et Mme Wenger 93 ans le 5 septembre) sont maintenant les doyens de la commune.

AFFAIRES CULTURELLES

Sociétés et associations locales

Nous avons organisé, pour la 5^{ème} fois, une séance de coordination avec toutes les sociétés et associations locales, s'agissant de l'utilisation de nos infrastructures pour leurs multiples activités. Pour la plupart des responsables de nos sociétés, cette séance n'est pas seulement utile, mais indispensable. Si la plupart des sociétés ont bien compris le système de fonctionnement des réservations ainsi que des services y relatifs, il en reste quelques-unes qui ne remplissent pas correctement les formulaires, ce qui occasionne un surcroît de travail pour le personnel administratif.

Comme à leur habitude, plusieurs de nos sociétés et associations locales ont offert, à la population, de splendides moments de convivialité tout au long de l'année; qu'elles en soient ici sincèrement remerciées.

Voici une petite rétrospective des nombreuses activités qui vous ont été proposées par nos sociétés locales en 2008 :

- Janvier : rien à signaler, tout le monde se repose des fêtes passées et prépare l'année à venir...
- Février : soirées de la Société de musique « L'Avenir » et de son école de musique. A noter que le comité de la société est maintenant féminin : Mme Claire Cherpillod-Rochaix, présidente, Mme Jecker secrétaire et Mme Ganière. caissière.
- Mars : la Société de développement organise une chasse aux œufs au refuge des Bas-Monts.
- Avril : réception des nouveaux habitants avec la participation de « L' Avenir »
- Mai : Journée des voisins
- Juin : création de la Société des « Jeunes de Belmont » parrainée par la Société de développement et coachée par la Municipale en charge.
- Juillet : vacances.
- Août : le 1^{er} Août organisé par la Société de développement en collaboration avec la Société des Jeunes retrouve son site initial à Chatruffe. Participation des Samaritains et de la Société de développement à la traditionnelle « Remontée de la Paudèze » dans le cadre du passeport vacances.
- Septembre : rien à signaler
- Octobre : la Nuit de la raisinée et brisolée est organisée à la Grande Salle par la Société de développement et la Société des Jeunes.
- Novembre : soirée de clôture de la Société de tir et soirées de « La Concorde » ainsi que les traditionnels lotos organisés par les Sociétés de tir, de musique et de chant.
- Décembre : Fenêtres de l'Avent organisées par la Société de développement, soirée du Téléthon organisée par le SDIS, Marché artisanal au centre communal et Noël des Aînés à la Grande Salle.

Sans oublier, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

CONCLUSION

Durant cette année 2008, après une remise à jour un peu musclée, j'ai à nouveau pu prendre conscience de tout ce que comporte une charge de Municipale.

J'ai eu le plaisir de voir accepté par le Conseil communal la réalisation de « L'Espace cancoires » qui concrétise un des objectifs que je souhaitais atteindre lorsque je me suis présentée pour la législature 2006-2011, pour rappel « les enfants et la jeunesse ».

2008 a encore vu la LAJE et toutes ses questions qui m'ont quelques fois pris la tête et celle aussi de mes collègues !!!

J'ai aussi eu le plaisir de coacher la nouvelle Société des Jeunes qui a fait preuve de beaucoup de motivation lors de différentes manifestations. Mon souhait : qu'elle continue dans cette voie afin que le local qui est prévu pour elle ne justifie plus aucune contestation.

Enfin en tant que déléguée municipale, j'ai pu assister aux nombreuses représentations proposées par nos sociétés. Que du bonheur !



Chantal DUPERTUIS, municipale



SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, municipal



PRÉAMBULE

Dès le 3 janvier 2008, Christophe Sarda, notre nouveau technicien communal a pris ses fonctions. Si tout changement d'activité génère forcément une période d'adaptation afin d'entrer dans sa nouvelle fonction, il est également porteur d'une nouvelle vision sur le fonctionnement d'une structure. A ce titre, cet œil neuf a permis de mettre le doigt sur des habitudes de travail qui sont sources d'accidents potentiels. Appuyé par Dominique Gamboni, une politique plus active de sécurité au travail a été mise en place. Merci à tous deux pour cette impulsion.

Si nous avons accueilli un nouvel arrivant au Service technique, nous avons également vu le départ de Mme Christiane Parra pour de nouveaux horizons professionnels.

Tout comme la nature, un bureau technique a horreur du vide. Nous avons eu la chance que Mlle Jessica Tschabold termine son apprentissage en été 2008. Nous lui avons donc proposé de reprendre le poste laissé vacant. Son acceptation nous a permis de garantir la continuité du travail sans heurt.

Nous savons bien qu'il existe peu d'espace pour remercier de manière publique l'engagement et souvent l'abnégation dont fait preuve le personnel d'une administration. C'est pourquoi, je profite de l'opportunité du rapport de gestion pour vous dire **MERCI** pour la qualité de votre travail; que vous œuvriez au bureau technique ou sur le terrain et par n'importe quel temps.

SERVICES INDUSTRIELS

Service de l'électricité

- le raccordement de nouvelles constructions;
- la mise en place de raccordement de chantiers;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau électrique;
- la transformation d'armoires électriques;
- la pose de tubes et le tirage de câbles sur les divers chantiers;
- les interventions sur le réseau en cas de panne;

il y a lieu de relever les travaux particuliers suivants :

- la pose de candélabres le long du sentier de l'Epine;
- la poursuite de la modification des candélabres, à la rte du Burenos / rte des Chaffeises, par le raccourcissement des mâts existants et le changement de la tête d'éclairage;
- la campagne de contrôle des candélabres s'est poursuivie et a permis de tester 115 mâts. Le résultat de ces tests nous a conduit à intervenir pour renforcer un candélabre au niveau de son scellement. La campagne de contrôle se poursuivra en 2009. Les mâts remplacés ou renforcés seront à nouveau testés.

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi qu'au Service des eaux et au Service de la voirie pour le déneigement.

Tarifs SI 2008

Au 1^{er} février sont entrés en vigueur les nouveaux tarifs 2008. Les raisons de cette révision ont été développées dans le rapport de gestion 2007 et nous n'y reviendrons pas.

Cette modification des tarifs a eu pour conséquence de repousser le relevé des index des compteurs en février 2008 au lieu de fin novembre – début décembre 2007.

En conséquence le décompte final de consommation a porté sur environ 14 mois au lieu de 12.

Service de contrôle

A la fin 2008, 1700 compteurs étaient installés sur notre réseau, soit une augmentation de 45 unités. 153 actions liées à des contrôles périodiques ou finaux ont été réalisées.

Le rattrapage des contrôles périodiques échus au 1^{er} janvier 2002, adjugé à l'entreprise BCC Contrôle SA, se poursuit. Cette société effectue un travail rigoureux et collabore efficacement avec les collaborateurs des Services industriels de Pully, Paudex et Belmont.

En 2008, BCC Contrôle SA a réalisé 555 contrôles sur les 937 à effectuer (59.2%) dont 54 sur les 288 pour Belmont. Le délai fixé pour la finalisation du mandat est fixé au 30 juin 2009. A cette date, l'ensemble des contrôles devrait avoir été fait. En revanche, compte tenu du nombre élevé de retouches demandées (plus de 90% des installations sont non conformes), il faut s'attendre à ce que l'ensemble des rapports de sécurité n'ait pas été collecté. Une date plus probable du bouclage définitif de ce dossier est la fin de l'année 2009.

Libéralisation du marché de l'électricité

La mise en place de la libéralisation du marché de l'électricité a donné lieu à de nouveaux soubresauts. Si la LApEI est entrée intégralement en vigueur le 1^{er} janvier 2008, son ordonnance d'application est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2008.

Sur la base des dispositions légales, les tarifs 2009, dissociant l'énergie du transport, ont été publiés le 31 août 2008.

Ces nouveaux tarifs ont fait ressortir des augmentations tarifaires qui pouvaient être qualifiées de fortes à très fortes de la part de certains distributeurs. Cette publication a eu pour effet de mobiliser les associations de consommateurs et la classe politique contre le renchérissement de la fourniture et la distribution de l'énergie.

Cette levée de boucliers a amené le Conseil fédéral à procéder à une révision urgente de l'ordonnance d'application de la loi sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Celle-ci lancée à fin octobre 2008 a débouché sur des décisions prises par le Conseil fédéral à la fin décembre 2008.

Ces nouvelles dispositions obligent les distributeurs à revoir toutes les calculations des timbres en appliquant la nouvelle réglementation. Les tarifs applicables en 2009 doivent être publiés au 1^{er} avril 2009.



Romande Energie Commerce - RECom SA

Officiellement constituée le 21 décembre 2007 la société RECom SA est entrée en 2008 dans sa phase opérationnelle.

Si 2007 a vu un intense travail pour aboutir à la création de la société, 2008 a vu un intense travail dans les domaines juridiques, administratifs et informatiques pour intégrer les différents partenaires dans cette nouvelle entité.

Il faut relever la volonté manifestée par tous les partenaires d'aboutir rapidement à des documents et des manières de travailler les plus homogènes possible.

Sur le plan juridique un intense travail a été mené, sous la conduite des juristes de Romande Energie, afin de mettre en conformité les divers contrats et règlements avec la nouvelle législation. Il faut relever que ce travail a abouti à l'adoption de documents communs à tous les acteurs de RECom SA. Pour notre part, ce sont les Conditions générales qui ont fait l'objet d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et dont chaque client a reçu un exemplaire.

Dans les domaines administratif et informatique, un intense travail a été mené afin de permettre le transfert des données sur le système informatique de RECom.

Le transfert s'est déroulé sans problèmes majeurs et est opérationnel depuis le 1^{er} novembre. Ce passage a eu pour conséquence que le relevé des index des compteurs s'est déroulé dans la 1^{ère} quinzaine d'octobre.

Les travaux d'adaptation et de coordination se poursuivront en 2009.

La 1^{ère} Conférence des partenaires s'est tenue fin 2008. Après les objets statutaires, qui ont vu notre syndic être élu à la présidence, le directeur de RECom a présenté l'évolution du marché d'acquisition de l'énergie en forte hausse.

Une présentation des effets de la libéralisation du marché sur les clients éligibles s'en est suivie. A relever que la plupart des ayants droit de la libéralisation n'en n'ont pas fait usage.

Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont

Elle s'est poursuivie en 2008 pour la mise en place des structures de collaboration avec la nouvelle société.

Pully nous a représenté dans divers groupes de travail et a géré la mise à jour des données ainsi que le transfert de celles-ci vers le système informatique de RECom.

Cette collaboration se poursuivra à l'avenir sur les plans technique et opérationnel. Pully gèrera les aspects administratifs en liaison avec RECom. Les aspects opérationnels restant en main des gestionnaires des réseaux de distribution.

Participation au Capital de « Vaud Fribourg TV SA » - Préavis 02/2008

Lors de sa séance du 10 avril 2008, le Conseil communal a accordé un crédit de Fr. 20'000.- destiné à participer au capital de Vaud-Fribourg TV SA.

L'OFCOM a accordé, sur la zone de couverture, la concession à Vaud-Fribourg TV SA. La société a pu être constituée en date du 19 décembre 2008.

Le montant final de l'engagement de la Commune de Belmont s'élève à Fr. 11'321.- au lieu des Fr. 20'000.- accordés par le Conseil communal.

Service des eaux

A côté des activités courantes que sont :

- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite;

il y a lieu de relever les travaux particuliers suivants :

- 7 fuites ont été réparées sur le réseau communal, 3 sur les raccordements privés;
- 2 campagnes d'écoute du réseau ont été réalisées. La première du 24 avril au 6 mai et la seconde du 4 au 22 décembre. Ces contrôles permettent de détecter des fuites tant sur le réseau principal que sur des branchements privés. La conclusion de ces campagnes est que « *le réseau de conduites de Belmont-sur-Lausanne se trouve dans un bon état* ».

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi qu'au Service de l'électricité et à la voirie pour le déneigement.

Véhicule du Service des eaux

La « jeep » du Service des eaux a été victime de la diligence du Service des automobiles dans son respect du planning de contrôle périodique. Nous avons espéré pouvoir bénéficier d'un retard et repousser ainsi le plus tard possible cette expertise. Espoir déçu ! Nous avons présenté ce véhicule à la Blécherette en ayant effectué un minimum de préparation.

Bien nous en a pris ! En effet des travaux importants se sont révélés nécessaires pour être conforme aux exigences. Procéder à des investissements importants sur un véhicule âgé de + de 20 ans était un non-sens. C'est pourquoi, avec l'accord de la Commission des finances, nous avons décidé de procéder à son remplacement.



Cette décision rapide nous a permis de maintenir en activité ce véhicule dans le cadre des travaux de déneigement jusqu'à l'arrivée du nouveau véhicule en mai. La prochaine saison hivernale, le travail de déneigement, sera effectué avec le véhicule Weidemann qui peut être équipé d'une lame. Cette solution maintient ainsi intact notre capacité en moyens de déneigement.

Chemin de Travers-Bancs

La conduite d'eau potable ainsi que le réseau électrique dans ce chemin ont nécessité, ces dernières années, des interventions urgentes. Le changement de la colonne d'eau potable ainsi que des câbles électriques étaient prévus dans le cadre de l'entretien des réseaux des services industriels. Les travaux nécessités par le raccordement de nouveaux logements au réseau d'eau potable et au réseau électrique, ont incité la Municipalité à profiter de ceux-ci pour anticiper la mise à niveau de ces réseaux sur la longueur du chemin. Ces travaux vont dans le sens de la saisie des opportunités pour procéder à la modernisation des réseaux d'eau potable et d'électricité à moindre coût.

Chemin du Pertuis

Tout comme au Chemin de Travers-Bancs, nous avons profité de fouilles privées pour le raccordement des collecteurs dans le cadre d'une nouvelle construction pour changer une ancienne conduite en fonte ainsi qu'une borne-hydrant. Des tubes pour le service de l'électricité ont également été posés.

SIGIP

Les travaux de mise en œuvre se poursuivent sous le contrôle du comité de pilotage. Les travaux de saisie de nos données existantes ont été confiées au bureau RIBI et se sont poursuivies en 2008. La supervision de ces travaux est confiée au Service géomatique de Pully.

La numérisation et la mise en place des attributs du cadastre souterrain des collecteurs d'assainissement ainsi que celui du réseau d'eau potable sont en cours de finalisation. A la fin du 1^{er} trimestre 2009, ceux-ci seront entièrement opérationnels.

A l'avenir, la mise à jour des informations sera exécutée par le Service géomatique de Pully. Les travaux de numérisation se poursuivent avec la saisie des informations du réseau électrique.

TRAVAUX PUBLICS

Chemin des Ecaravez

Préavis N° 8/2004

Les plantations sur le haut du mur de soutènement ont été réalisées. La pose de la dernière couche de tapis a été réalisée tant sur la chaussée que sur le trottoir.

Chemin du Plan

Préavis N° 7/2005

Les travaux de marquage du cheminement piétonnier ont été réalisés au printemps.

Chemin de Chatruffe

Préavis N° 8/2007

Les travaux de marquage du cheminement piétonnier ont été poursuivis au printemps.

Léchire, Blessoney, Champ Pevy

Préavis N° 13/2007

Les travaux ont débuté en mars. Le ch. de Champ Pevy a été réaménagé avec un trottoir franchissable afin de permettre le trafic bidirectionnel. Le ch. de l'Engoliau a été prolongé jusqu'au ch. de Champ Pevy grâce à la mise en place d'un pont en bois franchissant le Flonzel.

Le ch. de la Léchire a fait l'objet d'un réaménagement de la surface entre le ch. du Blessoney et le carrefour Champ Pevy / Léchire. Dans le cadre de la création de l'Écopoint, le passage piétonnier sous l'autoroute a fait l'objet d'un aménagement. Une liaison piétonne a également été réalisée entre l'Écopoint et le parking du Blessoney. Les travaux se poursuivront au début de l'an prochain.

Route du Signal

Préavis N° 5/2008

Le chantier a débuté à la mi-juillet. Les travaux d'assainissement des services de l'eau et de l'électricité, ainsi que la construction de la chaussée et du trottoir ont pu être réalisés jusqu'au ch. des Dailles. Le tronçon entre le ch. des Dailles et le ch. de Villars sera exécuté au printemps 2009.

Portail Ouest

Préavis N° 8/2008

Les travaux ont débuté par le changement de la colonne d'eau.

Une semaine avant le début des travaux une importante fuite a dû être réparée à l'amont du carrefour rte des Monts de Lavaux / rte d'Arnier, ce qui nous a confirmé le mauvais état de la conduite. La suite des travaux avec la création de places de parc et de l'îlot central a pu être réalisée pour la fin novembre. Les travaux de finition se dérouleront l'an prochain.

Réseau routier

Entretien des routes

Les travaux de réfection des chaussées nous permettent de réduire les frais d'entretien lourd. Seuls des travaux d'entretien ponctuel sont réalisés.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Voirie

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales;
- participation aux manifestations villageoises des sociétés locales.

Remplacement du véhicule « Aebi »

Préavis N° 3/2008

Le nouveau véhicule a été commandé. Sa livraison interviendra, en principe, à la fin mars 2009.

GEDREL SA

Campagne de sensibilisation

Les actions de sensibilisation des enfants des classes primaires et enfantines, mises sur pied en automne 1998, se poursuivent avec un succès constant.

GEDREL SA poursuit chaque année ses campagnes de sensibilisation de la population à la gestion des déchets. Mieux gérer ses achats, mieux conserver, réparer et recycler davantage, tels sont les comportements qui sont suscités à travers des campagnes d'affichage, d'annonces dans la presse, la distribution de tous ménages, etc.

En 2008, une des affiches de la campagne d'affichage a été réalisées sur l'Ecopoint du parking d'Arnier. L'apprentie et une secrétaire du Service technique se sont prêtées, de bonne grâce, au jeu du mannequinat.

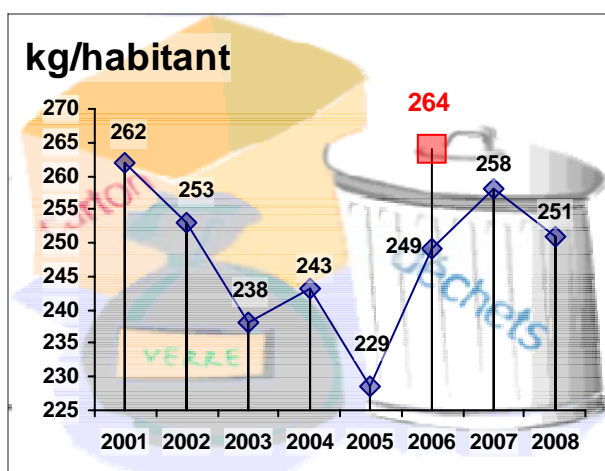


Déchets urbains

Le problème lié à la prise en charge des frais d'élimination des déchets urbains est toujours en suspens. Dans le cadre de Lausanne Région, la commission mise sur pied avait clairement fait ressortir le désir des communes membres de privilégier l'instauration d'une taxe au ménage plutôt qu'une taxe au sac. L'absence de décision des Communes de Lausanne et de Renens n'incite pas les autres communes à faire le premier pas.

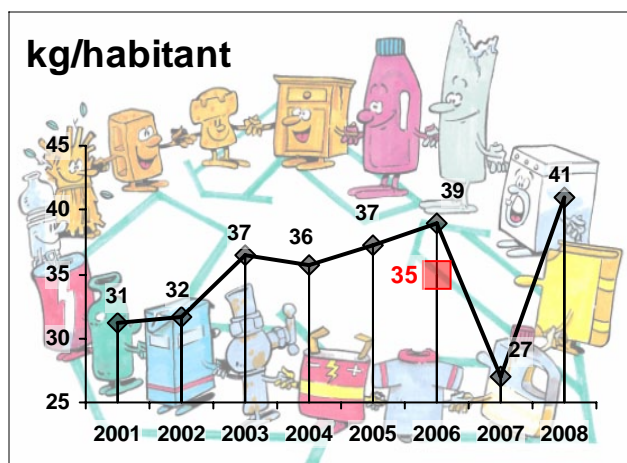
L'absence d'une politique cantonale conduit bien évidemment à une cacophonie générale.

Ordures ménagères



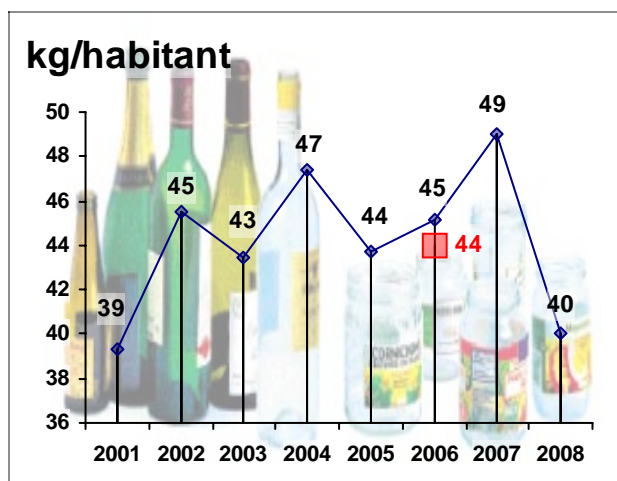
■ Selon les statistiques cantonales, en 2006, la moyenne cantonale d'ordures ménagères collectées s'élevait à **264 kg** par habitant.

Déchets encombrants



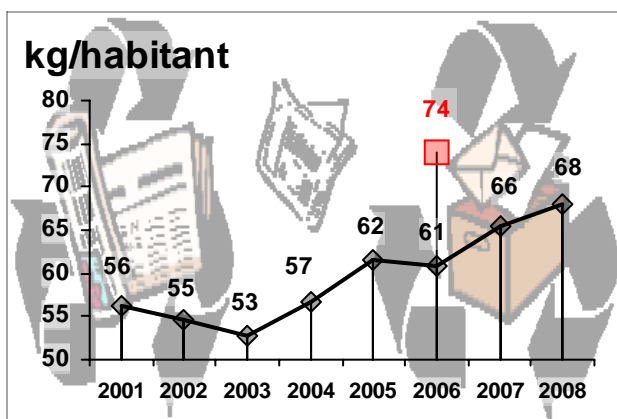
■ Selon les statistiques cantonales, en 2006, la moyenne cantonale de déchets encombrants (y compris les métaux) s'élevait à **35 kg** par habitant.

Verre



■ Selon les statistiques cantonales, en 2006, la moyenne cantonale de verre collecté s'élevait à **44 kg** par habitant.

Papier



■ Selon les statistiques cantonales, en 2006, la moyenne cantonale de papier collecté s'élevait à **74 kg** par habitant.

Ramassage des piles usagées

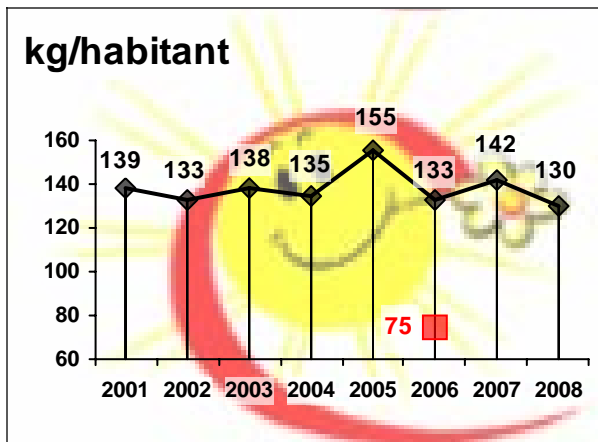
Malgré le fait que le ramassage des piles usagées devrait s'effectuer dans les magasins, nous avons maintenu, sur le parking d'Arnier, le container destiné aux piles.

Nous avons voulu ainsi donner une raison supplémentaire pour ne pas les jeter dans les ordures ménagères.

En 2008, ce ne sont pas moins de 460 kg de piles usagées que nous avons récoltés et acheminés vers un centre de collecte.

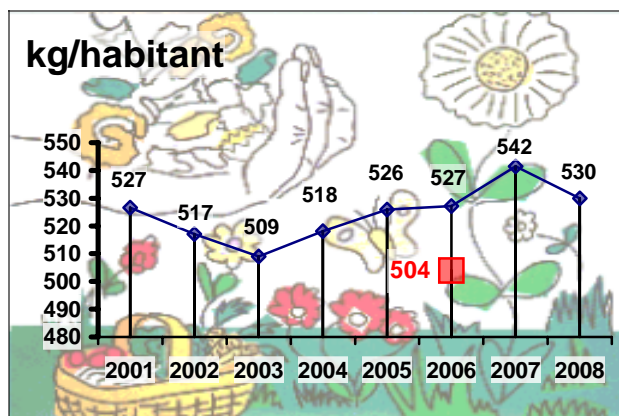
Compostière intercommunale « La Coulette »

Le compostage se démocratise. Les habitants de notre commune le pratiquent de plus en plus.



■ Selon les statistiques cantonales, en 2006, la moyenne cantonale de déchets compostables collectés dans les communes s'élevait à **75 kg** par habitant.

Total des déchets par habitant



■ Selon les statistiques cantonales, en 2006, la quantité de déchets collectés s'élevait à **504 kg** par habitant répartis en 299 kg d'incinérables et 205 kg de recyclables donc avec un taux de recyclage de 41%.

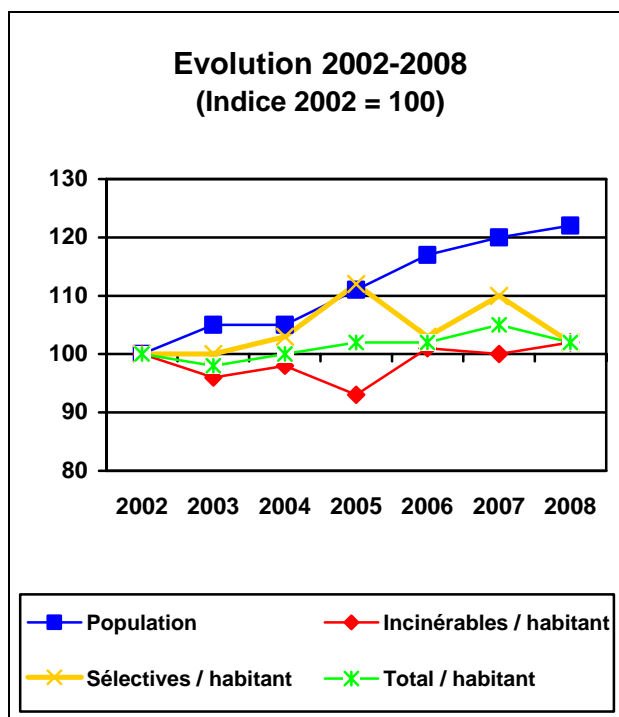
En 2008, la quantité par habitant s'élevait, dans notre commune, à 530 kg répartis en 292 kg d'incinérables et 238 kg (y.c. ferraille) de recyclables donc le taux de recyclage est de 45%.

Dans les statistiques n'apparaît pas le PET. Depuis l'abandon par les magasins de la consigne sur les bouteilles en PET, les communes ont dû prendre en charge la collecte et l'évacuation de celles-ci. En 2008, nous en avons acheminé 12 tonnes vers un centre de collecte. Cette quantité correspond à la consommation annuelle de 93 bouteilles de 1.5 litre par habitant.

Évolution 2002-2008

Cet indicateur, mettant en relation l'évolution de la population avec celle des productions spécifiques de déchets incinérables et de déchets collectés séparément, nous donne une vision d'ensemble de la collecte des déchets.

Si la quantité produite par habitant reste stable, il faut relever que le taux de recyclage est très variable. La « performance » de la période 2004 – 2005 est très certainement à mettre sur le compte du réaménagement de l'Ecopoint du parking d'Arnier. La baisse de performance par la suite est-elle liée à un retour des mauvaises habitudes ? L'avenir nous le dira.



Politique communale

La création d'Ecopoints sur le territoire communal est très certainement un outil efficace pour favoriser le tri des déchets. Cependant il n'est pas le seul.

Afin d'avoir une vision d'ensemble et de construire une politique cohérente, la Municipalité a décidé de se doter d'un plan communal de gestion des déchets. A cet effet, mandat a été donné à un expert dans ce domaine.

Cette démarche débouchera sur un préavis d'intention qui sera soumis au Conseil communal en 2009.

Déchets spéciaux

Les deux matinées de récupération organisées par la Commune de Pully en collaboration avec Belmont et Paudex se sont déroulées comme d'habitude en mai et en octobre. Le résultat de ces récoltes démontre la nécessité de maintenir l'offre de cette prestation à nos habitants.

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

La capacité de traitement de 30'000 équivalents-habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires.

De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année le rendement de la STEP.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2005	2006	2007	2008
Belmont	3'195	3'411	3'363	3441
Paudex	1'680	1'673	1'624	1656
Pully	17'269	17'470	17'629	17634
Totaux	22'144	22'554	22'616	22731

La notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d'« équivalent-habitant ». Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
 - + 1/3 des lits d'hôtel
 - + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
 - + 1/3 du nombre d'emploi
 - + ¼ des places de café-restaurant
-
- = **Habitants raccordés**

Près de 10'400 contrôles analytiques de l'eau et des boues ont été effectués par le personnel de la STEP.

Ils démontrent que les rendements sont excellents, avec notamment 87% pour l'élimination du phosphore.

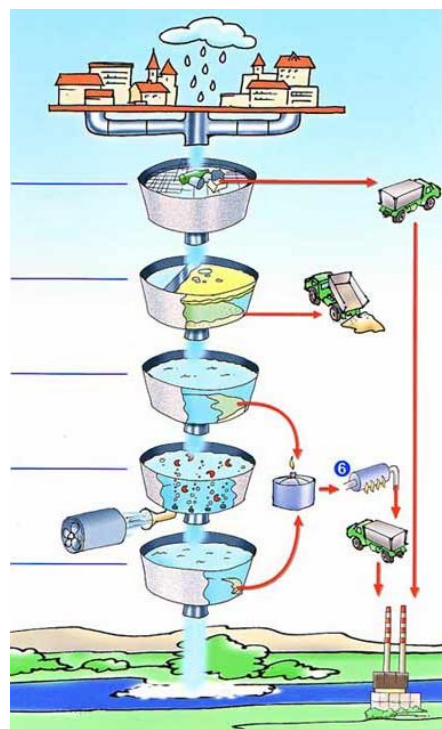


Schéma de principe d'une STEP

Principaux travaux

Concernant la réhabilitation de la STEP, trois études ont été effectuées dans le courant de l'année. En 2007, le laboratoire de constructions hydrauliques de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (ci-après EPFL) a été mandaté afin de déterminer l'emplacement idéal d'une éventuelle conduite de rejet dans le lac et de comparer son effet sur la qualité des eaux des rives du lac de la région par rapport à la situation actuelle.

Par la suite, une deuxième étude a été effectuée par des étudiantes de Master de l'EPFL, dans le cadre d'un projet de semestre relatif aux conséquences d'un éventuel raccordement des eaux usées de nos trois communes à la STEP de Vidy.

Dans le cadre d'un stage, une troisième étude a été effectuée par une étudiante française, portant sur l'intérêt d'un éventuel projet de STEP commune avec l'Est lausannois.

Une étude ainsi que des travaux de sondage pour l'utilisation d'eau industrielle provenant de la nappe phréatique, au lieu de l'utilisation de l'eau potable, ont été effectués. Le résultat confirme la présence d'eau, malheureusement en quantité insuffisante.

Dans un but d'économie d'énergie, les démarreurs des soufflantes pour l'aération de la biologie ont été remplacés par des variateurs de fréquence. Ceci permet de réduire la consommation d'électricité lorsque les charges de pollutions sont passablement faibles ou lorsque l'oxygénation de l'eau est suffisante.

Le 21 novembre 2007, à New York, l'ONU a lancé une campagne mondiale pour l'année internationale de l'assainissement.

La Suisse s'est associée à cette sensibilisation et a lancé une campagne nationale. Pour participer à ce grand événement, la STEP a ouvert ses portes au public, le samedi 24 mai.

Au chapitre de l'entretien des installations, les travaux suivants ont été effectués :

- le remplacement des stators et rotors sur les pompes à boues de la grille d'égouttage;
- l'échange du moteur d'une soufflante de la biologie;
- le remplacement des toiles du filtre à bandes de déshydratation;
- la peinture du couvert métallique de l'atelier;
- la vidange et le nettoyage des bassins de traitement biologique.

Données statistiques (extrait)	2007	2008
· Eaux traitées (m ³)	2'464'480	2'379'172
· Débit moyen journalier (m ³)	7'582	6'505
· Electricité achetée aux S.I. (kWh)	165'600	121'218
· Production d'électricité (kWh)	320'404	385'027
· Electricité vendue aux SI (kWh)	5'406	16'578
· Electricité totale consommée (kWh)	486'404	506'245
· Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	190'745	222'866
· Gaz de ville acheté (m ³)	3'889	3'437

Effectif du personnel	2008
· chef d'exploitation	1
· mécanicien	1
· aide exploitation	2
· laborantine (temps partiel)	1

Charges financières (en Fr.)	2008
· Montant total des dépenses	1'187'906.-
· Montant total des recettes	50'892.-
· Montant net à répartir	1'137'014.-

Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)	
· 2003	92.63
· 2004	72.46
· 2005	62.00
· 2006	48.46
· 2007	53.33
· 2008	50.02
part à charge de BELMONT pour 2008 (budget Fr. 180'373.-)	172'120.-

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont les suivants :

Les moins :

- aucune étude effectuée pour la réhabilitation de la STEP;
- remboursement de tiers non prévu;
- moins de frais de matériel;
- diminution consommation d'énergie;
- diminution sur le traitement des boues;
- moins de frais de transport (incinération des boues à Vidy);
- moins de frais d'une manière générale.

Les plus :

- étude concernant le pompage d'eau industrielle;
- travaux concernant l'étude concernant le pompage d'eau industrielle;
- travaux de modification de la biologie.

Collecteurs

Le principal entretien sur les collecteurs a porté sur le changement de regards sur les chambres de visite.

ESPACES VERTS

Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

SOCOSEV

La Société Coopérative des Sites et Espaces Verts participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région.

Le capital de la société est de plus de Fr. 1'200'000.- et les cotisations sont suspendues depuis 18 ans.



Philippe MICHELET, municipal

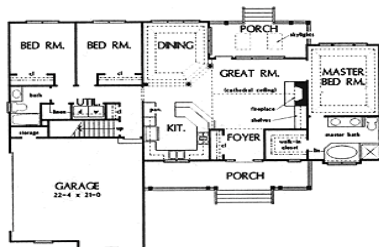


AMENAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME) – TEMPLES & CULTES

Mme Catherine SCHIESSER, municipale



POLICE DES CONSTRUCTIONS



Le ralentissement pour la construction de nouveaux bâtiments se confirme. Mais malgré cela, le Service technique est toujours très occupé par les nombreuses sollicitations et dossiers en cours.

Encore beaucoup d'heures passées à mon bureau cette année. Tout au long de 2008, M. Gamboni, chef du Service technique et responsable de la police des constructions a passé nombres d'heures à coacher M. Sarda, notre nouveau technicien communal. Comme de plus, M. Gamboni est en charge de dossiers n'afférant pas directement à la police des constructions, tels l'agrandissement du collège ou l'Espace Cancoires, etc. Ces différentes casquettes ne lui ont laissé qu'environ 30% de son temps pour les tâches relevant directement de la gestion et de l'aménagement du territoire.

Les autres membres de notre équipe de pouvant suppléer à ce manco, j'en ai pris quelques-unes en charge.

Le Service technique reçoit toujours beaucoup de demandes de renseignements sur les derniers terrains disponibles et leurs droits constructibles.

D'après plusieurs mises à l'enquête déposées en 2008, il semblerait que le paysage de Belmont va changer quelque peu. En effet, celles-ci concernaient la transformation et/ou le rajeunissement de constructions anciennes (30 ans et plus). Et ce n'est pas parce que l'enveloppe du bâtiment et/ou son intérieur ne sont que transformés, que le travail est moindre. Il faut lire les plans aussi attentivement qu'une nouvelle construction.

Cette année encore, le bien-fondé de la délégation municipale des constructions, appelée DMC s'est avérée adéquate et elle est toujours constituée de Mme Schiesser, présidente et secrétaire, MM. Muheim et Michelet, membres de la Municipalité; pour la partie technique, de M. Gamboni et de M. Sarda, depuis le 1^{er} janvier 2008, avec voix consultatives. L'étude des dossiers et des demandes relatives à la police des constructions ainsi que les discussions sur d'autres travaux concernant des aménagements divers sur le territoire de notre commune (routes, Ecopoint...) permettent de les dégrossir et sont ensuite présentés auprès du reste de la Municipalité en séance plénière du lundi soir. Le procès-verbal établi mentionne le préavis et les propositions de la commission pour chaque objet traité puis après discussion et approbation, est reporté intégralement sur les procès-verbaux des séances de Municipalité.

Cette procédure a pour avantage d'apporter une réflexion plus approfondie sur les projets avant la décision formelle de la Municipalité. La séance de la DMC ayant déjà permis de les étudier sous différents aspects, des questions ont parfois déjà reçu réponses. Ceci permet de diminuer le temps consacré à la présentation des projets en séance de Municipalité et de ne débattre que du fond.

La DMC se rencontre chaque jeudi et en 2008, elle a siégé à 42 reprises et a traité 286 objets tous confondus (construction et travaux publics).

Le Service technique, très attentif au déroulement des constructions en cours, se concentre en priorité sur ces dernières, afin d'essayer de suivre chaque dossier jusqu'à la délivrance du permis d'habiter. Néanmoins, il reste utopique d'imaginer pouvoir délivrer un permis d'habiter avant l'habitation d'un nouveau logement.

La « mauvaise volonté » de certains entrepreneurs à terminer à satisfaction tous les travaux est parfois difficile à supporter et use notre patience. Le seul moyen légal à notre disposition est la dénonciation à la Préfecture. Mais le temps consacré à l'établissement d'un dossier, le laps de temps écoulé entre le dépôt de ce dossier et le jugement ainsi que la modeste sentence délivrée n'en vaut parfois pas la chandelle.

Le temps disponible au Service technique a été tout aussi rare en 2008 que les années précédentes et malgré notre bonne volonté, l'intention de rattraper le retard accumulé dans la délivrance des permis d'habiter n'a, de nouveau, pas pu être respectée autant que souhaitée. Beaucoup de dossiers de constructions terminées depuis quelques années doivent encore être contrôlés, un rendez-vous doit être pris puis une visite finale doit être faite avant de délivrer le permis.

On dit que l'espoir fait vivre, alors nous espérons vivement que le ralentissement des constructions constaté, nous permettra de rattraper quelque peu notre retard.

Chaque enquête publique est publiée dans le « Régional » et la « Feuille des Avis Officiels ». Ces avis sont aussi affichés aux piliers publics officiels et édités sur notre site Internet : www.belmont.ch.

Service technique

Tout au long de l'année 2008, les demandes reçues par téléphone ou au guichet et le nombre de courriers établis a été comptabilisé par le Service technique.

Ces prestations se résument comme suit :

Décomptes	2007	2008
Téléphones	2'753	3'033
Guichets	865	787
Courriers, aménagement et gestion du territoire ¹	652	558
Courriers, services extérieurs et travaux ¹	338	578
Correspondance par courriel	--	190

¹ La « correspondance » par courriel prend de plus en plus d'importance et a été répertoriée en 2008 pour la première fois.

La levée des remarques ou des oppositions, après la mise à l'enquête publique d'un projet incombe à la Municipalité. Afin d'éviter, autant que faire se peut, un recours à la CDAP (Cour de Droit Administratif et Public), une séance de « conciliation » est organisée par le Service technique. Ainsi nombres d'entre eux sont évités, mais malheureusement pas tous. A l'issue de cette réunion, des notes de séances sont établies et envoyées à chaque intervenant en même temps que le courrier de levée des remarques et/ou oppositions et une copie du permis de construire.

Une fois le permis de construire délivré, le constructeur doit demander au Service technique une séance d'ouverture de chantier. A l'ouverture de celle-ci, le paiement de l'acompte des taxes doit être prouvé. Cette séance permet de s'assurer du suivi du chantier par les spécialistes (architectes et géotechniciens). Toutes les dispositions fixées dans le permis et dans la synthèse de la CAMAC, ainsi que les règles techniques pour le raccordement des services (eaux-électricité-égouts) sont discutées avec la direction des travaux. Les mesures de sécurité à respecter sont également rappelées. Des notes de séances sont également établies par le Service technique et transmises aux intéressés.

Une copie des procès-verbaux de chantier est également exigée, et est très utile au Service technique, car elle lui permet de suivre attentivement les chantiers en cours et de réagir très rapidement en cas de problème identifié.

Un tour « d'inspection » sur le territoire communal, est régulièrement fait par le responsable de la police des constructions et/ou par la Municipale. Des travaux exécutés sans demande préalable sont souvent constatés et dans un tel cas, contact est pris avec le propriétaire afin de régulariser la situation par une mise à l'enquête publique ou par la délivrance d'un permis de construire sous forme de minime importance, dit 72d RLATC (Règlement de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions).

Service de contrôle des citernes

Année après année, Mme Dudan, le Technicien et la Municipale ont assuré ce service de contrôle qui n'appelait aucune remarque particulière, si ce n'est que certains propriétaires ont parfois de la peine à faire réviser leur citerne dans les délais fixés par les dispositions légales.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, suite à l'abrogation de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL), seules les installations de moyennes grandeurs situées dans les secteurs de protection particulièrement menacés (secteur A) et toutes celles situées dans la zone de protection des eaux (zones S) sont soumises aux contrôles obligatoires. Des dispositions transitoires prévoient des mesures spéciales pour les réservoirs enterrés à simple paroi qui devront être assainis ou mis hors service d'ici au 31 décembre 2014.

En conséquence de ce qui précède et conformément aux directives du canton, la Municipale assure le seul suivi des installations susmentionnées depuis le 1^{er} janvier 2007.

Pour toutes les autres installations situées dans les secteurs B et C de protection des eaux, et les « petits réservoirs » d'un volume maximum de 2'000 litres par unité en secteur A, les détenteurs sont seuls responsables du contrôle de leur installation et doivent en assurer l'entretien et le bon fonctionnement. Il s'agit là selon la loi, d'un devoir général d'entretien qui incombe à la seule responsabilité du détenteur.

Selon les directives du canton, la Municipale doit toujours tenir à jour le registre général des installations.

Afin de faire une transition « en douceur » des modifications des obligations légales des détenteurs, la Municipale enverra aux propriétaires d'installation qui ne sont plus soumises au contrôle de celle-ci, un avis leur rappelant leur obligation d'en assurer l'entretien.

Comme précédemment, le suivi des installations qui nécessitent un contrôle périodique obligatoire sera toujours effectué par le Service technique. Concrètement, seule une cinquantaine de réservoirs nécessiteront encore un suivi officiel par le Service technique, soit à peu près le 10^{ème} des installations existantes sur le territoire de la commune.

De plus en plus de citernes à gaz sont installées et les travaux doivent être exécutés et contrôlés par des entreprises spécialisées.

Pour toute installation de citerne à gaz, la pose d'un cylindre de type KESO est exigée. Celui-ci permet de disposer en tout temps, d'une clé donnant accès au local de chauffage ou à la citerne et permet de couper l'alimentation en cas de sinistre. Le SDIS est informé de toute nouvelle installation et se rend sur place, accompagné du Technicien communal, afin de définir le meilleur emplacement pour la pose de ce cylindre. Une fois effectuée, son emplacement est relevé et un dossier est constitué par notre Service du feu pour une intervention rapide en cas de besoin.

Energies renouvelables

Le règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2006. Il exige un apport minimum de 30% pour l'eau chaude sanitaire et de 20% pour le chauffage par le biais d'énergies renouvelables et cela, pour toute nouvelle construction ou rénovation lourde.

Néanmoins, plusieurs demandes sont parvenues au Service technique pour le seul remplacement d'anciens systèmes de chauffage. Est-ce dû à la flambée du prix du baril de pétrole ou à une conscience écologique accrue ? Toujours est-il que l'on ne peut que s'en réjouir.

La première installation de capteurs photovoltaïques d'une certaine importance, soit environ 60 m², a été exécutée en 2008. Le surplus de courant produit est injecté dans le réseau électrique de la commune.

La norme actuelle en matière d'isolation thermique des nouveaux bâtiments a été renforcée et les exigences deviennent très proches de la norme Minergie. Les subventions pour la norme Minergie ont été supprimées dès le 1^{er} avril 2008. Depuis, il faut atteindre la norme Minergie P pour en bénéficier.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

M. D. Gamboni suit toujours les différents cours obligatoires relatifs aux contrôles pour la sécurité sur les chantiers. Mais le respect des règles et des prescriptions reste de la responsabilité des entreprises de construction et de la direction des travaux. Si au cours d'une visite de contrôle, il constate une infraction au règlement de prévention des accidents dus aux chantiers selon la loi du 21 mai 2003, il en informe immédiatement la direction des travaux et s'assure que les éléments de sécurité manquants sont immédiatement remis en conformité. Si la direction des travaux ne se conforme pas aux instructions données, le cas est transmis à la SUVA qui peut sanctionner l'entreprise fautive par un relèvement de son taux d'assurance.

Permis de construire

56 permis de construire ont été délivrés dont 37 ont suivi la procédure de minime importance selon art. 72d RLATC. Le solde des 19 permis délivrés a suivi la procédure de mise à l'enquête publique; 7 concernaient des nouvelles constructions dont 1 sans logement, 10 des transformations, 1 la délivrance d'un permis d'implantation (PQ Arnier II) et 1 la délivrance d'un permis de démolir.

Facturation pour délivrance des permis

Le montant total des taxes facturées pour les permis de construire s'élève en 2008 à Fr. 40'294.70, dont Fr. 15'959.50 pour le permis d'implantation du PQ « Arnier II » (Fr. 11'389.- en 2006, Fr. 37'450.55 en 2007 dont Fr. 15'200.- pour le permis de construire du PQ Burennoz-Malavaux).

En 2008, 49 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés et ont généré une facturation pour Fr. 9'702.35 (Fr. 938.70 en 2006, Fr. 2'269.05 en 2007).

L'augmentation des taxes, perçues pour les permis d'habiter ou d'utiliser, prouve que le Service technique en délivre plus que par le passé et comble peu à peu son retard.

Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire

Lors de l'établissement d'un permis de construire, un acompte sur les taxes d'introduction est exigé à hauteur de 80% de la valeur desdites taxes (eau 12‰ – électricité 3‰ – égouts 7‰).

Celles-ci sont calculées sur la base du coût des travaux annoncés dans le questionnaire faisant partie du dossier d'enquête.

Lors de son contrôle annuel de la comptabilité communale, l'organe de révision a mis le doigt sur une pratique, utilisée depuis de nombreuses années par notre Commune, soit de calculer la TVA, seulement lors du décompte final des taxes de raccordement. Mais l'usage veut que la TVA soit calculée immédiatement pour tout montant qui y est soumis. Par conséquent, depuis la fin avril 2008, l'acompte sur les taxes dues comprend aussi la TVA.

Cet acompte est déduit des taxes définitives, calculées sur le montant de la taxation ECA qui survient à la fin des travaux.

Le taux de ces taxes est inférieur s'il s'agit de travaux de transformation ou d'agrandissement faisant l'objet d'une nouvelle taxation ECA. Elles ne portent, dans ces cas-là, que sur la différence de montant entre l'ancienne et la nouvelle taxation.

En 2008, le montant total des taxes d'introduction facturé par le Service technique au moment de l'établissement des permis de construire représente, à hauteur de 80% des coûts de construction annoncés est de Fr. 537'567.70, dont Fr. 387'200.- pour le seul permis de construire du PQ Burennoz-Malavaux (Fr. 204'564.- pour 2006, Fr. 201'742.55 pour 2007).

Le solde des taxes de raccordements perçu à réception de la taxation ECA définitive est de Fr. 204'735.25 pour 2008.

Statistiques des logements

Ce nouveau tableau informe sur le nombre de logements autorisés à la construction pendant l'année (par permis de construire), le nombre de nouveaux logements en cours de construction et le nombre de logements terminés pendant l'année écoulée.

Route, rue et chemin	Numéro du Permis de construire	Chantier ouvert en	Nouveaux logements autorisés en 2008	Nouveaux logements en construction en 2008	Nouveaux logements terminés en 2008
Louche	21/03	02.2004			2
Burenoz	23/05	02.2006		1	1
Grands Champs	04/06	04.2006			2
Champ Pevy	09/06	10.2007		1	1
Ecaravez	13/06	10.2006		9	9
Travers-Bancs	15/06	03.2007		2	2
PQ Burenoz-Malavaux	05/07	08.2008		86	
Cita	16/07	07.2007		1	1
Grands Champs	18/07	07.2007		2	2
Villars/Dailles	28/07	12.2008		8	
Pertuis	45/07	03.2008		1	1
Blessoney	21/08	07.2008	1	1	
Malavaux	32/08	10.2008	3	3	
Villars	39/08		3		
Villars	40/08		2		
Espace Cancoires	46/08	11.2008	1	1	
Cita	54/08		3		
Total			13	116	21

Durant l'année 2008, nous avons procédé à 17 mises à l'enquête (23 en 2007), dont 7 (5 en 2007) pour des nouvelles constructions équivalant à 27 logements dont 14 pour le PPA Coin d'En Haut (98 en 2007 dont 86 pour le PQ Burenoz-Malavaux). Les 10 autres enquêtes ou enquêtes complémentaires (18 en 2007) concernent des aménagements, transformations ou constructions diverses.

Cour de droit administratif et public (CDAP) (anciennement Tribunal administratif - TA)

Cette année encore, plusieurs dossiers ont dû bénéficier de l'aide indispensable de notre avocat-conseil, Me Benoît Bovay.

Nous essayons, dans la mesure du possible, de rédiger nous-mêmes un certain nombre de courriers à teneur juridique mais le lui présentons pour approbation avant envoi. De même, nous lui demandons parfois des renseignements ou des avis de droit concernant des questions particulières sur l'interprétation des règlements.

En 2008, 4 dossiers ont fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public. Pour deux d'entre eux, la CDAP a donné raison à la Municipalité. Les deux autres recours concernent un plan de quartier « En Arnier – Terrasses ».

Même si le logement est habitable, les aménagements extérieurs ne sont souvent pas terminés, ce qui empêche le Service technique de délivrer le permis d'habiter.

Un premier contrôle effectué est essentiellement axé sur la sécurité, tels que les hauteurs des barrières, l'espacement entre les barreaux (selon la norme SIA 358), la largeur des escaliers, la conformité du local technique (selon les directives AEAI), etc. Un relevé des points non conformes est établi et notifié au constructeur. Ceux-ci ne restreignent pas le droit provisoire d'habiter, excepté en cas de danger important pour les occupants.

La loi n'imposant aucun délai pour terminer les travaux, nous rencontrons toujours beaucoup de difficultés pour délivrer le permis d'habiter définitif étant donné que certains propriétaires et/ou leurs mandataires ne se sentent plus concernés par les exigences requises, dès lors que les logements sont vendus et occupés !

Plan de quartier « En Arnier »

Secteur A, Galerie marchande

Les 14 places supplémentaires proposées suite à l'agrandissement du parking à l'usage des commerces remplit bien son rôle. Malheureusement, un défaut d'entretien se fait parfois sentir pendant les périodes hivernales, malgré nos appels à la gérance concernée.

Secteurs B et C

La délivrance des permis d'habiter définitifs n'a toujours pas pu être effectuée en 2008. Les parties s'étant mises d'accord sur les servitudes d'accès en faveur de la commune, les démarches administratives sont arrivées à terme en 2008, excepté pour une servitude de passage public pour laquelle, la conservatrice du registre foncier a exigé la signature de tous les propriétaires, environ 90 et pour laquelle nous avons espéré que la signature des représentants (gérance ou administrateur) serait suffisante.

Certains locaux situés dans le parking souterrain doivent encore, et toujours, être mis en conformité par rapport aux prescriptions incendie (AEAI).

D'autres exigences, en ce qui concerne les places containers, sont encore en suspens.

Autres plans de quartiers légalisés

Plan de quartier du Signal

4 villas de 2 logements sont construites et sont habitées dont 2 ont déjà reçu leur permis d'habiter.

Suite à nos dénonciations pour les objets précités, le Préfet a amendé le constructeur mais nous sommes toujours et encore en attente des informations de celui-ci sur certains éléments non terminés pour délivrer les permis d'habiter.

Plan partiel d'affectation « Champ-Chamot »

Les servitudes sont constituées. Une dernière attestation de bonne facture des travaux de raccordement aux conduites communales a été reçue en 2008 et le permis d'habiter sera délivré début 2009.

Plan de quartier Burenoz – Malavaux

Le 8 février 2007, le permis de construire pour la construction de 2 immeubles d'habitation totalisant 86 logements, de locaux destinés aux équipements de quartier et d'un parking semi-enterré de 96 places et de 60 places extérieures a été délivré.

Les travaux ont commencé en août 2008 et vont bon train. Un léger mouvement de terrain, dû à une pluviosité abondante en septembre est survenu lors de la fondation du parking mais est restée en tout temps sous contrôle, grâce à la présence obligatoire d'un géotechnicien durant toute la période des terrassements.

Ce chantier est bien tenu et nous osons espérer qu'il en sera de même lorsque les entreprises du second œuvre y travailleront.

Commission de salubrité

Nous avons eu recours à cette Commission durant l'année 2008, pour l'examen d'une construction.

Carte de gestion des zones instables

Aucune demande par le Canton concernant la carte des zones à risques qu'il doit faire. Les données de notre carte des zones instables restent à sa disposition et seront reprises pour l'établissement de la carte cantonale des zones à risques et complétées avec tous les nouveaux sondages réalisés sur la commune.

URBANISME



Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »

Préavis N° 09/2007

Ce PPA a été soumis au Conseil communal et accepté le 31 mai 2007. Suite aux amendements adoptés par le Conseil communal, une enquête publique complémentaire a eu lieu du 31 août au 1^{er} octobre 2007. Aucune remarque ou opposition n'ayant été déposée pendant cette dernière enquête, nous avons envoyé tous les documents au SDT (Service du Développement du Territoire, anciennement le SAT) afin que ce service transmette la levée des oppositions déposées durant les deux premières enquêtes et fasse part de sa détermination. Le PPA « Coin d'En Haut » est entré en vigueur le 28 février 2008.

Peu après, les premières rencontres entre le Service technique et l'architecte ont eu lieu. Nous tenons à relever que cette collaboration a été fructueuse, l'architecte était très réceptif à nos remarques et en a toujours tenu compte dans ses plans.

La mise à l'enquête publique de ces constructions a eu lieu du 7 novembre au 8 décembre 2008. 12 oppositions et remarques ont été déposées dans le délai légal. Les constructeurs en ont pris connaissance et sont actuellement, en train de les étudier pour y répondre de façon appropriée, avant que la Municipalité organise une rencontre avec toutes les parties.

Projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont »

Statu quo pour ce projet durant l'année 2008. Rien de nouveau à l'horizon si ce n'est que nous avons appris que le propriétaire d'une des parcelles concernées par ce plan l'a mise en vente. Affaire à suivre.

Secteur « En Arnier-terrasses »

Préavis N° 04/2007 « PQ en Arnier II » – Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »

Ce plan de quartier et son règlement modifié ainsi que la demande d'implantation permettant de visualiser les façades du projet ont été mis parallèlement à l'enquête du 15 décembre 2006 au 24 janvier 2007.

Des oppositions portant essentiellement sur la pollution engendrée par une future construction, la destruction de zones de verdure et la stabilité du terrain ont été déposées.

Le Conseil communal, dans sa séance du 3 mai 2007 a accepté à une large majorité, de lever les oppositions et d'accepter ce nouveau plan de quartier.

Puis tous les documents ont été envoyés au SDT pour approbation préalable et envoi aux opposants. L'un d'eux a fait recours au Tribunal administratif, une séance avec un Juge et ses assesseurs a eu lieu le 5 décembre 2007 et le 16 janvier 2008, la CDAP a fait part de son jugement qui donnait raison au recourant en ce qui concernait l'esthétique des bâtiments et l'implantation qui ne suivait pas les courbes de niveau du terrain.

La Municipalité, se sentant bafouée dans l'autonomie que lui donne la loi sur les communes, ainsi que les constructeurs, ont décidé de faire recours de cette décision et de porter le cas devant le Tribunal Fédéral, le 15 février 2008. Celui-ci a été très rapide dans l'examen de ce dossier puisque sa réponse est datée du 28 mai 2008.

Un arrêt très sévère à l'encontre du jugement de la CDAP a été émis et les arguments de la Municipalité ont été retenus. Par conséquent, le PQ « En Arnier II » est entré en vigueur le 27 août 2008 et le permis d'implantation a été délivré le 20 octobre 2008.

Mais là encore, « rebelote », l'opposant qui avait déposé son recours auprès de la CDAP en a déposé un nouveau contre cette décision, motivé par les mêmes arguments. Nous sommes maintenant en attente du nouveau jugement de la CDAP.

Plan de classement des arbres

Le plan et son règlement seront revus dans le cadre de la révision générale du Plan Général d'Affectation (PGA).



Commission consultative d'urbanisme - CCU

Cette commission, composée de 5 membres issus du Conseil communal, selon art. 44.3 de son règlement, a été régulièrement informée des projets de plans ou de modifications de plans relevant de l'urbanisme.

Les projets qui lui ont été soumis, sont :

- le PPA « Coin d'En Haut »;
- les nouveaux noms de rues;
- le Portail Ouest sur la route des Monts-de-Lavaux;
- la fermeture éventuelle du sentier des Oches;
- les aménagements envisagés en traversée de localité (sur la route des Monts-de-Lavaux).

Par ailleurs et selon l'art. 56 RCAT, les projets de constructions comprenant des capteurs solaires lui sont soumis.

Commission municipale d'urbanisme – CMU

Cette commission, toujours formée de MM. Vallotton, urbaniste, Luscher, architecte-urbaniste et Rossier, géomètre, n'a pas été convoquée en 2008. Néanmoins, une séance est prévue début 2009 afin d'ouvrir la discussion sur le nouveau PGA et le nouveau règlement communal des constructions.

Aucun nouveau projet urbanistique pouvant les intéresser n'a été déposé à la Commune en 2008.

Préavis N° 9/2003

Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.--

La procédure de consultation du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), le projet de Plan directeur cantonal et la mise en place du schéma directeur de l'Est (SDEL) ont bien avancé au cours de l'année 2008. Par conséquent, on sait maintenant où « on met les pieds » et il sera possible d'avancer dans l'élaboration du nouveau PGA, d'autant plus que le SDT (Service du développement du territoire, ex SAT) nous a informé, au début de l'année de sa position sur les intentions de la Municipalité pour le PGA.

Une journée de mise au vert au Refuge des Bas-Monts a occupé la Municipalité le 22 octobre 2008. Au cours de cette séance, les grandes lignes pour la révision du PGA et des règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions ont été esquissées.

Au 31.12.2008, le solde sur le crédit de Fr. 189'000.- accordé était toujours de Fr. 62'280.40, inchangé depuis le 31.12.2006.

Ce montant est comptabilisé sur le compte de Bilan n° 9149, « Préavis n° 9/2003 – Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions ».

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

La ratification du PALM et de sa convention de mise en œuvre a eu lieu le 22 février 2007 par la signature de 27 communes sur les 31 concernées par ce projet. 2 communes supplémentaires, qui ne s'étaient pas présentées lors de la signature officielle, l'ont fait par la suite.

Le projet final a été envoyé à la Confédération en date du 19 décembre 2007. A sa demande, un rapport complémentaire sur les axes forts lui a été fourni dans le courant du 1^{er} semestre 2008. La grande force de ce projet a été une attention toute particulière apportée au projet de mobilité douce.

Ces documents ont été favorablement reçus par les services fédéraux concernés et un rapport d'examen de la Confédération a été reçu en décembre 2008. C'est une subvention à hauteur d'environ 40%, une des plus hautes, qui est accordée au PALM pour la première tranche de subvention concernant les axes forts des transports publics.

SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

En date du 30 mai 2007, les représentants des Communes de Pully, Paudex, Lutry, Lausanne pour sa partie Est et Belmont se sont réunis pour signer la Convention relative à l'élaboration du schéma directeur de l'Est lausannois, consécutive au projet PALM. Cette Convention régit entre autres, les structures d'accompagnement nécessaires à sa mise en œuvre, le cadre budgétaire et la répartition financière entre les différentes communes.

Sur Fr. 17'710.- du budget 2008, ce sont Fr. 4'462.05 qui ont été dépensés cette année à titre de participation de la Commune de Belmont. Un montant de Fr. 18'200.- a été porté au budget 2009.

Le cahier des charges rédigé, l'appel d'offres a été lancé et les mandataires désignés sont : Transitec pour la partie mobilité, GEA pour la partie urbanisme et Ecoscan pour la partie environnement.

Ces sociétés ont décidé de présenter leurs travaux en 3 phases. Une 1^{ère} phase axée sur le diagnostic et les enjeux du SDEL. A cet effet une séance a été organisée en juin 2008, au cours de laquelle, les autorités politiques et techniques ont fait part de leurs souhaits et attentes.

La 2^{ème} phase concerne le concept de mobilité-urbanisme ainsi que les outils de mise en œuvre. Ce volet sera présenté aux acteurs du SDEL en janvier 2009.

La 3^{ème} phase concernera la programmation de la suite à donner.

TEMPLES ET CULTES



Les relations avec les Eglises reposent sur la loi sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud de 1999 et sur des conventions avec nos communes voisines, soit Lutry pour ce qui concerne la paroisse protestante et Lausanne pour ce qui concerne la paroisse catholique et la paroisse de langue allemande.

Temple

La sacristie installée, à la demande du Pasteur, dans le petit local situé au nord de l'église, remplit sa fonction à la grande satisfaction de ses usagers.

Un préavis pour la réfection de la façade Ouest ainsi que divers travaux d'entretien sera présenté au Conseil communal en 2009.

Dans l'optique de ces travaux et grâce aux bons comptes 2007, une provision de Fr. 100'000.- a pu être faite sur un compte d'attribution au fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation de l'église.



Paroisse protestante

Dans le cadre de « Eglise à venir », la paroisse Lutry-Belmont fait partie, avec Pully-Paudex, de la région Paudèze.

Convention

Les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église ») sont partagés selon la convention du 13 avril 2004.

En revanche, les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs.

Recueils Alléluia

En juin 2006, le Synode a reconnu à un nouveau psautier le statut suivant : « *En communion avec les Eglises de la CER et les Eglises réformées et luthériennes francophones, le Synode reconnaît le recueil « Alléluia » comme le psautier officiel de l'EERV* ».

L'art. 23, al. 3 de la Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public dit, en parlant des communes, « Elles pourvoient à la fourniture et à l'entretien du mobilier et du matériel nécessaires au culte » et l'art. 5, al. c du Modèle de convention relative à la répartition des frais liés aux cultes dit très précisément que sont à charge des communes « les frais de fonctionnement pour les cultes, notamment : vin et pain de communion, psautiers ou frais divers ». Dès lors, mi 2007, la Paroisse s'est approchée de la Municipalité pour le financement de cette dépense.

En novembre 2007, l'EERV informait que les paroisses devaient commander les psautiers nécessaires avant le 31 décembre 2007 afin de pouvoir profiter d'un prix de lancement.

Cette annonce arrivant après l'établissement du budget 2008, les communes, relayées par les conseils paroissiaux ont fait part de leur mécontentement. L'EERV a alors accepté de faire « la banque », soit de payer ces psautiers en 2008 et d'en être remboursée en 2009, sans intérêt. C'est donc une somme de Fr. 2'700.- qui a été mise au budget 2009 correspondant.

Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour adopter les comptes (assemblée de printemps) et le budget (assemblée d'automne) préparés par le Conseil paroissial.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par M. G. Bally, Mme H. Brughera en étant la vice-présidente. La commission de gestion est composée Mme M. Minder, MM. Cl. Chollet, R. Patschke et Ch. Marrel, parité parfaite puisque deux membres sont de Lutry et deux de Belmont.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, Mme F. Christinat est présidente du Conseil paroissial. Elle est secondée par M. M.-A. Schmutz, vice-président et par M. M. Siegrist, caissier. Les autres membres sont Olivier Confalonieri - Jean-François Crisinel - Beverly Demaurex - Marie-Claire Vannod

La Présidente, le vice-président, le caissier et un délégué du corps pastoral se réunissent en bureau pour régler les affaires courantes. Ils organisent une rencontre bisannuelle avec les Municipaux en charge, soit M. Lucien Chamorel pour Lutry et moi-même pour Belmont.

Durant l'année 2008, j'ai participé aux 2 réunions avec le Conseil paroissial ainsi qu'aux séances de l'Assemblée générale de la Paroisse.

Organisation interne

Les deux groupes du culte de l'enfance sont sous la conduite de Mmes Sybille Imperadori, Véronique Rodondi, de Florence Denieau depuis peu et du Pasteur. Très dynamiques, les deux groupes, en collaboration avec ceux de Corsy et de Lutry, ont à nouveau relevé le culte à la ferme par de beaux chants.

L'animation des cultes est toujours très forte sous la houlette de notre pasteur M. J.-B. Lipp.

Les pasteurs de la paroisse sont :

- M. J.-B. Lipp pour Belmont
- M. J.-M. Spothelfer
- Mme Claire-Dominique Rapin

Organistes

Suite au départ d'un des organistes titulaires du temple de Lutry, ce demi poste a été mis au concours. M. Vonlanthen, organiste titulaire de notre temple depuis le 1^{er} mars 2006 a proposé sa candidature qui a été plébiscitée. Dès lors et avec notre accord, M. Vonlanthen fait preuve de ses talents pour un demi poste à Lutry et un demi poste à Belmont.

Pour suppléer au demi poste restant à Belmont, la commission de sélection de Lutry a proposé d'œuvrer pour nous. « *Juste retour des choses puisque Lutry nous avait piqué un demi organiste !* ». Cette nouvelle mise au concours a débouché sur l'engagement de M. Nenad Djukic au 1^{er} juin 2008. Bien que moins expérimenté, celui-ci donne entièrement satisfaction à nos paroissiens et bénéficie des conseils avisés de ses collègues.

Animations

Le culte à la ferme de la Coulette du 29 juin 2008, dont le thème était « Le Royaume des cieux est comparable à un grain de moutarde », a de nouveau rencontré un franc succès. Il était présidé par le pasteur Lipp avec le concours du diacre Ph. Corset et avec la participation du culte de l'enfance. La Société de musique de Belmont « L'Avenir » a agrémenté ce moment de communion. Cette année encore, M. et Mme Philippe Favre et leur famille ont accueilli cette cérémonie d'une manière remarquable et qu'ils en soient ici remerciés.

Concerts spirituels de Belmont- Prieuré successeur des Concerts de Belmont

Cette nouvelle association créée le 2 octobre 2007 par quelques amateurs de musique spirituelle a pour but d'offrir à la population des concerts de musique sacrée, en les intégrant dans un cadre œcuménique de réflexion et de spiritualité. M. J.-Cl. Perret-Gentil en est le président, les deux organistes titulaires des temples de Pully et Belmont sont membres du Comité et le pasteur Lipp est le répondant spirituel.

Les 4 concerts proposés en 2008 ont eu lieu au Temple de Belmont ou à celui du Prieuré à Pully.

Des productions du Chœur de la Cité de Lausanne; de l'ensemble Vocaphone; d'Anne-Claude Burnand et Sébastien Vonlanthen, respectivement organistes des temples de Pully et Belmont ainsi qu'un double octuor vocal ont ravi les oreilles des mélomanes.

Paroisse catholique

Eglise Saint-Nicolas de Flüe

Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. P. Droz et le curé M. l'Abbé H. Mas.

Le relevage des orgues, d'une durée d'environ un mois et prévu en 2008, a été reporté en juin 2009.



Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.

Aucuns travaux n'ont été faits en 2008, c'est donc le montant habituel de notre participation qui a été versé cette année.



Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV)

En application des articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution cantonale, les nouvelles lois sur les Eglises et les communautés religieuses placent sur un même pied les religions protestante et catholique, en leur accordant le statut de droit public, et elle reconnaît la communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud comme institution d'intérêt public.

Une statistique laisse apparaître que 1'186 habitants de notre canton, domiciliés dans 57 communes se déclarent israélites pratiquants et leur seul lieu de culte est la synagogue de Lausanne.



Selon la convention, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, seules les communes comptant plus de 10 membres adultes de la CILV sont concernées par la clé de répartition des Fr. 30'000.-- de subvention annuelle accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte.

Pour Belmont, les 24 membres représentent 2.25% de l'entier de la communauté israélite. Dès lors, la somme de Fr. 675.40 est versée à la CILV.

Cette convention est valable 2 ans, soit pour 2008 et 2009 et sera rediscutée à son échéance.

CONCLUSION

Votre municipale de la police des constructions a toujours l'impression d'être en apprentissage car presque chaque dossier soulève une nouvelle interrogation. Vous me direz qu'ainsi, je ne me vois pas vieillir... à moins que ça ne me donne des cheveux blancs !

Cette année encore, j'ai pu compter sur l'aide efficace de notre chef du Service technique M. Gamboni, de notre secrétaire, Mme Dudan ainsi que de notre apprentie de 3ème année, Mlle Gamboni.

Un grand changement aura lieu au Service technique. En effet, après quelques vingt années dans ce service, Mme Dudan a décidé de poursuivre sa carrière sous d'autres cieux.

C'est la mémoire vivante des constructions de notre village qui va nous quitter et dès avril 2009, au lieu de crier à travers les bureaux « *Brigitte !, tu te souviens de ..., tu te rappelles si....* », nous devons fouiller dans les dossiers ou nous rendre aux archives et trouver la réponse par nous-mêmes. Ah, si seulement on pouvait copier sa mémoire et la coller sur un nouveau disque dur !

Mais ainsi va la vie et nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle activité.

MERCI



Catherine SCHIESSER, municipale



CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
 - du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2008;
 - du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2008, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

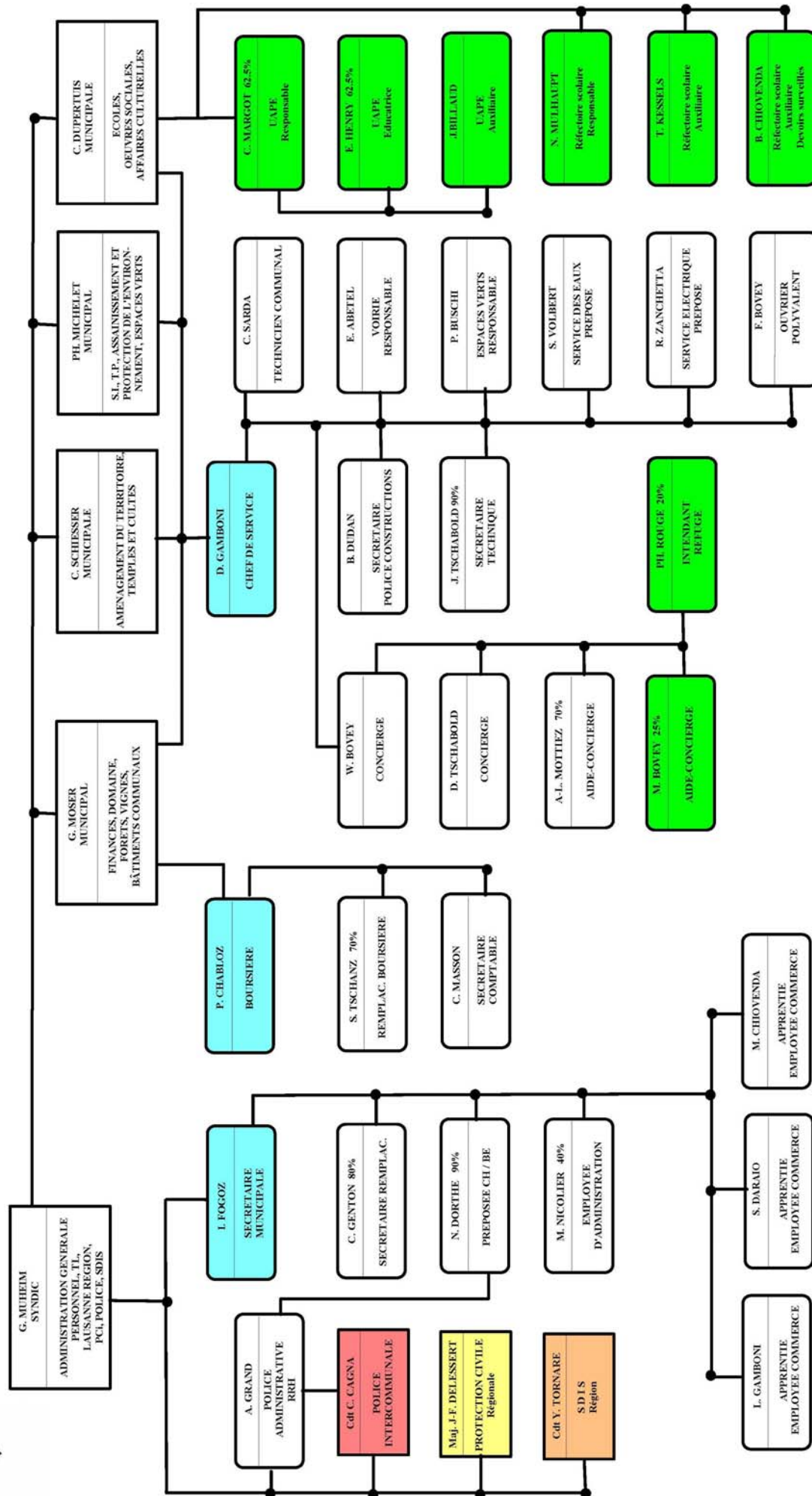
Annexe : Organigramme des services communaux au 31 décembre 2008


PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2008 » est jointe au préavis sur les comptes



Commune de
Belmont-sur-Lausanne

ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX AU 31.12.2008



 = contrat de droit privé